LUXDEV
Luxembourg
Development Agency

ÉVALUATION FINALE

PROGRAMME D'APPUI AUX FILIERES AGROPASTORALES (PAFA II) - MLI/026

Cette évaluation a été commanditée par l'agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement. Elle a été préparée indépendamment par Institutions et Développement – I&D. Veuillez noter que l'analyse, les opinions et les recommandations exprimées dans ce rapport sont strictement celles de l'auteur.

NOTATION DU PROGRAMME PAR LA MISSION D'ÉVALUATION

Notation des critères d'évaluation	Efficacité : 3 Pertinence : 2 Cohérence : 2.5 Efficience : 2 Durabilité : 3 Impact : 2 Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée).
Code LuxDev	MLI/026
Version du rapport	04.2025

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Présentation de l'évaluation

Les objectifs de l'évaluation finale du Programme d'Appui aux Filières Agropastorales (PAFA II) ont été clairement définis dans les Termes de Référence :

- Évaluer le programme PAFA II selon les critères du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques - CAD/OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, viabilité) en se concentrant sur les actions entreprises depuis la dernière évaluation intermédiaire ;
- Fournir une évaluation qualitative et quantitative des résultats obtenus par PAFA II à ce jour,
- Analyser de manière concise et synthétique les acquis de la phase I, notamment en ce qui concerne le niveau d'autonomisation des bénéficiaires principaux ;
- Examiner les modalités de mise en œuvre, en mettant l'accent sur le cadre logique des appuis et la complémentarité entre l'Appui Budgétaire Sectoriel Décentralisé (ABSD), les organisations de producteurs agricoles (APO) et les activités en régie ;
- Évaluer l'évolution du projet depuis PAFA I.

L'évaluation couvre en **priorité la période post-évaluation à mi-parcours**, soit entre juin 2023 et le 31 décembre 2024, et s'applique à l'ensemble des partenaires et bénéficiaires répartis dans la zone d'intervention du programme (Régions de Sikasso, Bougouni et Koutiala). Pour la collecte des données, l'approche de l'équipe d'évaluation comprend l'**étude documentaire,** la **maximisation de l'échantillon d'acteurs rencontrés** ainsi que **des entretiens individuels et/ou focus groups** avec des partenaires ou bénéficiaires en utilisant des entretiens semi-structurés.

La mission de terrain a eu lieu au Mali (Bamako, Sikasso, Bougouni, Koutiala) du 19 au 30 janvier 2025. Les experts ont pu échanger avec un grand nombre de personnes ressources représentant les acteurs clés du PAFA II, tant au niveau central, régional que local.

Résultats et conclusions

De manière générale, le faible décaissement de l'ABSD, mécanisme majeur de financement du programme représentant 43 % des fonds, a affecté négativement l'efficacité, l'efficience et les résultats du programme depuis son lancement.

Sur la base des questions de la matrice d'évaluation, les principales conclusions relatives aux critères d'évaluation pourraient être résumées comme suit :

La pertinence du programme PAFA II est bonne (note 2). Le programme répond parfaitement aux besoins et priorités des groupes cibles, il s'adapte aux conditions de vie réelles des bénéficiaires et ses objectifs sont bien alignés avec les politiques nationales et les priorités des coopérations suisse et luxembourgeoise. Cependant, dans le cadre du résultat 2 du programme, intitulé « Les différents maillons des deux filières sont professionnalisés, inclusifs et disposent de compétences renouvelées », l'équipe d'évaluation estime qu'il serait possible d'améliorer l'insertion des différents types de populations vulnérables en définissant des mesures spécifiques (par exemple , les personnes handicapées).

L'intervention présente une bonne cohérence interne (note 2). Elle s'intègre bien avec d'autres programmes similaires au Mali. De plus, le programme démontre des synergies entre ses différentes activités. Cependant, certains investissements ont été affectés négativement par un manque de ressources financières en raison des retards observés dans les décaissements de l'ABSD.

Le PAFA II a une cohérence externe moyenne (note 3). Il collabore avec les programmes de la coopération suisse (PEGA 5 et PartiCIP). Ses relations de travail avec les acteurs du secteur public et privé se font principalement par l'intermédiaire de partenaires stratégiques tels que le Comité Régional de l'Interprofession de la Pomme de Terre (CRIPT), la Fédération Régionale des Producteurs de lait de Sikasso (FERLAIT), Comité Régional de Concertation des Ruraux (CRCR) et Conseil Régional (CR). Le programme a été marqué par une incohérence dans la gestion de l'ABSD, notamment liée à une insuffisance de ressources du Conseil Régional face à l'ensemble des programmes budgétaires à gérer ainsi qu'à une faible implication de certaines directions clés du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). Ces faiblesses concernent les phases de conception et de mise en œuvre du programme, ce qui a ralenti le traitement des dossiers au sein de ce ministère. Des contributions du MEF à certains cadres opérationnels auraient pu permettre plus de cohérence sur les questions contractuelles et fiscales, notamment sur les dérogations applicables à la formation professionnelle.

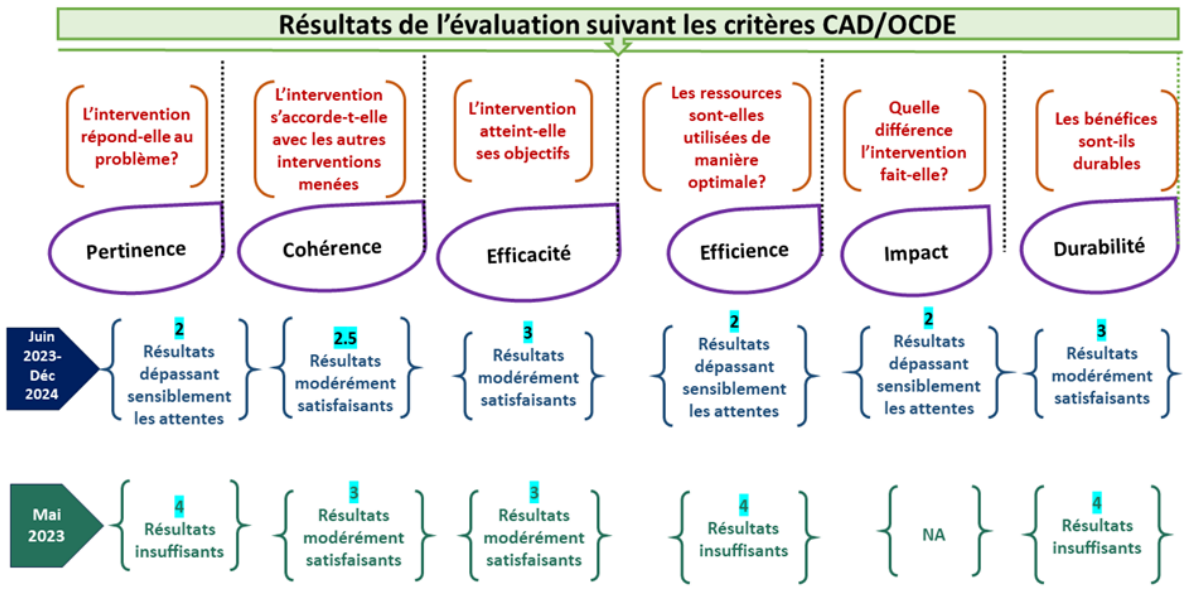
L'efficacité du programme (note 3) est jugée bonne durant la période post-évaluation, bien que tous les objectifs globaux n'aient pas été atteints. Le taux d'exécution physique moyen en mai 2023 était de 54,3 %, contre 71,3% en décembre 2024. Le taux d'exécution de l'ABSD a doublé entre la période d'évaluation mi-parcours et fin décembre 2024. Le programme a atteint plus de 100% de l'objectif de couverture pour les producteurs de pomme de terre. Certaines cibles, telles que celles relatives aux éleveurs laitiers et tuteurs formés pour encadrer les jeunes, ont également été dépassées (supérieur à 80%). De plus, la satisfaction des bénéficiaires des formations est élevée mais le niveau d'insertion reste faible (17%). Cependant celui-ci pourrait encore évoluer en fonction des perspectives d'employabilité durant la période de prolongation du programme.

En termes d'efficience, le programme a montré une excellente performance (note 2) durant la période post-évaluation à mi-parcours. Les réalisations (dépenses) par résultat ont doublé entre mi-juin 2023 et fin décembre 2024. Le programme a pris en compte les recommandations de l'évaluation à mi-parcours en accélérant l'exécution des activités. Comme mentionné dans la rubrique efficacité, les dépenses au titre de l'ABSD, bien que faibles, sont passées de 18,5% en mai 2023 à 37% lors de l'évaluation finale. Ce bon résultat a été obtenu malgré la réduction de 2/3 des effectifs affectés aux organisations partenaires (CRIPT et FERLAIT). Il est donc probable que les dépenses de l'ABSD continuent à évoluer positivement durant la période de prolongation du programme.

Le niveau des impacts du programme est jugé bon (note 2). Le programme a eu un impact positif sur les revenus, la productivité des producteurs et des transformatrices de pomme de terre et de lait, ainsi que sur les femmes et les jeunes. Bien que des retards aient affecté le financement des PPIP pour les jeunes et les femmes, ceux-ci ont été formés sur la constitution de dossiers administratifs et financiers pour l'obtention de crédits (effet inattendu) servant à financer leurs projets.

La durabilité du programme est moyenne (note 3) : certaines réalisations du programme devraient pouvoir être maintenues à long terme dans la zone d'intervention. Le potentiel de durabilité des impacts sur la filière pomme de terre est important ; il reste plus à risque pour la filière lait car elle est plus complexe. L'autonomie financière des organisations de producteurs (OP), telles que le CRIPT et FERLAIT, n'est pas encore pleinement établie, bien qu'il existe des perspectives positives pour le CRIPT à cet égard. La durabilité des Projets Productifs d'Initiative Privée (PPIP) n'est pas garantie car les mécanismes de financements des projets sont en retard (59 projets soutenus sur 400 attendus au moment de l'évaluation). De plus, l'objectif d'atteindre un niveau d'autonomie suffisant des néo-entrepreneurs soutenus d'ici la fin du programme, semble peu réaliste.

Figure 1 : Résultats de l'évaluation suivant les critère CAD/OCDE



Leçons apprises

- **La complémentarité des trois modalités de financement (ABSD, APO, régie)** a joué un rôle crucial dans l'atteinte du niveau actuel d'efficacité du programme. En dépit d'importants retards dans les décaissements des fonds ABSD, le déroulement du programme n'a pas été entravé grâce

aux APO et à la régie. Les fonds alloués aux conventions (APO) avec les partenaires et ceux provenant de la régie ont permis de mettre en œuvre certaines activités dans les délais prévus. Les procédures des APO sont restées flexibles, modifiables à l'aide d'avenants, ce qui a facilité le remplacement ou l'ajustement d'activités jugées caduques. Dans le contexte actuel de gestion complexe de l'ABSD par le Conseil Régional, il semble donc pertinent de combiner les trois instruments de financement tout en réduisant la part allouée à l'ABSD.

- **La complexité des partenariats et le besoin de clarté des objectifs :** Bien que les partenariats aient été essentiels pour optimiser les ressources et élargir l'impact du programme, la gestion des rôles et responsabilités a parfois manqué de clarté. L'absence ou les retards dans le déploiement de plans stratégiques précis pour certains partenaires, tels que l'Union Nationale des Centres de Gestion Rurale (UNCGR) et la FERLAIT, a limité leur capacité à répondre de manière efficace aux besoins de leurs membres. De plus, certaines activités essentielles n'ont pas été réalisées et d'autres ont subi des retards. Il est impératif dès le début d'établir des objectifs clairs et des plans opérationnels détaillés pour chaque partenaire afin d'éviter toute ambiguïté et garantir un suivi rigoureux de la mise en œuvre des conventions.

- **L'autonomisation des structures locales (CRIPT, FERLAIT et leurs coopératives)** : Malgré les efforts constants de structuration et d'organisation des coopératives et de leurs organisations faîtières, l'autonomisation n'a pas été pleinement atteinte en raison des retards dans la mise en place des infrastructures de soutien. Concernant le CRIPT, il existe une lueur d'espoir si la chaîne de valeur de la production, du stockage-conservation et de la vente des semences locales aux producteurs peut être consolidée. Les investissements en cours, tels que la construction de chambres froides pour la conservation des semences, prévus pendant la phase d'extension du programme (janvier-juin 2025), devraient contribuer de manière significative à l'atteinte de cet objectif. Concernant FERLAIT, les dynamiques de prestations de services sont réduites et rendent les perspectives d'autonomisation encore plus fragiles. Toutefois, le fort dynamisme des centres de collecte laisse entrevoir des perspectives positives.

- **Les deux filières n'évoluent pas à la même vitesse**. La filière pomme de terre, avec un levier de croissance maitrisé (semences) génère un potentiel de retour socio-économique notable. Il s'agit d'une filière en déploiement quasi autonome pouvant être accélérée par des soutiens à des facteurs clefs (stockage, dialogue interprofessionnel, accès à l'eau, qualité, transformation et industrielle…). En revanche, la filière lait local parait plus complexe, nécessitant davantage de ressources spécialisées et un engagement accru des acteurs du secteur privé dans la transformation du lait en produits dérivés. Les leviers de croissance n'y sont que partiellement maitrisés face à une compétition forte. Le potentiel de retour socio-économique est moyen mais plus inclusif en nombre et diversité des bénéficiaires que pour la pomme de terre. La filière lait nécessite encore des soutiens pour poursuivre le travail sur les leviers de croissance.

- **La méthode et les outils de ciblage des apprenants** dans les systèmes de formation et d'insertion professionnelle jouent un rôle clé dans l'inclusion ou l'exclusion des personnes vulnérables en matière d'employabilité.

<u>Recommandations</u>

En se basant sur les constats de l'évaluation, différentes thématiques font l'objet de recommandations :

- En matière de **modalités** :
 - R1 – Encourager les APO et restreindre l'ABSD en se concentrant exclusivement sur les investissements publics (routes, barrages, etc.) et des aspects « softs » ; tout en assurant un dimensionnement adéquat des ressources humaines du Conseil Régional en fonction des éléments à gérer. Il est également crucial d'impliquer de manière active les directions du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) durant les phases de conception et de mise en œuvre du programme ;
 - R2 – Suivre de manière attentive le plan d'action de la phase de prolongation du programme (construction des magasins de stockage, équipements de LABOSEM, équipements du CRIPT, équipements de FERLAIT, etc.) et définir un mécanisme de redevabilité post-projet, tout en décidant d'établir ou d'annuler certaines actions.
- En matière d'**accès au marché, de partenariats Publics-Privés (PPP) et de valeur ajoutée de la transformation** :

- R3 – Relancer la transformation du lait (IKA NONO) en adoptant une approche intégrée de Partenariat Public-Privé (PPP) et de Cluster, en collaboration avec les centres de collecte opérationnels ;
- R4 – Renforcer l'approche filière, les CDV et les dynamiques interprofessionnelles (clusters avec les opérateurs souhaitant développer des initiatives concrètes) ;
- R5 – Analyser la faisabilité de projets de transformation non artisanaux du lait et des pommes de terre et soutenir leur mise en œuvre au travers de PPP (clusters avec les opérateurs qui veulent développer des initiatives concrètes).

- En matière d'**aspects techniques et d'autonomisation des structures** suite à une AT intensive :
 - R6 – Apporter un soutien au CRIPT et à la FERLAIT pour la rédaction et la mise en œuvre de plans d'affaires destinés dans le but de favoriser le développement de la filière et d'améliorer leur autonomie financière ;
 - R7 – Poursuivre des soutiens au CRIPT et à la FERLAIT en collaboration avec d'autres interventions et en parallèle à la mise en place de dynamiques de clusters.
- En matière d'**employabilité, d'insertion et d'inclusion** :
 - R8 – Assurer le suivi de l'effectivité rapide du financement des projets PPIP en traitement par les IF ;
 - R9 - Assurer le suivi/accompagnement des projets PPIP déjà financés et l'installation des nouveaux ;
 - R10- S'entendre sur dispositif de redevabilité post-projet (avec les IF et avec les porteurs de projets PPIP) à établir et/ou annuler certaines actions ;
 - R11 – Capitaliser sur les questions de différenciation dans les critères de vulnérabilité afin d'établir des orientations pour des interventions ultérieures.
- En matière de **changements climatiques** :
 - R12 – Mieux prendre en compte les énergies renouvelables (solaire) dans la conception et la mise en œuvre du programme et améliorer la gestion du « changement climatique » dans les aménagements hydro-agricoles en i) assurant la gestion intégrée de l'eau dans les aménagements hydro-agricoles à l'échelle du bassin et ii) introduisant des éléments de conseil sur les techniques de mitigation (champs écoles paysans dédiés, adaptation des calendriers culturaux et des variétés, techniques de conservation des sols (paillage ou de couverture).

Des recommandations complémentaires plus précises pour une éventuelle phase 3 du PAFA peuvent également être considérées :

- R13 – Assurer le suivi de la fonctionnalité des infrastructures prévues pendant la phase de prolongation (centres de groupage des pommes de terre, magasins de stockage de semences de pommes de terre, centres de services pour le lait local) ainsi que des PPIP ;
- R14 - Poursuivre la consolidation des acquis de la filière pomme de terre, développer les services et les valeurs dans la filière lait tout en faisant une étude de prospection des filières porteuses dans la région de Sikasso en vue de la diversification des filières agricoles à accompagner pendant la phase 3 ;
- R15 - Transformer les centres de collecte de pommes de terre et les centres de services de lait local en véritables plateformes commerciales destinées aux producteurs, commerçants et transformateurs. En centralisant les acteurs et les services autour de ces plateformes, il serait envisageable d'y déployer diverses activités supplémentaires, notamment en matière de formation professionnelle, de mise en relation, de logistique et de promotion des produits ;
- R16 - Mettre en place une démarche institutionnalisée d'accompagnement à l'insertion des jeunes avec quatre 4 phases : (i) accueil, (ii) orientation (bilan de compétences), (iii) formations (technique et entrepreneuriale), (v) accompagnement à l'insertion (financement et mentorat).

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE DU PROGRAMME 11

2. CONTEXTE DE L'EVALUATION 12

3. METHODOLOGIE D'EVALUATION 13

4. CONSTATS DE L'EVALUATION 14

4.1. Pertinence 14
4.2. Cohérence interne 15
4.3. Cohérence externe 17
4.4. Efficacité 17
4.5. Efficience 24
4.6. Impact 28
4.7. Durabilité/Viabilité 29
4.8. Renforcement des capacités 31
4.9. Thèmes transversaux 32

4.9.1. Gouvernance pour le développement 32
4.9.2. Égalité de genre 32
4.9.3. Aide à l'environnement, adaptation au changement climatique 34
4.9.4. Développement du commerce 35
4.9.5. Aspects vulnérabilité 36

5. CONCLUSIONS 36

6. LEÇONS APPRISES 37

7. RECOMMANDATIONS 38

8. LISTE DES ANNEXES 42

TABLE DES ACRONYMES

ABS-D	Appui Budgétaire Sectoriel Décentralisé
ADER	Appui au Développement Economique Régional
ADR	Agence de Développement Régional
AFD	Agence française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AHA	Aménagements Hydroagricoles
ANICT	Agence nationale d'Investissements des Collectivités territoriales
ANSAA	Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments
AOPP	Association des Organisation Professionnelles Paysannes
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APEL	Projet d'Appui à la Promotion de l'Economie Locale
APO	Accord de Partenariat Opérationnel
AT	Assistant technique/Assistance technique
ATI	Assistant technique international/ Assistance technique internationale
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CRCR	Comité régional de Concertation des Ruraux
CEDEAO	Communauté économique et de Développement de l'Afrique de l'Ouest
CDFMO	Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre
CLOCSAD	Comité local d'Orientation, Coordination et Suivi des Actions de Développement
CMDT	Compagnie malienne pour le Développement du Textile
CNPM	Conseil National du Patronat du Mali
CoFo	Commission foncière
CoPIL	Comité de Pilotage
ComTech	Comité technique
CP	Coordinateur de Projet
CPS	Centre de Prestations de Services
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
CRIPT	Centre Régional Interprofessionnel de la Pomme de Terre
CRRA	Centre Régional de Recherche Agronomique
CR	Conseil Régional
CRCR	Comité Régional de Concertation des Ruraux
CROCSAD	Comité régional d'Orientation, Coordination et Suivi des Actions de Développement
CSCRP	Cadre stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
CSRP	Cadre stratégique de Réduction de la Pauvreté
CT	Collectivité territoriale

DDC	Direction du Développement et de la Coopération (suisse)
DRPIA	Direction régionale des Productions industrielles et animales
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
EFA	Exploitation familiale agricole
EIES	Etude d'Impact Environnemental et social
FAO	Food and Agriculture Organisation
FENALAIT	Fédération Nationale du Lait
FERLAIT	Fédération Régionale des Producteurs de lait de Sikasso
FIQ	Formation initiale Qualifiante
FPA	Formation par apprentissage
GAR	Gestion axée sur les Résultats
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIPT	Groupement interprofessionnel de la pomme de terre
IEC	Information, Education, Communication
IER	Institut d'Economie rurale
IER/ECOFIL	Institut d'Economie rurale / Economie des Filières
IPR	Institut Polytechnique rural de Katibougou
ISCOS	Istituto Sindacale per la Cooperazione allo Sviluppo (ONG italienne)
KFW	Agence de Coopération allemande
LOA	Loi d'Orientation agricole
LOSP	Loi d'Orientation pour le Secteur privé
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur
MiPME	Micro, petites et moyennes Entreprises
NIES	Notice d'Impact environnemental et social
NTIC	Nouvelles technologies d'Information et de Communication
OP	Organisation paysanne
ORTM	Office de Radio Télévision du Mali
OSC	Organisations de la Société civile
PACEPEP	Projet d'Appui à la Croissance économique et Promotion de l'Emploi stimulées par le Secteur privé du Mali (PACEPEP) 2013 – 2018
PADE	Programme d'Appui à la Décentralisation de l'Education
PAFA	Programme d'Appui aux Filières Agropastorales de Sikasso
PAFP	Projet d'Appui à la Formation professionnelle
PAGAM/GFP	Plan d'Action pour la Gouvernance et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPAM	Projet d'Accroissement de la Productivité agricole au Mali
PASAOP	Programme d'Appui au Services agricoles et aux Organisations paysannes
PCDA	Projet Compétitivité et Diversification Agricole

PDA	Politique de Développement agricole
PDESC	Plan de Développement économique, social et culturel
PE	Petite Entreprise
PMA	Plate-forme multi-acteurs
PME	Petite et moyenne Entreprise
PMI	Petite et moyenne Industrie
PNCT	Projet national d'Appui aux Collectivités territoriales
PNG	Politique nationale du Genre
PNIP	Politique nationale d'Irrigation de Proximité
PNISA	Projet national d'Investissement du Secteur agricole
PO	Plan Opérationnel
PPIP	Projets Productifs d'Initiative Privée
PRODEFA	Projet de Développement de la Filière aquacole
PRODEVALAIT	Projet de Développement et de Valorisation du lait
Prodoc	Document de Programme
PROSI	Projet Irrigation de Proximité dans la Région de Sikasso
PSDR	Plan d'Action Stratégique de Développement économique régional
RAF	Responsable administratif et financier
RPGH	Recensement de la Population générale et de l'Habitat
SDRFPTE	Schéma Directeur régional de la Formation professionnelle et technique pour l'Emploi
SICA	Société d'Intérêt Collectif Agricole
SICR	Société d'Investissement à Capital Risque
SIG	Système d'Information géographique
SNV	Organisation néerlandaise de Développement
SOC	Science-Outil-Culture (ONG)
SRAT	Schéma régional d'Aménagement du Territoire
SRI	Système rizicole intensif
STE	Services techniques de l'Etat
STD	Services techniques déconcentrés.
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UKGLAIT	Union des Coopératives d'Amélioration Génétique pour la Production du Lait
ULFBV	Union Locale de la Filière Bétail et Viande
URPOLAS	Union Régionale des Producteurs de Lait de Sikasso
URCEP	Union Régionale des Commerçants et Exportateurs de pomme de terre
URFBV	Union régionale des Filières Bétail et Viandes
USPPS	Union des Sociétés Coopératives de producteurs de pomme de terre de Sikasso
WAAPP/ PPAAO	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPP en anglais)

1. CONTEXTE DU PROGRAMME

Les actions du Programme d'Appui aux Filières Agropastorales phase 2 (PAFA II) se déploient dans les sept cercles de l'ancienne région de Sikasso, au Mali, à savoir : Bougouni, Kadiolo, Kolondiéba, Koutiala, Yanfolila, et Yorosso, selon l'ancien découpage administratif du pays. Une seule équipe en deux volets coordonnés par des experts, avec des Assistants Techniques basés à Bamako et à Sikasso assure la mise en œuvre. A Bamako, il y a aussi l'AT Finance inclusive. De même, l'équipe est soutenue par la Cellule d'appui mutualisée Administration, Finances, Suivi, Renforcement de capacités et mainstreaming à Bamako et à Sikasso.

Comme précisé dans son Document Technique et Financier (DTF), les bénéficiaires directs du programme comprennent : 14 000 exploitations familiales (hommes, femmes et jeunes), dont 11 000 producteurs et productrices de pomme de terre et 2 500 éleveurs laitiers sédentaires. Sont également concernés 700 jeunes des deux filières ayant suivi un programme de formation, d'insertion, ainsi que leurs tuteurs. En outre, il y a les jeunes poursuivant une formation initiale, à partir de la 2ème année du programme : 700 personnes sur les deux filières au sein des centres de formation professionnelle ou auprès de maitres d'apprentissage et ayant suivi un programme d'insertion ; 300 éleveurs transhumants intéressés par la constitution d'un noyau laitier sédentaire ; 2 500 actifs des deux filières intéressés à renforcer et/ou renouveler leurs compétences au travers d'actions de formation continue ; les micro, petites et moyennes entreprises formelles et coopératives et leurs membres dans les filières lait et pomme de terre (transport, commerçants, transformateurs, fournisseurs de services ; fournisseurs de services) : 350 bénéficiaires dans la filière lait et 200 dans la filière pomme de terre. De plus, les Services Déconcentrés de l'État (STD), les Conseils Régionaux (CR) et les Collectivités Territoriales (CT) bénéficient du programme. Celui-ci intègre une dimension genre, en offrant aux femmes et aux jeunes un accès privilégié aux formations et aux activités visant leur autonomisation.

Le Programme PAFA II vise à relever les principaux défis du développement inclusif et durable de deux filières clés : le lait local et la pomme de terre, dans la région de Sikasso, au Sud du Mali. Parmi ces défis on peut citer : la valorisation des aménagements hydro-agricoles 'AHA), l'amélioration des systèmes de culture pour réduire les coûts de production de la pomme de terre, le renforcement de la production locale de semences de pomme de terre, ainsi que l'optimisation de la production fourragère, de l'alimentation et de la santé animale, et de l'amélioration génétique. Le programme encourage également l'investissement dans ces deux filières et veille à ce que les bénéfices du développement profitent aussi bien aux femmes qu'aux éleveurs ruraux, et non seulement aux éleveurs périurbains et aux hommes. Il met aussi l'accent sur la promotion des activités de transformation pour les femmes et prend en compte les risques liés au contexte politique et sécuritaire, etc.

L'objectif spécifique du PAFA II a été défini comme suit : « assurer une augmentation durable de la productivité et de l'employabilité dans les filières du lait local et de la pomme de terre dans le sud du Mali.

Trois résultats contribuent à cet objectif :

Résultat 1 : Des produits de qualité des filières lait et pomme de terre arrivent sur les marchés de façon compétitive. Ce premier résultat est subdivisé en 05 Sous-Résultats (SR) ; axés sur l'amélioration des différents maillons des deux filières promues (lait local et pomme de terre) - Accompagnement des acteurs primaires des maillons — production, conservation et transformation - Mécanismes de financements Privés (IMF) et publics

Résultat 2 : Les différents maillons des deux filières sont professionnalisés, inclusifs et disposent de compétences renouvelées. Il est subdivisé en 03 Sous-Résultats ; axés prioritairement sur les renforcements des capacités techniques des acteurs des différents maillons des deux filières - Formations professionnelles initiale et continue en faveur des acteurs des maillons des deux filières soutenues par le programme

Résultat 3 : Les performances des filières sont améliorées grâce au secteur privé, à la société civile, aux organisations professionnelles et aux institutions publiques, chacun dans son rôle. Il se structure en 5 sous-résultats axés sur le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs institutionnels (partenaires du programme) pour qu'ils puissent accompagner efficacement les acteurs primaires (directs) des filières lait local et pomme de terre. Au nombre de ces acteurs institutionnels, on peut citer le Comité Régional l'Interprofession de la Pomme de Terre (CRIPT), la Fédération Régionale des Unions de Sociétés Coopératives des Producteurs de Lait de Sikasso (FERLAIT), etc.

La tutelle administrative est assurée par le ministère malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI), qui représente les ministères concernés par le programme, à savoir ceux de

l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, ainsi que de l'Économie et des Finances. Il préside le CoPiL.

Le Conseil Régional (CR) de Sikasso assure la maîtrise d'ouvrage du programme. Un Comité technique de suivi, présidé par le Gouverneur de Sikasso, veille sur la planification et l'exécution des activités, tout en formulant des recommandations au CoPiL. La maîtrise d'œuvre du programme est assurée par l'Agence luxembourgeoise LuxDev. Le PAFA II est mis en œuvre selon trois modalités : l'ABSD par lequel transiteront environ 46% des contributions luxembourgeoise et suisse, les APO par lesquels transiteront environ 25 % des contributions luxembourgeoise et suisse, la modalité régie de LuxDev à travers laquelle environ 29 % des ressources seront gérées.

LuxDev assure la gestion et l'exécution du programme à travers une assistance technique fournie par une équipe en deux volets coordonnés par des experts : 1) **L'équipe Développement rural** qui se compose d'un coordonnateur et de son adjoint basé à Bamako, ainsi que de plusieurs assistants techniques (AT) spécialisés, à savoir un AT Développement des filières, un AT Finance Publique, un AT Filière Lait et un AT Filière Pomme de Terre, qui sont tous basés à Sikasso, 2) **L'équipe Formation et insertion professionnelle**, dirigée par un coordinateur, accompagnée d'un AT FIP, un AT Ingénierie de la Formation professionnelle/Ressources Humaines à Bamako, ainsi que d'un AT Formation et d'un AT Emploi à Sikasso. Par ailleurs, LuxDev fait également appel aux services de l'ONG luxembourgeoise ADA pour une assistance technique perlée. Afin de mettre en œuvre efficacement les actions sur le terrain, LuxDev a signé des conventions de délégation de fonds et de mise en œuvre (CDFMO) avec plusieurs acteurs stratégiques du programme, tels que CRIPT, FERLAIT, CRCR et CR. Ces partenaires sont dotés d'équipes dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires.

Le PAFA II fait suite à une première phase (2016-2020) jugée "réussie". Lancé le 1er janvier 2021 pour une durée initiale de 4 ans (jusqu'au 31 décembre 2024), le programme a été prolongé jusqu'au 30 juin 2025. Il bénéficie d'un financement conjoint des Coopérations bilatérales suisse et luxembourgeoise, à hauteur de 16 millions d'euros, avec une contribution également de l'État malien. Une évaluation intermédiaire a déjà été réalisée en mai 2023. L'évaluation finale du PAFA II vise à faire le bilan des progrès réalisés entre la période post évaluation intermédiaire et décembre 2024, à évaluer la pérennité des acquis du PAFA I, à identifier les principaux défis rencontrés, et à formuler des recommandations pour garantir le succès des actions durant la phase de prolongation en cours, ainsi que pour préparer une éventuelle Phase III du programme.

2. CONTEXTE DE L'EVALUATION

Les objectifs de l'évaluation finale ont été définis dans les Termes de Référence (cf. annexe) :

- Evaluer le programme PAFA II selon les critères du CAD/OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, viabilité) en se concentrant sur les actions menées depuis la dernière évaluation intermédiaire (18 mois auparavant) ;
- Compléter l'analyse et les conclusions de l'évaluation intermédiaire du PAFA II sur les aspects : impact des formations et leur efficacité (en lien avec les résultats d'enquête de l'Observatoire national de l'Emploi et de la Formation sur l'insertion professionnelle), performances du système de suivi-évaluation du programme, l'évolution des niveaux d'atteinte de l'objectif spécifique et des résultats 1, 2 et 3 du programme, et iii) se concentrer sur ce qui n'a pas été abordé (ou très peu) dans l'évaluation intermédiaire ;
- Fournir une appréciation qualitative et quantitative des résultats atteints par le PAFA II à ce jour en mettant l'accent sur la période après l'évaluation à mi-parcours ;
- Analyser, de manière concise et synthétique, les acquis obtenus à la fin de la phase I, notamment en termes de niveau d'autonomisation des bénéficiaires principaux ;
- Analyser le choix des modalités de mise en œuvre, en se concentrant sur le cadre logique des appuis de l'intervention et la complémentarité entre l'ABSD, les APO et les activités en régie ;
- Evaluer dans quelle mesure la situation du projet a évolué depuis le PAFA I et en particulier à la suite de la mise en œuvre du plan d'action post-évaluation intermédiaire du PAFA II.

L'évaluation fait appel à l'ensemble des partenaires et bénéficiaires répartis sur le territoire de la zone d'intervention du Programme, à savoir les régions de Sikasso, Bougouni et Koutiala. En raison des problèmes d'insécurité, les collectes d'informations dans la région de Koutiala ont été réalisées à distance. Les questions d'évaluation sont détaillées en annexe.

3. METHODOLOGIE D'EVALUATION

L'évaluation a adopté une approche mixte, combinant des méthodes quantitatives et qualitatives. L'approche quantitative s'est appuyée sur les données chiffrées et les indicateurs du programme pour évaluer des critères tels que l'efficacité, l'efficience et les impacts du programme. L'approche qualitative, quant à elle, a permis aux évaluateurs de recueillir, à travers des entretiens individuels, des groupes de discussion (focus groups) et des visites de terrain, les perceptions des bénéficiaires et des partenaires sur les résultats atteints, les processus et outils utilisés ainsi que sur les défis et réussites du programme. Il s'agit d'une approche qui permet d'avoir une vision complète et croisées des performances du programme. La mission s'est déroulée en trois grandes phases : 1) une phase de préparation, cadrage, analyse et entretiens préliminaires, 2) une phase de terrain et 3) une phrase d'analyse, de restitution des rapports provisoires et définitifs.

Phase 1 : Préparation, cadrage, analyse et entretiens préliminaires
Au cours de cette phase, les évaluateurs ont reçu et examiné les documents relatifs au programme mis à leur disposition, validé la méthodologie et les outils de collecte de données, ainsi que l'échantillon des acteurs à rencontrer sur le terrain. Cette première phase s'est conclue par la validation d'une note de cadrage (livrable 1) et par la finalisation de l'organisation de l'agenda de la mission de terrain. Deux principales sessions de lancement et de cadrage à distance ont été réalisées pour atteindre cet objectif.

Phase 2 : Mission de terrain
La phase de terrain s'est déroulée du 19 au 30 janvier 2024 et a permis aux trois évaluateurs de visiter la zone d'intervention du PAFA II. Elle a débuté à Bamako avec des réunions organisées avec LuxDev, la Coopération suisse, la Coopération luxembourgeoise (rencontrée vers la fin de la mission), le ministère de tutelle (MAECI) ainsi que d'autres ministères et directions sectorielles concernés par le programme. Les experts ont pu collecter des documents supplémentaires pour approfondir l'analyse des critères abordés dans la matrice d'évaluation. Ces réunions ont été suivies d'entretiens individuels et collectifs (ouverts ou semi-directifs) avec les différents partenaires et bénéficiaires des actions du PAFA II et de visites de terrain de certaines réalisations dans les deux filières. Parmi les acteurs rencontrés pendant cette phase de terrain, on peut citer :

- Institutions de tutelle (Décideurs) : MAECI, Gouvernorat de la Région de Sikasso
- Bailleurs de fonds : Coopération suisse (DDC) Bamako, Coopération luxembourgeoise Bamako
- Maître d'ouvrage : Conseil régional (CR) de Sikasso
- Ministères et services centraux impliqués : DNA, DNPIA, Labosem, DNFP
- Agence de mise en œuvre : LuxDev et son personnel à Bamako et Sikasso
- Services techniques déconcentrés (STD) : Direction Génie rural, Direction régionale de l'agriculture, Direction régionale de la Femme, des Jeunes et de la Famille, DRPIA, DREPP (Sikasso, Koutiala, Bougouni)
- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)
- Partenaires exécutifs : DNA (Bamako), DRA (Sikasso), Labosem, DRPIA, FERLAIT, CRIPT, CRCR, UNIFORP, les représentants des services techniques centraux membres du Comité de pilotage
- Centres de formation : CFP de Zamblara, CFM Mariam Traoré
- Institutions de microfinance (IMF) : Soro Yiriwaso, BNDA
- Bénéficiaires directs (Sikasso, Bougouni et Koutiala) : Coopératives de production de pommes de terre (PdT), de lait local, coopératives des transformatrices de PdT et de lait local, coopératives de commerçants de PdT, producteurs, transformateurs, commerçants individuels, promoteurs de fermes d'élevage moderne, producteurs de semences de PdT, jeunes formés dans les programmes FIQ et FPA, etc.

Les bénéficiaires de Koutiala ont été contactés à distance car les problèmes de sécurité ont empêché les évaluateurs de se rendre dans cette région. D'autres acteurs ont également été joints par téléphone en raison de contraintes d'agenda.

Phase 3 : Phase d'analyse, de restitution des rapports provisoire et définitif
À la fin de la phase de terrain et à la suite des premières analyses, l'équipe d'évaluation a présenté les premiers résultats de l'évaluation lors d'une réunion de restitution à chaud tenue dans les locaux de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Bamako. Cette session a réuni les représentants des Coopérations suisse et luxembourgeoise, les responsables et experts de LuxDev à Bamako, les experts de

LuxDev basés à Sikasso (en distanciel), ainsi que les responsables des services techniques déconcentrés (APEJ, etc.) et de niveau central/ministères.

Après la remise du rapport provisoire de l'étude, une réunion de co-réflexion a été organisée avec les experts de LuxDev le 20 février 2025. Elle a été suivie de la restitution finale de l'évaluation tenue le 26 février 2025. Cette démarche a permis aux principaux acteurs et bénéficiaires du programme de s'approprier les conclusions et recommandations de l'évaluation.

4. CONSTATS DE L'EVALUATION

4.1. Pertinence

4.1.1. Réponse des objectifs du programme aux besoins et priorités des groupes cibles visés

Le programme PAFA II se distingue par son rôle clé dans le développement des chaînes de valeur des filières lait local et pomme de terre au Mali. Il a été conçu en collaboration avec les acteurs régionaux et locaux des deux filières en vue de répondre aux principaux défis identifiés par les deux stratégies nationales de développement de la pomme de terre (PdT) [1]et du lait local au Mali[2]. Les actions menées en matière d'insertion et de formation professionnelle s'alignent sur les priorités nationales et régionales, telles qu'exprimées dans les documents stratégiques[3] relatifs à l'emploi, à la formation professionnelle et au développement des filières. Ces priorités sont soulignées par diverses études et confirmées par l'adoption en 2024 du nouveau programme d'éducation et de formation professionnelle de la DUE, qui interviendra dans la région de Sikasso. L'objectif spécifique de ce programme est de « développer l'offre de formation en fonction des besoins économiques et des potentialités locales, afin de favoriser l'auto-entrepreneuriat, l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 15 à 35 ans et de répondre aux besoins du secteur privé ». Il est prévu que ce programme qui se concentrera sur la formation et l'insertion professionnelle en soutien aux filières, débute en 2025. Il est donc tout à fait possible d'envisager un PAFA III comme complément de ce programme.

4.1.2. Adaptation de la stratégie mise en place aux besoins réels et aux conditions de vie des bénéficiaires

Le PAFA II a adopté une approche participative en plaçant les faîtières CRIPT et FERLAIT au cœur de la mise en œuvre des actions de développement des filières pomme de terre et lait local. Une convention (CDFMO) a été signée entre ces institutions et LuxDev, valable pendant presque toute la durée du programme. Elle a permis de doter ces faîtières d'une équipe de conseillers agricoles (animateurs) chargés du renforcement des capacités des membres des coopératives, de la facilitation de leur accès aux intrants (semences locales) et de la coordination des actions des OP faîtières. La facilitation de l'accès des femmes et des jeunes aux terres aménagées (AHA) grâce aux actions du Comité Régional de Concertation des Ruraux (CRCR) et en collaboration avec la Direction du Génie Rural, milite en faveur de la prise en compte des conditions socio-économiques des bénéficiaires. Le dispositif d'assistance technique des acteurs de la filière lait ne parvient pas à apporter des réponses adaptées aux besoins de renforcement de capacité des membres. En effet, la gamme des services payant va au-delà de la fourniture des intrants.

4.1.3. Adéquation des objectifs du programme avec les politiques nationales et les priorités des Coopérations Suisse et Luxembourgeoise

D'après les données du plan opérationnel de la prolongation du PAFA II au mois de juin 2025 , « le programme est aligné sur les Objectifs de développement durable (ODD) et s'inscrit dans les priorités du Programme indicatif de coopération (PIC) avec le Luxembourg, tout en répondant aux attentes de la Coopération suisse au Mali ». Il s'aligne également sur les orientations de la Stratégie de transition pour la coopération au développement luxembourgeoise avec la République du Mali, qui marque la volonté de poursuivre le renforcement durable de la sécurité alimentaire rurale ainsi que la diversification des sources de revenus agricoles.

Le PAFA II est pleinement conforme aux principales politiques nationales du Mali, telles que le CREDD 2019-2023, le PNIASA 2019-2023, et d'autres stratégies majeures comme le CSCRP, la LOA, le SNSA, et le PDA. Il s'inscrit également dans le plan stratégique de développement de la région de Sikasso et s'accorde

[1] Stratégie nationale de développement de la filière pomme de terre du mali SNDPT 2021-2025 (mars 2021)
[2] Stratégie nationale de Valorisation du Lait cru local
[3] L'objectif de développement de la SNE est de contribuer à l'élargissement du cercle national d'entrepreneurs jeunes (femmes et hommes) et l'amélioration de leurs conditions de réussite pour qu'ils contribuent par la création et la gestion d'entreprises au développement économique, social, culturel et environnemental du Mali et de leurs communautés, grâce à leur leadership, leur productivité et leur autonomie économique et financière.

avec les stratégies nationales de développement de la filière pomme de terre et de valorisation du lait cru local. Le programme est en phase avec les objectifs du Programme de coopération suisse au Mali (2022-2025), notamment en matière de croissance économique durable, création de marchés et d'emplois décents, lutte contre les changements climatiques et promotion de l'égalité des genres. De plus, les actions du programme respectent les principes de la Déclaration de Paris (2005) sur l'efficacité de l'aide publique, notamment en ce qui concerne le mécanisme de financement mis en place via l'ABSD.

4.1.4. Prise en compte des populations vulnérables par le programme dans la lutte contre l'exclusion

Le programme prend en compte les jeunes et les femmes, notamment par le biais du CRCR et des dispositifs d'appui-conseil avec les faîtières. De ce fait, il a mis en place un plan stratégique d'insertion du genre ainsi qu'un programme d'alphabétisation pour renforcer la confiance des femmes. Des efforts de sensibilisation ont été menés, notamment via des partenariats avec des stations de radio. Des conseillers agricoles (66 dont 19 femmes) ont été formés sur l'insertion durable des femmes dans les filières pomme de terre et lait local.

En tout, 529 jeunes et femmes ont bénéficié d'un accès sécurisé au foncier pour le développement de leurs activités. Ils détiennent des titres fonciers sécurisés tels que des attestations de donation ou des certificats de prêt de terres. Le processus de sélection des femmes vulnérables se fait en concertation avec les responsables de la FERLAIT, du CRIPT, les membres des Comités de Gestion des AHA, les élus locaux et les Conseillers Agricoles du CRIPT. Les appuis dont elles bénéficient se traduisent par les revenus générés grâce à leurs activités génératrices de revenus (AGR).

Grâce au soutien du PAFA II, cette initiative a permis aux femmes (installées au niveau des AHA) de passer de manœuvres occasionnelles des propriétaires de champs de pomme de terre à propriétaires de leurs propres terres. Par ailleurs, les jeunes et les femmes ont activement participé à diverses formations organisées par les OPA, portant sur des thèmes tels que le leadership et la gestion, la vie coopérative et l'alphabétisation fonctionnelle. Une visite-échange a également été organisée pour 27 producteurs et 27 productrices de pomme de terre de l'AHA de Diéba (Bougouni), qui ont eu l'opportunité de se rendre à Zangaradougou (Sikasso). Cette initiative a permis à ces femmes de s'engager pleinement dans la production de pomme de terre au lieu de travailler dans les sites d'orpaillage.

Toutefois, les apprenants FIQ ont été recrutés par un appel à candidatures lancé par le CR, tandis que les apprenants FPA ont été sélectionnés par les maîtres d'apprentissage choisis par les faîtières des filières de pomme de terre et de lait local dans le cadre du CDFMO de la CRA. Cette méthode limite la participation des femmes vulnérables à cette activité. En effet, les critères de sélection et de prise en charge, notamment en ce qui concerne le transport, l'alimentation et les exigences financières pour le plan d'affaires, ne sont pas adaptés et excluent systématiquement les populations vulnérables. Il est crucial d'intégrer des mesures spécifiques pour garantir leur inclusion.

4.2. Cohérence interne

4.2.1. Complémentarité du programme avec d'autres interventions sectorielles similaires au Mali

PAFA II s'inscrit en cohérence avec plusieurs programmes soutenus par le Gouvernement du Mali pour améliorer la production laitière, notamment : le Projet d'Appui au Développement de l'Élevage (PADEL-M), le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme phases 1 et 2 (PRAPS Mali), le Projet de Développement Durable des Exploitations Pastorales au Sahel Mali (PDDEPS – Mali) ainsi que le Programme de Compétitivité et de Diversification Agricole (PCDA) au Mali qui a doté le CRIPT de chambres froides pour le stockage et la conservation de pomme de terre de consommation.

4.2.2. Complémentarité du programme avec les autres programmes de développement de la coopération Luxembourgeoise au Mali

LuxDev Mali dispose de deux cellules thématiques, chacune dirigée par un coordinateur : la cellule Développement Rural et la cellule Formation et Insertion Professionnelle. Le programme PAFA-II est piloté par la cellule Développement Rural, qui collabore étroitement, sur le plan opérationnel, avec la cellule Formation et Insertion Professionnelle. Ainsi, la cellule Développement Rural est responsable des résultats 1 et 3, tandis que la cellule Formation et Insertion Professionnelle se charge du résultat 2. Cette organisation entraîne une collaboration étroite entre les équipes de coordination à Bamako et sur le terrain à Sikasso, en collaboration avec la cellule suivi-évaluation, afin de garantir une approche commune et cohérente. Les véhicules sont attribués en fonction des besoins de chaque programme. Un effort majeur est déployé pour harmoniser les stratégies d'intervention entre les trois programmes, ce qui se traduit

notamment par l'utilisation d'un code de financement unique pour les PPIP (Programmes de Projets d'Investissement Public). Ce niveau d'intégration et de coordination assure la cohérence interne et la complémentarité des différentes initiatives de la coopération luxembourgeoise au Mali.

Néanmoins, pour le Résultat 2, les programmes MLI 21 et MLI 22 ainsi que le PAFA II (MLI 26), partagent des objectifs similaires et ciblent les mêmes groupes. Mais bien que certains aspects comme les bilans de compétences aient été bénéfiques, certains jeunes bénéficiaires de la FPA du PAFA II n'en ont pas bénéficié.

4.2.3. Concordance des objectifs du programme avec les besoins identifiés de la communauté

Le programme PAFA II a mis en place un dispositif de conseil agricole au niveau micro, en partenariat avec les faîtières (CRIPT, FERLAIT, CRCR) et les services techniques déconcentrés de l'État (DRA, DRPIA, DGR, Direction Régionale de la promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille). Ce dispositif facilite l'accès des membres des coopératives (producteurs, transformateurs, commerçants) à des formations, au renforcement de leurs capacités, ainsi qu'aux intrants (semences locales ou importées, vaccins, etc.) et aux financements. Les parcellaires des AHA répondent également aux besoins d'accès à la terre pour les producteurs, y compris les jeunes et les femmes.

Dans le secteur de la filière lait, les fermes de démonstration nécessitent davantage d'investissements et un suivi constant par rapport à la filière pomme de terre. Certaines activités de la filière lait, comme la production de fourrage et la formation en insémination artificielle, se réalisent dans les fermes publiques, dans des périmètres irrigués ou dans des fermes privées. L'échec de l'usine Ika Nono a conduit le PAFA II à se réorienter vers des centres de service bien équipés dans les trois pôles d'intervention, (Sikasso, Koutiala et Bougouni). Grâce à des révisions budgétaires et l'utilisation de fonds ABSD, le programme a équipé 10 centres de stockage et de conservation du lait avec des installations solaires. Certains centres produisent jusqu'à 200 litres de lait par jour, proche des 700 litres de l'usine Ika Nono à son apogée. Un réseau de collecteurs formés a été créé en 2024 pour améliorer la collecte du lait, avec des citernes mobiles commandées pour renforcer ce maillon. Il est essentiel de renforcer la collecte, d'investir dans les infrastructures de transformation et de structurer le réseau de collecte pour répondre à la demande en lait local.

Au niveau régional, le Conseil Régional de Sikasso (Maître d'Ouvrage du programme) rencontre des difficultés dues à la pénurie d'agents techniques publics (en finance publique, passation des marchés), ce qui constitue un frein pour une gestion efficace de l'ABSD, élément clé du programme. Bien que le programme ait assigné un agent technique en décentralisation et finance publique au CR depuis novembre 2022, et qu'il ait apporté des résultats satisfaisants selon les responsables du CR, cette solution reste temporaire et prendra fin avec la fin de son contrat.

Le renforcement de capacités des CFP en équipement au titre de la Composante 3 a été fait sur appel à projets lancé par le Conseil Régional. Cette opération a prioritairement pris en compte les CFP mobilisés pour les FIQ, les champs écoles et les ateliers. Même si ces équipements arrivent après la clôture des formations, ils renforcent de manière durable les capacités de ces opérateurs de formation pour délivrer des formations de qualité dans les prochains mois et années.

4.2.4. Synergies entre les différentes activités du programme

Le programme met en évidence des synergies renforcées entre ses différentes activités, assurant ainsi une utilisation optimale des AHA par les communautés. Le CRCR organise les émissions radio en collaboration étroite avec les deux faîtières et les STD, facilitant l'appropriation des AHA par les populations locales. Les STD (DRA, DGR) participent également à la validation des modules de formation destinés aux producteurs et transformateurs, afin d'enrichir leurs pratiques. Par ailleurs, les faîtières (CRIPT, FERLAIT, CRCR) fournissent des données essentielles aux services de suivi-évaluation tels que la DRA et la DRFEF. Les AHA, véritables points d'ancrage, favorisent des interactions constructives entre les activités des différents partenaires (CRCR, CRIPT, FERLAIT), en particulier dans le cadre des initiatives de mobilisation sociale menées par le CRCR. Celles-ci impliquent non seulement les faîtières, mais aussi les STD et les autorités politico-administratives (CR, CT, sous-préfets, maires, etc.). Des missions conjointes (CRCR, FERLAIT, CRIPT) permettent l'attribution des terres au niveau des AHA, et des formations communes sur le genre et l'agroécologie sont organisées pour les animateurs des CRCR, CRIPT, FERLAIT, ainsi que les centres de gestion rurale. Ces actions complémentaires assurent une meilleure cohésion et efficacité des activités du programme.

4.2.5. Prise en compte du contexte socio-économique et environnemental local dans sa conception et sa mise en œuvre

Le programme PAFA II prend en compte les enjeux environnementaux et climatiques dans tous ses objectifs, visant à rendre les systèmes de production agroalimentaire à la fois durables et résilients face aux défis environnementaux. Il promeut des pratiques d'intensification agricole durable pour accroître la production de pommes de terre, au bénéfice des producteurs et des consommateurs. Cependant, les vagues de chaleur survenues lors de la dernière campagne, ainsi que leur impact sur la baisse de la production, représentent un défi majeur à surmonter. Cela nécessitera l'amélioration des pratiques culturales, telles que le paillage, la couverture du sol et l'utilisation de systèmes d'irrigation efficaces comme le goutte-à-goutte

Une attention particulière est accordée à la place des femmes, en renforçant leur résilience face aux impacts du changement climatique par des formations, du conseil et le soutien aux initiatives féminines locales. Au titre du résultat 2, des acteurs ont évoqué la faible autonomie des jeunes dans la région de Sikasso car ils s'émancipent tardivement de la tutelle familiale (notamment des ainés). Cela a constitué une difficulté pour la mobilisation des apports personnels des jeunes promoteurs. Ces derniers n'ayant pas de revenus à titre individuels, leurs plans d'affaires et leurs financements sont perçus comme une tentative de s'extraire du giron familial. Dans ce contexte, il est indispensable de mener des discussions avec les tenants de la tradition sur l'importance de l'autonomie des jeunes et encourager les familles à soutenir les initiatives individuelles des jeunes, tout en leur permettant de s'affranchir progressivement de la tutelle parentale. Il est aussi nécessaire de mettre en place des mécanismes de financement des microcrédits adaptés où les jeunes peuvent solliciter des aides financières ou matérielles de leurs familles pour leurs projets ; ce qui pourrait renforcer le sentiment d'appartenance et d'indépendance vis-à-vis des familles. Aussi, note-t-on une faible prise en compte des facteurs environnementaux et d'hygiène dans les PPIP de la filière lait.

4.3. Cohérence externe

4.3.1. Qualité des partenariats établis avec les acteurs publics et privés et efficacité de la coordination des actions

Le PAFA II a adopté une approche partenariale différente de celle du PAFA I en travaillant avec des interprofessions (CRIPT, FERLAIT, CRCR), ce qui a réduit l'implication directe des services techniques (STD) dans le programme. Certains responsables des STD, notamment la Direction du Génie Rural et les Directions régionales des productions et des Industries Animales, jugent cette approche moins satisfaisante et préfèrent celle du PAFA I. Certaines structures étatiques, bien qu'impliquées, ont agi uniquement en tant que prestataires de services sans fournir de conseils techniques. De plus, les résultats modestes concernant le financement des PPIP montrent la fragilité des partenariats dans ce domaine, nécessitant une analyse préalable des capacités financières des institutions concernées. Enfin, l'absence d'implication de certaines directions du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) dans la phase de conception du PAFA II a ralenti le traitement des dossiers liés à l'ABSD, un instrument clé du financement du programme.

4.3.2. Coordination du programme avec d'autres bailleurs (PEGA5, PartICIP de la Coopération Suisse) et initiatives en cours à Sikasso

PAFA II collabore avec PartICIP pour élaborer le schéma régional de la Formation Professionnelle. Dans ce partenariat PAFA II recrute le bureau d'étude et PartICIP prenant en charge les ateliers de validation avec les collectivités (CROCSAD). PAFA II collabore aussi avec le PEGA5 sur la gouvernance et la redevabilité (restitution des comptes administratif des collectivités). Dans cette collaboration PAFA apporte un appui technique lors des ateliers de restitution des comptes administratifs des collectivités.

4.4. Efficacité

4.4.1. Efficacité en termes de couverture : nombre de bénéficiaires atteints sur nombre de bénéficiaires cible

Les résultats en termes de couverture montrent que le nombre de bénéficiaires prévu dans la plupart des cas se rapproche des valeurs cibles mais un seul est atteint. Le nombre total de producteurs/trices de pomme de terre prévu est atteint à plus de 100% montrant que le projet a fourni des efforts en termes de sensibilisation, d'information et d'accompagnement vis-à-vis de cette cible. Parallèlement, d'autres catégories d'acteurs (nombre d'éleveurs laitiers, nombre d'actifs des deux filières, les tuteurs formés pour encadrer les jeunes) affichent plus de 80%. En revanche, d'autres cibles (nombre d'éleveurs transhumants,

nombre de nouveaux exploitants, nombre de jeunes) sont encore à un faible taux à ce jour ; ce qui laisse présager que ces cibles pourront ne pas être atteintes avant la fin d'intervention du projet. Ces résultats comparés à ceux obtenus lors de l'évaluation à mi-parcours montre qu'il y a un progrès. Globalement, le taux d'exécution physique moyen obtenu en mai 2023 est de 54,3% contre 78,4% obtenu en décembre 2024 (cf. Annexe)

4.4.2. Contribution des activités à la productivité et à l'employabilité

Les progrès observés lors de l'évaluation à mi-parcours concernant l'augmentation des revenus des acteurs des deux filières ont été non seulement maintenus, mais également renforcés durant la phase post-évaluation. À l'exception des collecteurs et transformateurs de lait local dont les revenus n'ont pas atteint les objectifs fixés, les autres acteurs ont connu une augmentation significative de leurs revenus. Par exemple, les producteurs de pommes de terre AHA ont généré un revenu de 7 211 951 FCFA, soit une hausse de 48 % par rapport aux 4 870 699 FCFA obtenus en 2023 et bien au-delà de l'objectif de 2 009 035 FCFA fixé, représentant une augmentation de 259 % (cf. tableau 2). Les transformateurs de pommes de terre ont également vu leurs revenus atteindre 1 294 493 FCFA, en comparaison avec 537 944 FCFA en 2023 (soit une hausse de 141 %) et un objectif de 645 533 FCFA (augmentation de 101 %). Enfin, les producteurs de lait local dans les fermes aménagées ont généré 4 583 176 FCFA en 2024, contre 3 819 313 FCFA en 2023 (augmentation de 20 %), atteignant ainsi l'objectif fixé.

Cependant, la proportion d'exploitants agricoles ayant enregistré une augmentation de leurs revenus d'au moins 5 % a diminué de 2 % par rapport à l'évaluation à mi-parcours et de 12 % par rapport à l'objectif global (fixé à 50 % cf. tableau 1). En effet, parmi un échantillon de 514 producteurs de pommes de terre, 38 % (soit 195 producteurs, dont 19 femmes) ont observé une hausse d'au moins 5 % par rapport à la valeur de référence (marge brute en 2021) (données suivi-évaluation, 2024). De même, parmi les 20 producteurs de lait local dans les fermes aménagées, 8 (40 %) ont enregistré une augmentation de leurs revenus d'au moins 5 % par rapport à la valeur de base (marge brute en 2021) (données suivi-évaluation, 2024). Ainsi, 60 % des producteurs de lait local n'ont pas atteint l'augmentation de revenus escomptée.

Dans l'ensemble, les résultats en termes d'augmentation des revenus des bénéficiaires du programme sont encourageants, notamment pour la filière pomme de terre. Pendant sa phase de prolongation, le programme devra se concentrer sur le maintien des résultats obtenus et accorder une attention particulière aux exploitations agricoles qui n'ont pas réussi à augmenter leurs revenus (d'au moins 5%), soit : 12 % pour la pomme de terre et 60 % pour le lait local.

Tableau 1 : Appréciation du revenu des producteurs

Indicateurs	Sous indicateurs	Référence	Mai-23	Déc-24	Cible
Les revenus annuels bruts des exploitations familiales agricoles et des micros, petites et moyennes entreprises agricoles des filières lait local et pomme de terre appuyées par le programme ont augmenté	Revenu des producteurs de pommes de terre au / AHA (FCFA)	1 674 196	4 870 699	7 211 951	2 009 035
	Revenu/unité de transformation de pomme de terre (FCFA)	537 944	1294493	1 331 217	645 533
	Revenu /producteurs de lait local des fermes aménagées (FCFA)	3 819 313	8 786 680	5 404 478	4 583 176
	Unités de collecte et transformation de lait local (MPMEL) (FCFA)	4 564 377	1 442 461	4 945 127	5 477 252
Nombre d'exploitants agricoles ayant augmenté d'au moins 5 % leurs revenus annuels grâce à leur production agricole		0	40%	38%	50%

***Source** : Données suivi-évaluation & évaluation mi-parcours (et calculs du consultant)*

Concernant la production de pomme de terre, les résultats sont mitigés. Avant l'intervention, la production était de 1 244 tonnes, et elle a fortement augmenté en 2023, atteignant 16 115 tonnes. Toutefois, en 2024, elle a chuté à 10 807 tonnes, bien en dessous de l'objectif de 21 804 tonnes. Cette diminution s'explique principalement par la réduction de la superficie cultivée, qui est passée de 658,56 hectares en 2023 à 514,7 hectares en 2024, soit une baisse d'environ 144 hectares. Cette réduction est due à l'augmentation des coûts de production et à la disponibilité limitée des semences, ce qui a conduit certains producteurs à ne

pas cultiver cette année-là. Sur un échantillon de 738 producteurs, 224 ont ainsi cessé leur production en 2024.

Pour la production de lait local, une tendance positive se dégage. Elle est passée de 670 764 litres avant l'intervention à 1 287 924 litres en 2023, puis à 1 550 655 litres en 2024, dépassant largement l'objectif prévu. Toutefois, malgré ces bons résultats de production, la commercialisation a été entravée par la canicule de 2024 et la crise énergétique (délestages), ce qui a limité les bénéfices pour les producteurs. Concernant les rendements de pomme de terre, bien que la production totale ait diminué, le rendement par hectare a augmenté. Avant l'intervention, il était de 18 tonnes par hectare, et en 2024, il a atteint 21 tonnes par hectare. Cette amélioration est le résultat des techniques agricoles renforcées, malgré la diminution de la superficie cultivée. Cependant, l'augmentation du rendement par hectare n'a pas suffi à compenser la réduction de la surface cultivée, ce qui a entraîné une baisse de la production totale.

Pour le lait local, le rendement par vache a également progressé de manière notable. Avant l'intervention, la production moyenne était de 4 litres par vache par jour, et elle a atteint 9 litres en 2024. Cette hausse témoigne de l'amélioration des pratiques d'élevage et de gestion des troupeaux. Cependant, comme pour la pomme de terre, la commercialisation du lait a été freinée par des facteurs externes tels que la canicule et la crise énergétique, limitant l'impact économique de cette amélioration. En perspective, le programme prévoit un renforcement significatif de la production de semences de pomme de terre, avec l'objectif de quadrupler la superficie cultivée d'ici 2025. Par ailleurs, pour améliorer la conservation du lait local, neuf centres de service seront équipés de dispositifs photovoltaïques à partir de 2025. Ces mesures devraient contribuer à améliorer la production et les rendements dans les deux filières, tout en répondant aux défis rencontrés en 2024.

Tableau 2 : Appréciation des superficies emblavées, la production et rendement de PdT

Indicateurs	Filières	Référence	Mai-23	Déc-24	Cible
Production (tonnes)	**Pomme de terre (tonnes)**	1 244	16 115	10 807	21 804
Superficie (ha) sur les 12AHA			658,56	514,7	
Rendement (tonnes/ha)			18	21	
Production (Litre)	**Lait local (litre)**	670 764	1 287 924	1 550 655	1 500 000
Rendement (litre/vache)		4		9	

***Source** : Données suivi-évaluation & évaluation mi-parcours (et calculs du consultant)*

Les données de suivi-évaluation montrent que l'employabilité des jeunes dans le cadre de ce programme a un taux d'insertion professionnelle avec un revenu décent de 17 %, bien en deçà de l'objectif final de 65 % (cf. annexe I1). Concernant les formations et l'employabilité (R2), les indicateurs de plusieurs cibles sont atteints de manière satisfaisante, à l'exception de la parité hommes-femmes et de l'insertion des jeunes issus des dispositifs FIQ et FPA, accompagnés en entreprenariat par l'APEJ. Il convient de noter que le faible taux d'insertion est lié au fait que le processus de financement des plans d'affaires n'a pas encore été finalisé.

L'enquête ONEF sur la satisfaction des bénéficiaires des formations continues indique un taux de satisfaction de 96 %, dépassant largement l'objectif de 80 % (cf. annexe I1). Le RAPAV 2024 rapporte les principaux résultats suivants : 169 formateurs et maîtres d'apprentissage ont été formés sur une cible de 225, 400 jeunes (56 % de filles) ont bénéficié de la FIQ sur une cible de 400, et 300 jeunes (22 % de filles) ont bénéficié de la formation par apprentissage sur une cible de 300 (dont 50 % de filles) (cf. annexe I1). Le taux d'insertion avec un revenu décent (au moins 75 000 FCFA par mois) est de 17 %, dont 2,4 % de filles (cf. annexe I1).

En matière de formation, 700 jeunes hommes et femmes ont bénéficié du PAFA II (formation initiale qualifiante et par apprentissage) (cf. annexe I1). Certains jeunes déjà actifs dans le secteur ont renforcé leurs compétences, consolidant ainsi leurs emplois dans la production de pommes de terre et de lait local, tout en acquérant des compétences entrepreneuriales, financières, administratives et sociales. Des soutiens financiers ont permis à certains d'entreprendre en dehors de l'exploitation familiale, créant ainsi de nouveaux emplois et se positionnant comme modèles pour d'autres jeunes.

En termes de renforcement des capacités des actifs, 2 287 bénéficiaires (sur une cible de 2 500) ont vu leurs compétences renforcées sur divers thèmes, tels que les itinéraires techniques de production, le

stockage et la conservation, les techniques de transformation, le compostage, l'agroécologie, la commercialisation, l'élaboration de plans d'affaires simplifiés, le suivi sanitaire des animaux et le rationnement alimentaire des animaux (cf. annexe I2). L'enquête de satisfaction menée auprès de ces bénéficiaires par l'ONEF révèle un taux de satisfaction de 96 %. L'objectif de 2 500 pourrait être atteint d'ici juin 2025, en alignant ces actions avec les axes suivants : amélioration des rendements et de la productivité, création et développement d'emplois, amélioration des compétences et de la formation professionnelle, impact sur les revenus, durabilité et rentabilité des entreprises, accès aux marchés et opportunités économiques.

4.4.3. Efficacité des modalités de mise en œuvre du programme dans l'atteinte des objectifs

L'efficacité des instruments de financement dans le cadre du programme PAFA II, notamment l'ABSD, a rencontré des défis. L'obtention des résultats dépend de la performance collective des trois instruments, et un manque d'efficacité dans l'un d'eux impacte l'ensemble du dispositif. L'évaluation à mi-parcours a révélé un faible taux d'exécution de l'ABSD (18,5% en avril 2023, atteignant 36% en 2024). Les activités menées par la régie LuxDev respectent bien les procédures luxembourgeoises, et un rééquilibrage des modalités a permis d'atteindre certains résultats, notamment le résultat 2. Cependant, l'objectif spécifique n'a pas encore été atteint, bien que des progrès aient été réalisés, avec un taux d'exécution physique de 86,8% en décembre 2024, contre 80,8% en mai 2023. L'équipe d'évaluation estime que l'atteinte de 100% des indicateurs pendant la phase de prolongation de 6 mois reste incertaine.

Tableau 3 : Synthèse du niveau d'efficacité du PAFA II de l'objectif spécifique

Objectif spécifique	Nombre d'indicateurs prévu	Mai 2023		Décembre 2024	
		Nombre d'indicateurs atteint	Justification de l'écart	Nombre d'indicateurs atteint	Justification de l'écart
La productivité et l'employabilité augmentent durablement dans les filières du lait local et de la pomme de terre dans le Sud du Mali	2	0	1 indicateur atteint à 81,6% et le second atteint à 80% (Soit 80,8% en moyenne)	0	1 indicateur atteint à 97,6 % et le second atteint à 76% Soit 86,8 en moyenne

Certains indicateurs, comme le nombre de conseillers agricoles financés par les OPA, le taux de croissance de l'emploi dans les chaînes de valeur lait local et pomme de terre, ainsi que le taux d'insertion professionnelle des jeunes, ne pourront pas être atteints avant la fin du programme en raison des retards accumulés. Cependant, la mise en œuvre des activités du PAFA II repose sur le décaissement via l'un des trois instruments de financement. Et, l'ABSD, qui représente 43 % du budget, n'a pas toujours pu financer les activités planifiées dans les délais prévus. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- Les retards dans la mise en œuvre des actions de formation continue sont dus à la lourdeur administrative et à la maîtrise insuffisante des procédures de passation des marchés, en particulier dans le secteur de la formation professionnelle. Initialement prévu pour durer trois mois, ce processus a pris six mois (de mai à juillet 2024). Cependant, une amélioration notable a été observée par rapport à 2023, avec une réduction du délai de traitement de 180 à 90 jours en 2024.
- L'accompagnement-conseil du Conseil régional a permis des progrès importants, mais les objectifs finaux des indicateurs n'ont pas été complètement atteints. Cela montre une certaine efficacité, mais des améliorations restent nécessaires pour assurer la réalisation des objectifs dans les délais prévus
- Le programme PAFA II a connu des retards en raison de la complexité et de la lenteur des procédures administratives liées à la gestion de l'ABSD, ainsi que du manque de ressources humaines au sein du Conseil régional pour gérer les actions de formation, ce qui a ralenti l'exécution des activités.
- Le mécanisme de financement des projets dans les filières lait local et pomme de terre fonctionne bien, avec 251 projets financés en 2024. Un suivi géoréférencé est en place pour faciliter la mise

en œuvre et le suivi post-financement. Des partenariats ont été établis pour certifier les semences locales. Toutefois, les relations entre les acteurs du secteur restent informelles, et le programme prévoit de renforcer les échanges avec le secteur privé pour améliorer l'accès au financement et aux semences de qualité

- Le programme a cherché à améliorer la représentation des femmes dans les organes dirigeants des filières. En 2023, 21 % des membres des bureaux dirigeants étaient des femmes, mais ce chiffre est tombé à 15 % en 2024. Cependant, les femmes occupent davantage de postes stratégiques, comme les présidences et vice-présidences. L'égalité de genre, notamment pour les femmes de moins de 35 ans, reste insuffisante, avec seulement 5 % de femmes de moins de 35 ans dans ces postes

Malgré des progrès réalisés, les retards dans l'exécution des activités financées par l'ABSD affectent l'efficacité du programme. Un suivi renforcé est nécessaire pour améliorer l'exécution, notamment dans la formation et la gestion des projets. Bien que des actions aient été menées pour augmenter la représentation des femmes, des efforts sont encore nécessaires pour atteindre l'égalité de genre, en particulier pour inclure plus de jeunes femmes. Le renforcement des partenariats et la contractualisation entre acteurs du secteur devraient améliorer l'efficacité des financements. Il a aussi été noté que l'ABSD "Danois" rencontre moins de lourdeurs administratives que l'ABSD de LuxDev, qui suit des procédures plus complexes via l'État malien.

4.4.4. Efficacité de la stratégie de renforcement des capacités (R2)

Le PAFA II a recruté les maîtres d'apprentissage via des structures locales, assurant un bon ciblage des apprenants et un accès aux moyens de production. Cependant, les candidats n'ont pas bénéficié d'un accompagnement préalable adéquat, comme le bilan de compétences proposé par l'APEJ, qui aurait permis de mieux comprendre leur situation avant l'apprentissage. Les formations continues ont été menées rapidement, parfois avec des faiblesses, telles qu'un manque d'accompagnement et des critères de sélection inadaptés, notamment l'âge, avec des candidats souvent âgés de plus de 40 ans. Un plus grand investissement en temps et en critères de sélection aurait permis de mieux cibler les jeunes et les personnes vulnérables.

Les sessions de formation ont été standardisées pour maîtriser les coûts, mais leur pertinence par rapport aux besoins réels des bénéficiaires est remise en question. Les référentiels commandés à l'INIFORP sont jugés inappropriés, certains soulignant la confusion entre métiers, emplois et occupations. L'absence d'une étude préalable sur les besoins en emploi et formation a également été critiquée. Le recrutement des premières cohortes n'a pas respecté la parité homme/femme, mais des efforts ont été faits pour corriger cela dans les cohortes suivantes en attribuant 61 % des places aux jeunes femmes. La modalité FPA, bien qu'offrant un meilleur potentiel d'insertion, rencontre peu d'engouement chez les jeunes femmes, en partie à cause des réticences des parents ou époux. L'introduction de médiateurs sociaux pour accompagner les jeunes femmes pourrait aider à surmonter ces obstacles.

4.4.5. Efficacité du suivi et de l'ajustement des actions

Le PAFA 2 dispose d'un système de suivi et d'évaluation bien structuré, avec un cadre logique clair et des indicateurs mesurables de manière objective. Le dispositif inclut également la réalisation d'études spécifiques, tant qualitatives que quantitatives, menées directement par des Bureaux d'Etudes ou par les partenaires responsables de la collecte de certaines données. Cependant, lors de la première évaluation, certaines imprécisions ont été relevées concernant la méthode de mesure des indicateurs d'impact, la définition des cibles réalistes et la référence des indicateurs. Ces lacunes ont perturbé l'évaluation précise des progrès réalisés et ont nécessité des ajustements. Il a été recommandé de clarifier les indicateurs pour éviter toute ambiguïté dans leur interprétation. À ce jour, l'équipe d'évaluation juge le système de suivi-évaluation efficace, préconisant une meilleure coopération entre l'équipe du projet et les partenaires responsables de la collecte des données. Tous les indicateurs ont été renseignés en lien avec les valeurs cibles appropriées et le niveau actuel de chaque indicateur a été justifié de manière satisfaisante.

À ce jour, 41,6 % des indicateurs ont atteint au moins 100 % de leurs objectifs, contre 37,5 % lors de l'évaluation à mi-parcours (Cf. tableau ci-dessous). Bien qu'un nombre important d'indicateurs aient atteint plus de 80 % (6 indicateurs) (Cf. tableau ci-dessous), l'équipe d'évaluation reste prudente quant à la garantie de leur réalisation complète.

Tableau 4 : Synthèse du niveau d'efficacité du PAFA II par résultat

Résultats	Nombre d'indicateurs prévu	Mai 2023		Décembre 2024	
		Nombre d'indicateurs atteint	Justification de l'écart	Nombre d'indicateurs atteint	Justification de l'écart
RI. Des produits de qualité des filières lait et PdT arrivent sur les marchés de façon compétitive	6	3	Certains indicateurs présentent des mesures complexes	3	3 indicateurs en cours de réalisation à un taux inférieur à 80% en raison de retard/difficulté dont la résolution est du ressort du projet
R2. Les différents maillons des deux filières sont professionnalisés, inclusifs et disposent de compétences renouvelées	9	5	4 indicateurs sont encore en cours	3	5 indicateurs en cours de réalisation à un taux compris entre 80% et 100% 1 indicateur en cours de réalisation à un taux inférieur à 80% en raison de retard/difficulté dont la résolution est du ressort du projet
R3. Les performances des filières sont améliorées grâce au secteur privé, à la société civile, aux OP et aux institutions publiques, chacun dans son rôle	9	1	8 indicateurs ne sont pas encore atteints à ce stade de mise en œuvre.	4	1 indicateur en cours de réalisation à un taux compris entre 80% et 100% 4 indicateurs en cours de réalisation à un taux inférieur à 80% en raison de retard/difficulté dont la résolution est du ressort du projet
Total	**24 (100%)**	**9 (37,5%)**		**10 (41,7%)**	

4.4.6. Avancées et défis les plus significatifs dans l'atteinte des changements ou effets finaux attendus

Le tableau suivant présente les avancées et défis au niveau des filières pommes de terre, lait local et dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle

Tableau : Avancées et défis dans l'atteinte des changements ou effets attendus

Domaines d'analyse	Avancées	Défis
Filière Pomme de Terre	▪ Développement des AHA avec un meilleur accès à la terre des jeunes et des femmes, et amélioration des pratiques agricoles durables	▪ Améliorer la gestion du « changement climatique » dans les aménagements hydro-agricoles

	▪ Augmentation des surfaces cultivées et de la production de semences locales de pomme de terre ; ▪ Potentiel élevé d'expansion des surfaces cultivées et de la production de pomme de terre dans la zone du programme ; ▪ Potentiel significatif d'amélioration des rendements grâce à l'utilisation de semences locales ; ▪ Demandes élevées des semences locales de pomme de terre	▪ Gestion du stockage et de la conservation des semences de pomme de terre ▪ Amélioration de la mise en marché de la pomme de terre de consommation ▪ Promotion des pompes solaires pour l'arrosage ou l'irrigation des champs de pommes de terre
Filière Lait local	▪ Amélioration de la productivité du lait local (atteignant 9 litres par vache en 2024, contre 4 litres en 2020) ▪ Amélioration significative de l'efficacité de la filière lait, avec un taux de transformation proche de 90% (entre 2022-2024). Cela reflète un fort potentiel de développement pour les unités de transformation et les centres de collecte du lait, ainsi qu'une capacité à valoriser presque toute la production collectée, ce qui est un indicateur positif pour la durabilité et la rentabilité de la filière.	▪ Meilleure organisation de la collecte de lait local ▪ Relance de l'unité de transformation semi-industrielle du lait local (IKA NONO)
Formation et insertion professionnelle	▪ Les jeunes ayant suivi les formations FIQ et FPA, ainsi que le processus d'accompagnement à l'insertion, expriment avec fierté et satisfaction les compétences et connaissances qu'ils ont acquises durant ce parcours. ▪ Une meilleure connaissance des acteurs partenaires, notamment les institutions financières (CR, APEJ, STD, IMF, faîtières, etc.), et de leurs rôles dans le développement des entreprises est observée chez les jeunes bénéficiaires des formations. ▪ Une relation de proximité se développe entre l'APEJ et les jeunes ayant bénéficié de l'accompagnement à l'insertion. ▪ Les jeunes bénéficiaires de la formation professionnelle montrent une augmentation de leur niveau de responsabilité et de maturité	▪ Accompagnement des jeunes porteurs de projets après réception de leurs crédits (qui mettent du temps à se mettre en place) ▪ Arrimage de la mise en place des crédits avec les calendriers agricoles ▪ Renégociation avec les IMF les échéanciers de remboursement des crédits par les porteurs de projets (à cause des retards dans la mise en place des crédits)
Mécanisme de financement ru projet par l'ABSD	▪ Quoiqu'insuffisant, on note une bonne progression du décaissement de l'ABSD pendant la période post-évaluation intérimaire	▪ Concentration des dépenses liées à l'ABSD sur l'exécution des investissements publics (routes, barrages, etc.) et éviter de les faire intervenir dans la gestion des PPIP

Source : *Analyse documentaire et résultats d'entretiens de terrain*

Des avancées en lien avec PAFA I présentées dans l'annexe K pour plus de détail.

4.4.7. Appréciation du partenariat public privé (PPP) dans le cadre de PAFA II

La mise en œuvre du PAFA II, pour le développement des filières pomme de terre et lait local, repose sur un partenariat public-privé entre le Conseil Régional de Sikasso (CR) et des OPA telles que le CRIPT et FERLAIT. Ce partenariat vise à financer des infrastructures clés, notamment des chambres froides photovoltaïques et des centres de groupage et de vente de pomme de terre. Malgré des retards dans la réalisation de ces infrastructures, le programme a contribué à améliorer la productivité et les revenus des producteurs, favorisant également l'émergence de transformatrices de produits agricoles et le développement de l'entreprise Ika Nono pour la transformation industrielle du lait local.

Le PPP n'a pas encore réussi à établir des liens solides entre les commerçants et les marchés d'exportation de la pomme de terre, ni à mettre en place un mécanisme financier efficace pour soutenir la petite industrialisation des filières pomme de terre et lait local. Les résultats en matière de création d'emplois décents sont encore insuffisants. Une réforme et un renforcement de l'entreprise Ika Nono, avec la participation du CR et des Collectivités Territoriales, pourraient redynamiser le secteur du lait local et renforcer le modèle de PPP pour un impact durable.

4.5. Efficience

4.5.1. Rôle du pilotage et de la gestion dans l'efficacité des interventions sur le terrain

Le PAFA II implique une grande diversité d'acteurs, avec de nombreux cadres de concertation et réunions de travail, dont les rapports et recommandations sont suivis pour assurer leur mise en œuvre. Des concertations ont été organisées pour résoudre des conflits de compétences, et une volonté collective existe pour une gestion efficace des interventions sur le terrain. Par exemple, face aux difficultés de financement des PPIP par la BNDA, une rencontre a été organisée pour accélérer les décaissements. L'équipe d'évaluation considère le pilotage actuel du programme comme performant et dynamique.

4.5.2. Disponibilité et efficacité des ressources dans la mise en œuvre du programme

Le programme a adopté une approche de "faire-faire" en collaborant avec des partenaires comme CRIPT, FERLAIT et CRCR sur la base des CDFMO. Chaque année, une évaluation est réalisée pour évaluer les actions menées et les défis rencontrés. Les équipes dédiées au programme sont composées de professionnels qualifiés, mais la réduction des ressources humaines en 2024, notamment au sein de la FERLAIT, soulève des questions sur la pérennité du soutien après la fin du programme, ainsi que sur l'autonomie financière des institutions impliquées. Le suivi financier est rigoureux, avec des formations pour garantir une gestion transparente. Cependant, le programme a souffert de retards dans les financements, affectant la mise en œuvre de certaines activités et la livraison d'équipements de renforcement des capacités pour les CFP. Ces retards ont entravé l'impact des formations, bien que les coopératives soient équipées pour tester et diffuser de nouvelles pratiques agricoles.

4.5.3. Adaptation des ressources et outils de gestion et de coordination du programme

On peut noter une non-adéquation entre les capacités en RH du CR de Sikasso et les enjeux de gestion du programme. Sur les questions d'ordre technique l'assistance technique a su suppléer au manque d'effectifs, mais la chaine des dépenses n'a pas été à la hauteur ; le seul AT finances et décentralisation ne pouvait pas boucher les trous. Il est fort regrettable que le service financier du CR ne se soit pas mis dans une logique de dimensionner son dispositif notamment de passation de marché pour tenir compte des 3 projets impliquant LuxDev (PAFA, MLI 21 et MLI 22), mais aussi d'autres programmes[4]. Il y aurait eu un peu de concurrence dans la mobilisation des équipes du CR au profit de tel ou tel autre programme ou projet. La non-mobilisation de personnels additionnels par le CR de Sikasso suscite des interrogations. Quelles sont les vraies motivations ? Par ailleurs, le personnel clé du CR est majoritairement proche de la retraite. Comment se fera la relève ?

4.5.4. Atteinte des résultats avec optimisation des coûts liés aux AHA ou aux formations qualifiantes

L'évaluation du programme loue l'approche de gestion collective des Aménagements Hydroagricoles (AHA), avec une forte implication des communautés locales et des coopératives de producteurs de pommes de terre. À Diéba, par exemple, les membres de la coopérative organisent des tontines

[4] Notamment sur financement danois avec d'ailleurs la modalité ABSD.

hebdomadaires pour acheter des semences, facilitant ainsi la collecte des redevances et l'entretien des AHA. Cependant, le programme n'a pas réussi à introduire des systèmes solaires pour l'irrigation, en raison d'expériences non concluantes dans ce domaine lors de PAFA I. De plus, les systèmes d'irrigation existants, notamment les motopompes, ont un impact environnemental négatif.

Concernant les formations continues, le PAFA II a systématiquement opté pour des formations courtes (5 jours), mais la pertinence de ce choix est remise en question, notamment en raison de l'utilisation de bureaux d'études non pratiques, sans champs écoles ni ateliers de production. Ce choix a été critiqué pour son coût élevé et la faible qualité des formations. Le programme aurait pu envisager d'autres modalités plus adaptées, comme des parcours techniques in situ et l'utilisation de praticiens expérimentés. La contractualisation complexe et les retards ont également affecté la mise en œuvre des formations, avec des problèmes de flexibilité et d'efficience.

4.5.5. Impact des partenariats sur l'amélioration des services aux membres

L'évaluation à mi-parcours a montré que le CRIPT a bien réalisé la plupart de ses activités, notamment le suivi des parcelles semencières et l'analyse des semences récoltées. Il a atteint 77 % de ses objectifs, avec une consommation budgétaire de 67,30 %. Cependant, des difficultés subsistent concernant le stockage et la distribution des semences de pomme de terre, en particulier en raison du manque d'infrastructures adéquates, comme les chambres froides. Le CRIPT a réduit son équipe d'animateurs de 30 à 11 et a réaffecté ces derniers aux AHA pour maintenir ses actions. Le relais par coopérative est vu comme un atout pour assurer la pérennité des efforts du programme, notamment pour la production de pomme de terre. Quant à la FERLAIT, elle a bien progressé, avec une majorité de ses activités lancées et un effort soutenu pour atteindre ses objectifs. Les résultats pour lesquels des activités sont en cours concernent :

- **Transformation et commercialisation du lait local** : Diversification des produits laitiers, avec un conditionnement et une conservation conforme aux normes d'hygiène, suivis d'une mise sur le marché.
- **Renforcement des compétences des relais** : Formation des relais sur les méthodes de contrôle de la qualité du lait, afin qu'ils puissent transmettre ces compétences aux autres collecteurs opérant sur les mêmes axes.
- **Structuration des coopératives de transformateurs et revendeurs de lait local** : Identification, information et sensibilisation de neuf coopératives pour leur adhésion à la FERTRANSRELAIT, la fédération régionale des transformateurs et revendeurs de lait local de la région de Sikasso

Mais, il a été noté que, le plan stratégique de la FERLAIT montre une orientation insuffisante vers le service aux coopératives membres, se concentrant davantage sur des actions directes auprès des éleveurs pour développer la filière.

Le PAFA II a renforcé les capacités des CFP en formant les formateurs, les gestionnaires et en équipant les centres. Les jeunes bénéficiaires des formations FIQ, FPA et de l'accompagnement à l'insertion sont fiers des compétences acquises et de l'accès à des acteurs clés comme les faîtières, STD, et IMF. Cela devrait entraîner une demande accrue de services de qualité auprès de ces structures.

4.5.6. Optimisation du rapport qualité-prix du programme

D'après les documents d'exécution financière de LuxDev au 31/12/2024, les dépenses du programme par instrument de financement se présentent comme suit :

Tableau 5 : Évaluation de la répartition des dépenses par instrument

Libellés		REGIE (B)	ABSD (B)	APO (B)	Total
Budget prévisionnel	Montant (euros)	5 046 595	6 955 796	3 997 609	**16 000 000**
	%	32%	43%	25%	**100%**
Situation globale des dépenses au 31 décembre 2024	Montant (euros)	3926 155	4 167 013	4 213 960	**12 307 128**
	%	78%	60%	105%	**77%**
Solde budgétaire au 31 déc 2024	Montant (euros)	1 120 440	2 788 783	-216 351	**3 692 872**

Source : *ML026-Exécution financière au 31/12/2024/feuille Prog 2025 par modalité*

Le taux de décaissement de l'ABSD au sein de LuxDev est de 60% (2 733 237,036 FCFA), tandis que celui du CR atteint 63% du montant reçu, soit 37% du montant total. Cette situation est due à plusieurs facteurs, notamment deux années de blocage liées aux sanctions de la CEDEAO, l'absence d'implication de certaines directions clés du ministère de l'Économie et des Finances, et des lourdeurs administratives. De plus, les retards liés à l'Assistante Technique et à la méconnaissance des procédures de la BNDA ont également contribué à ces retards de décaissement. Des efforts sont en cours pour accélérer les décaissements, notamment grâce à l'affectation d'un AT Expert en Décentralisation et Finances Publiques au CR en novembre 2022, ce qui a contribué à augmenter les décaissements de l'ABSD, avec l'espoir d'une accélération d'ici fin décembre 2025. De plus, un quitus du CoPil et une dérogation du MEF ont permis la création d'un compte à la Banque Commerciale de Sikasso pour recevoir les fonds de l'ABSD. Le Conseil régional a également été instruit de commencer les dépenses pour les projets structurants d'ici le 17 janvier 2025. Enfin, la durée de traitement des demandes de formation continue a été réduite de 180 jours en 2023 à 90 jours en 2024.

Dans le cadre de la prolongation du programme jusqu'en juin 2025, il est espéré que le solde des fonds non consommés, ainsi que les 40 % restants chez le bailleur, soient utilisés pour réaliser les activités restantes. Cependant, il semble impossible de réaliser toutes les activités restantes avant la fin de juin 2025, telles que la construction de chambres froides et de centres de groupage. La question se pose de savoir si le programme pourra se terminer sans clôturer les décaissements au niveau du CR. Une réunion du CoPil devra décider si les soldes financiers de l'ABSD doivent être dépensés avant ou après la clôture du programme.

Le tableau ci-dessous fait le point des dépenses financières entre les différents résultats du programme. C'est le résultat 2 qui occupe le dernier rang, du fait des retard dans les financements des PPIP.

Tableau 6 : Évaluation de la répartition des dépenses entre les différents résultats du programme

Libellés		Budget global	Dépense au 05/2023		Dépenses juin 2023-déc 2024		Dépense globale au 31 déc 2024		Solde budgétaire au 31 déc 2024	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
T0	Organisation et gestion du programme	**2 724 252**	1 018 122	**37%**	106 2114	**39%**	2 080 236	**76%**	**644 016**	**24%**
R1	Des produits de qualité des filières lait local et pomme de terre arrivent sur les marchés de façon compétitive	**7 269 227**	2 161 932	**30%**	3 615 717	**50%**	5 777 650	**79%**	**1 491 577**	**21%**
R2	Les différents maillons des deux filières sont professionnalisés, inclusifs et disposent de compétences renouvelées	**2 902 389**	117 0219	**40%**	667 241	**23%**	1 837 460	**63%**	**1 064 929**	**37%**
R3	Les performances des filières sont améliorées grâce au secteur privé, à la société civile, aux organisations professionnelles et aux institutions publiques, chacun dans son rôle	**3 104 132**	1 209 337	**39%**	1 402 446	**45%**	2 611 782	**84%**	**492 350**	**16%**

Le tableau suivant présente l'évaluation des dépenses par période d'évaluation des activités du programme. On note que 35% des dépenses sont faites en 2,5 ans (2021 à mi-2023) contre 42% en 1,5 ans (mi-juin 2023-fin-décembre 2024). Cela montre que le programme a exécuté un tant soit peu des recommandations de l'évaluation à mi-parcours sur l'accélération de l'exécution des activités inscrites dans l'ABSD.

Tableau 7 : Évaluation de la répartition des dépenses par période d'évaluation

Budget	Période	Montant	Pourcentage
Budget global	Jan 2021-juin 2025	16 000 000	100%
Dépenses réalisées	Jan 2021-mai 2023	5 559 609	35%
	Juin 2023-déc 2024	6 747 519	42%
	Total	12 307 128	77%
Solde global	Jan-juin 2025	3 692 872	23%

Le tableau ci-dessous établit la répartition des dépenses entre les différents partenaires du programme. En dehors du CRCR dont le budget est presque totalement consommé, le CRIPT et la FERLAIT ont encore environ 30% de disponible sur leurs comptes pour des actions en retard. À ce jour, sur les 29 résultats détaillés prévus par la convention avec FERLAIT, seulement 15 ont été atteints totalement, soit 52 %. Les centres de services aux éleveurs et l'aménagement des parcelles irrigués sont notamment des éléments de retard dans les résultats. Considérant que 70,20 % du budget a été consommé, cela pose question sur le niveau d'efficacité vers l'atteinte des résultats escomptés.

Tableau 8 : Évaluation de la répartition des dépenses entre les différents partenaires du programme

Partenaire	Période d'intervention (durée)	Budget de la convention prévu (EUR)	Montant décaissé au 05/2023	Montant décaissé entre juin 2023 au décembre 2024	Montant total décaissé du début de la convention au 31/12/2024)	Solde au 31/12/2024
CRIPT	23/09/2021-30/04/2025 (43 mois et 8 jours)	1 693 902 *(100%)*	581 009 *(34%)*	552 669 *(33%)*	1 133 678 *(67%)*	560 224 *(33%)*
FERLAIT	23/09/2021-30/04/2025 (43 mois et 8 jours)	1 294 433 *(100%)*	454 346 *(35%)*	454 805 *(35%)*	909 151 *(70%)*	385 282 *(30%)*
CRCR	15/10/2021-30/04/2025 (42 mois 16 jours)	606 669 *(100%)*	174 114 *(29%)*	373 286 (62%)	547 399 *(90%)*	59 269 *(10%)*
UNCGR	18/03/2022-17/07/2024 (28 mois)	210446 *(100%)*	69 447 *(33%)*	96 219 *(46%)*	165 666 *(79%)*	44 779 *(21%)*
ONEF	03/09/2021-31/03/2025 (42 mois 28)	427620 *(100%)*	73 978 *(17%)*	190 961 *(45%)*	264 939 *(62%)*	162 682 *(38%)*
APEJ	13/10/2021-31/03/2025 (41 mois et 18 jours)	764 116 *(100%)*	168 106 *(22%)*	394 806 *(52%)*	562 911 *(74%)*	201 205 *(26%)*
INIFORP	31/08/2021-30/04/2024 (32 mois)	221 577 *(100%)*	107 908 *(49%)*	12 494 *(6%)*	120 402 *(54%)*	101 175 *(46%)*

4.5.7. Prolongation du programme

La prolongation du programme jusqu'en juin 2025 est justifiée par les retards observés au niveau de l'ABSD. Un plan opérationnel pour le premier semestre 2025 a été conçu pour poursuivre les activités, en particulier celles visant à renforcer l'autonomisation des faitières et l'insertion économique des femmes dans les filières de la pomme de terre et du lait local. Cette période sera dédiée à la finalisation des activités en cours, à la pérennité des résultats obtenus, et à la mise en œuvre des actions nécessaires à la clôture du programme.

En 2024, bien que des progrès aient été réalisés dans le cadre des Accords de Partenariat Opérationnel (APO), des retards ont été constatés en raison du caractère saisonnier des activités. Pour permettre aux structures locales de finaliser leurs plans d'activités, les conventions locales ont été prolongées jusqu'à fin décembre 2024, et un avenant de quatre mois a été validé pour trois partenaires clés, permettant leur collaboration jusqu'en avril 2025. La Convention de Délégation de Fonds et de Mise en Œuvre (CDFMO) avec l'Union Nationale des Centres de Gestion Rurale (UNCGR) a été arrêtée en juillet 2024. La structuration des organisations professionnelles sera désormais assurée en régie pendant le premier semestre 2025. Un solde budgétaire de 75 % (soit 2 776 721 EUR) sera utilisé pour financer les activités prévues, avec des allocations spécifiques pour FERLAIT, CRIPT et le MAECI.

Tableau 9 : Budget prévisionnel du plan opérationnel du premier semestre 2025

Instruments	ABSD	APO	Régie	Total
Budget global				
Montant global (EUR)	18 705 48 *(67 %)*	55 205 *(2 %)*	850 967 *(31%)*	2 776 721 *(100%)*
Budget par résultat				
Résultat 1	1 035 722	9 000	0	1 044 722
Résultat 2	604 358	46 205	40 063	
Résultat 3	230 468	0	371 531	601 999

***Source** : PAFAII Plan opérationnel 01.01.2025 – 30.01.2025 p.6*

La mise en place des infrastructures prévues pendant cette phase de prolongation (centres de groupage des pommes de terre, magasins de stockage de semences de pommes de terre, centres de services pour le lait local) constitue un enjeu majeur pour la phase III du PAFA. Un accompagnement adéquat de ces initiatives pourrait en faire des plateformes d'échanges ou des clusters, où les acteurs (producteurs, transformateurs et commerçants) établissent des relations d'affaires solides et durables. Au sein de ces clusters, il serait possible de développer des thématiques telles que l'égalité des genres, l'alphabétisation, la formation professionnelle, l'accès aux financements des IF (banques et SFD).

4.6. Impact

4.6.1. Impact du programme sur l'augmentation de la productivité et des revenus dans le Sud du Mali

Entre 2020 et 2024, la productivité de la pomme de terre a augmenté de 18 à 21 tonnes par hectare, et celle du lait local est passée de 4 à 9 litres par vache, grâce aux innovations du PAFA II. Ces progrès sont attribués à l'introduction de variétés performantes, l'adoption de bonnes pratiques agroécologiques, le soutien aux producteurs, l'acquisition de semences sexées pour l'insémination et les visites d'échange pour les éleveurs. L'accès à la terre pour les jeunes et les femmes dans les AHA a renforcé la production de pomme de terre, tout en réduisant les conflits fonciers. Les revenus générés sont réinvestis dans l'agriculture, l'élevage, l'éducation et la construction de maisons. Une expansion inattendue de la production de pomme de terre a également eu lieu en dehors des AHA.

Cependant, malgré ces résultats, le programme n'a pas réussi à faciliter l'accès des producteurs et commerçants aux marchés nationaux et régionaux. Les partenariats entre les acteurs des filières restent fragiles, et les investissements dans les infrastructures de stockage des semences de pomme de terre ont pris du retard, exposant ainsi à des pertes post-récolte à venir. De plus, le suivi-évaluation des données de productivité est mené par le CRIPT et la FERLAIT, en lien avec le système de suivi-valuation de LuxDev, mais ce système risque de s'arrêter après la fin du programme.

4.6.2. Effets différenciés observés chez les bénéficiaires (âge, genre ou revenu)

Le PAFA II a permis à de nombreuses femmes et jeunes d'accéder à la terre pour la production de pomme de terre grâce à la mise en place de quotas de 15% dans la parcellisation des terres au niveau des AHA. Les femmes transformatrices, formées aux techniques de transformation de la pomme de terre, ont démontré leur autonomisation économique en vendant leurs produits (chips, etc.) dans des kiosques et supermarchés, et en devenant des formatrices pour les jeunes et autres femmes. L'alphabétisation des femmes, soutenue par le CRCR, continue malgré la fin du programme.

Le PAFA II a également modifié la gestion du lait des vaches, traditionnellement géré par les femmes, qui est désormais pris en charge par les hommes. Pour compenser cette évolution, le programme a fourni aux femmes éleveuses des chèvres laitières et des kits d'élevage. Les jeunes formés dans le cadre du processus FIQ/FPA ont exprimé leur fierté d'avoir acquis des compétences administratives, de concertation et de plaidoyer grâce au programme, qui leur a permis de mieux interagir avec les services et institutions de développement. De même, les femmes formées par le CRCR en alphabétisation, leadership et gestion coopérative ont vu leur statut social s'améliorer.

4.6.3. Changements ou effets (positifs ou négatifs) inattendus du programme

Effets positifs inattendus :

- Une augmentation significative du nombre de femmes et de jeunes filles formées par les femmes transformatrices dans les techniques de transformation de la pomme de terre ;
- Une forte demande de la part de projets et d'écoles techniques, sollicitant les femmes transformatrices pour des cours pratiques sur la transformation de la pomme de terre ;
- Une adoption rapide et généralisée des semences de pomme de terre produites localement ;
- Une large diffusion des pratiques agroécologiques, adoptées par les producteurs et productrices de pommes de terre ;
- Une extension de la production de pomme de terre dans des zones précédemment non exploitées (en dehors des AHA) ;
- Le remplacement de l'orpaillage par des cultures de pomme de terre dans certaines zones comme la région de Bougouni, notamment le village Diéba, où des femmes ont abandonné les sites d'orpaillage pour se consacrer à la production agricole.

Effets négatifs inattendus :

- Les vagues de chaleur survenues lors de la dernière campagne, entraînant une diminution des surfaces cultivées en pomme de terre, en raison d'un manque d'anticipation face à ces conditions climatiques extrêmes ;
- La lenteur des procédures de décaissement des fonds de l'ABSD, qui a ralenti la fluidité des financements nécessaires, en raison d'une préparation insuffisante ;
- La lenteur des procédures de financement des PPIP, qui décourage l'entrepreneuriat ; en raison d'une préparation insuffisante ;
- En raison du retard dans la réalisation des chambres froides pour le stockage et la conservation des semences, le CRIPT risque de perdre une partie de ses semences au cours de la campagne en cours ;
- Suspension prolongée des activités de la société Ika Nono, malgré ses équipements modernes et ses débuts prometteurs (PAFAI).

4.7. Durabilité/Viabilité

4.7.1. Amélioration durable de l'employabilité dans les filières lait et pomme de terre

Le programme PAFA II a facilité l'intégration de nouveaux acteurs dans les filières de la pomme de terre et du lait local, notamment via les dispositifs FIQ et FPA. Ces dispositifs ont permis à de nombreux bénéficiaires, surtout dans le cadre du FPA, de consolider leur emploi et de créer des entreprises agricoles, souvent en embauchant de nouveaux employés. La majorité de ces entrepreneurs viennent d'exploitations familiales, ce qui leur fournit une bonne base pour améliorer durablement l'employabilité dans ces filières. Toutefois, un soutien continu, notamment en éducation financière, mentorat technique et assistance financière, reste nécessaire pour assurer la pérennité de cette dynamique.

Les jeunes entrepreneurs des premières cohortes (1 et 2) ont créé 107 emplois, dont 82 pour la première cohorte. Bien que l'impact total du programme sur la création d'emplois soit encore difficile à évaluer, une tendance favorable à la création de nouvelles opportunités professionnelles est observée. Le financement des jeunes entrepreneurs est toujours en cours, avec 59 d'entre eux ayant déjà reçu leur financement à l'évaluation. Cette dynamique laisse présager un renforcement progressif de l'employabilité à long terme.

4.7.2. Continuité des résultats / bénéfices obtenus après le programme

Certains résultats du programme PAFA II seront maintenus après sa clôture :

- Itinéraires techniques : L'appropriation des pratiques pour la production de pomme de terre et la gestion des élevages laitiers assurera la poursuite de l'augmentation de la productivité et des revenus. Les relais des champs écoles joueront un rôle clé, bien que les vagues de chaleur restent un risque pour les rendements.
- Production de semences locales : La production et la distribution de semences locales de pomme de terre, notamment par le CRIPT, continueront, garantissant l'autonomie financière de l'organisation. Toutefois, des difficultés existent pour desservir certaines régions comme Bougouni et Koutiala.
- Adoption des semences locales : Leur adoption se poursuivra en raison de leurs rendements élevés et de leur coût inférieur aux semences importées.
- Pratiques agroécologiques : Les techniques comme la fabrication de compost et l'utilisation de fumier seront maintenues, contribuant à augmenter les rendements tout en réduisant la dépendance aux engrais chimiques coûteux.
- AHA (Amélioration des Habitats Agricoles) : La gestion des AHA, avec l'inclusion des jeunes et des femmes, et la formation continue des comités de gestion assureront la durabilité des structures. Le CR prendra en charge les réparations majeures après la fin du programme.
- Transformation des produits : L'adoption des techniques de transformation de la pomme de terre et du lait local par les femmes continuera.

Cependant, il est prématuré de prévoir la continuité des résultats liés aux infrastructures, telles que les chambres froides solaires et les centres de groupage de pomme de terre, qui sont encore en construction.

4.7.3. Durabilité des résultats obtenus dans le temps pour les filières du lait local et de la pomme de terre

Le programme PAFA II a permis d'augmenter les rendements et les revenus issus de la pomme de terre et du lait local, notamment grâce à la transformation de ces produits (lait en produits dérivés et pomme de terre en chips, jus, etc.). Les femmes impliquées dans cette transformation sont satisfaites des revenus générés, bien que modestes. Toutefois, la pérennité de ces résultats dépendra de plusieurs facteurs : l'accès à des semences de variétés locales de pomme de terre, l'adoption de pratiques agroécologiques pour réduire les coûts des engrais, et le renforcement des capacités de stockage et de conservation.

Des retards dans la construction des infrastructures de stockage et des unités de refroidissement des semences de pomme de terre sont attendus pendant la phase de prolongation. Par ailleurs, la production de pomme de terre a chuté lors de la dernière campagne en raison des vagues de chaleur extrêmes, mettant en évidence le besoin de semences résistantes aux températures élevées et de systèmes d'irrigation adaptés.

Concernant la gestion des ressources financières par les jeunes bénéficiaires, des risques existent, notamment en raison de la difficulté de remboursement des prêts, parfois exacerbée par des conditions de remboursement inadaptées. Le manque de suivi approprié après le financement entraîne parfois l'abandon des projets. Il est donc crucial d'accompagner ce suivi par un mentorat plus complet, incluant une dimension financière, afin d'assurer la pérennité des initiatives des jeunes entrepreneurs.

4.7.4. Pérennisation des acquis des interventions par des partenaires

Nous avons noté une très bonne proximité entre les agents de l'APEJ et les jeunes promoteurs et une démonstration d'une connaissance mutuelle (besoins/attentes/difficultés des jeunes promoteurs, appuis/accompagnements de l'APEJ, contraintes et limites des dispositifs d'accompagnement). Cela augure d'une pérennisation des sollicitations en cas de besoin mais aussi de réponses de l'APEJ aux besoins des jeunes en fonction des moyens à disposition. Le positionnement de l'APEJ dans le dispositif est garant d'une pérennité des interventions d'accompagnement à l'insertion.

4.7.5. Facilitation des bénéficiaires à un accès durable aux ressources et opportunités économiques

Le programme a réussi à améliorer l'accès des femmes et des jeunes à la terre au niveau des AHA, avec 529 bénéficiaires (272 jeunes et 257 femmes), dépassant l'objectif fixé. Toutefois, un suivi rapproché est nécessaire pour assurer la durabilité de cet accès. Le CRIPT et la FERLAIT ont facilité l'accès à des

formations pour les producteurs et transformatrices de pomme de terre et de lait local. Cependant, la qualité des supports de formation reste un problème, nécessitant une révision des programmes.

Malgré des efforts pour améliorer l'accès aux financements pour les promoteurs des PPIP, des retards importants dans l'accès aux crédits et subventions ont montré l'inefficacité des mécanismes en place, perturbant les agendas des PPIP. De plus, bien que des démarches aient été entreprises pour ouvrir des marchés pour la pomme de terre de Sikasso, le PAFA II n'a pas réussi à maintenir cet élan.

4.7.6. Durabilité des effets obtenus

Parmi les changements durables du programme PAFA II, plusieurs effets devraient se maintenir après sa fin:

- Pratiques agroécologiques : L'intégration des pratiques agroécologiques dans la production de pomme de terre, telles que l'utilisation du fumier, pourrait se poursuivre, mais un suivi continu par le CRIPT est nécessaire.
- Unités de transformation : Les unités de transformation de la pomme de terre et du lait devraient perdurer, les transformatrices ayant acquis une certaine autonomie, malgré des revenus modestes.
- AHA (Associations des Hautes Terres Agricoles) : Les AHA, qui intègrent jeunes et femmes, continueront à être des acteurs essentiels dans la production de pomme de terre, mais un suivi rigoureux des redevances et des fonds pour les réparations d'infrastructures est crucial.
- Initiatives d'alphabétisation : L'apprentissage des langues locales pour l'alphabétisation des femmes devrait se maintenir, à condition de motiver et responsabiliser les formateurs.
- Autonomie financière du CRIPT et de FERLAIT : L'autonomie financière du CRIPT reste incertaine, mais il mise sur la production et la diffusion de semences de pomme de terre. Si les infrastructures de stockage sont pleinement fonctionnelles et que des mécanismes de financement adaptés sont mis en place, ce projet pourrait réussir.

4.8. Renforcement des capacités

4.8.1. Identification des partenaires et renforcement de leurs capacités durables de planification et de mise en œuvre de leurs actions

Un plan[5] de renforcement des capacités des partenaires du programme (CRIPT, FERLAIT et CRCR) a été élaboré, définissant des mesures d'accompagnement technique tout au long de la mise en œuvre des activités du PAFA II. Ce plan a permis d'appuyer les OP dans l'élaboration de leurs plans stratégiques, manuels de procédures administratives et financières, ainsi que leurs plans opérationnels en lien avec les APO. Les responsables des institutions concernées (coopératives, fédérations et interprofessions) ont été formés sur leurs rôles et responsabilités.

La cellule technique de Suivi & Évaluation de LuxDev a renforcé les compétences des coordonnateurs, superviseurs, élus et autres acteurs des partenaires comme CRIPT, FERLAIT et CRCR, dans la planification, le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain. Un suivi de proximité a été réalisé par l'AT Suivi-Évaluation basé au Conseil Régional de Sikasso. La durabilité des compétences acquises repose sur les cadres formés, et leur maintien dans les rôles de coordination est crucial pour la continuité du PAFA II. Une stratégie d'autonomisation financière est en place pour aider les partenaires à générer des ressources et maintenir un effectif minimum pour la poursuite des activités.

Les partenaires mobilisés (DNFP, APEJ, ANPE, INIFORP, ONEF, CFP, STD, CRA, CRCR) ont bénéficié de renforcements de capacités dans les APO, parfois financés par d'autres programmes de LuxDev. Des actions structurantes, comme celles soutenant l'INIFORP et l'ONEF, ont amélioré leurs capacités. L'APEJ prévoit d'utiliser l'outil de bilan de compétences pour d'autres régions, et la direction régionale de la promotion de la femme a amélioré sa connaissance de son public cible grâce au PAFA II.

4.8.2. Stratégies de renforcement des capacités et leur pertinence

Dans le cadre du R3, des efforts de renforcement de capacités ont été réalisés pour les opérateurs de formation (maîtres d'apprentissage et centres de formation professionnelle), à travers des formations et l'acquisition d'équipements didactiques. Un appel à projets lancé en juillet 2024 par le Conseil régional a permis de sélectionner des organismes de formation (ateliers, fermes, champs écoles) pour recevoir ces

[5] Le plan de renforcement de capacités et de mitigation des risques

équipements, dont la réception est prévue avant fin mars 2025. Cette initiative est essentielle pour compenser le manque d'équipement dans les centres de formation, comme le montre le témoignage d'un apprenant FIQ de Koutiala, où un centre ne disposait que d'une seule vache pour une cohorte de 25 apprenants. L'appel à projets aurait pu mieux intégrer les besoins des structures d'accueil, notamment pour les formations FIQ et FPA.

Les renforcements de capacités dans les APO ont bénéficié aux acteurs du terrain, et les soutiens à l'INIFORP ont permis d'améliorer les référentiels de formation. Les actions menées par l'ONEF, concernant des études prospectives sur les ressources, aideront à mieux couvrir les chaînes de valeurs et à maîtriser les besoins en qualifications. Il est recommandé que ces renforcements de capacités soient réalisés avant la mise en œuvre des activités prévues.

4.9. Thèmes transversaux

4.9.1. Gouvernance pour le développement

L'évaluation à mi-parcours a souligné que la gouvernance locale, notamment au sein des coopératives, est un point critique pour le développement, en particulier en ce qui concerne la gestion financière transparente et l'accès à l'information. En réponse, l'UNCGR a soutenu 140 coopératives dans l'élaboration de leurs bilans financiers annuels, avec 43 coopératives ayant soumis leurs comptes. Certaines coopératives, comme celle de Sokoura à Zangaradougou, bénéficient d'un accompagnement régulier pour la gestion comptable. Elles génèrent des revenus grâce aux cotisations, à la vente d'engrais et aux prêts via leur IMF. Cependant, le bilan financier annuel reste insuffisant pour garantir la transparence.

Les coopératives des AHA organisent régulièrement des réunions pour collecter des cotisations et acheter des engrais, ce qui favorise le dialogue et l'éducation financière. Il est recommandé de maintenir des services de qualité après la clôture du programme, en soutenant les faitières, en renforçant les capacités de gestion associative et en accompagnant l'utilisation des outils de gestion. En parallèle, la gouvernance dans la filière lait a été renforcée à travers des formations sur les responsabilités des coopératives, l'élaboration de plans stratégiques et de manuels de procédures administratives et financières.

4.9.2. Égalité de genre

a. Intégration transversale du genre dans les interventions : progrès réalisés

L'évaluation à mi-parcours indique que les efforts pour intégrer le genre de manière transversale sont insuffisants. Le programme devrait se concentrer sur l'élaboration d'un plan d'action de genre pour transformer les coopératives en organisations contribuant à l'égalité des genres, en améliorant la participation des femmes dans les économies locales et en renforçant leur autonomie individuelle et collective. Le rapport d'avancement du programme (2024) mentionne que le programme intègre l'égalité du genre de manière transversale, avec des mesures de discrimination positive pour assurer la parité entre hommes et femmes. La synthèse des réalisations dans l'intégration du genre se présente comme suit :

Tableau 10 : Synthèse des réalisations sur le genre par domaine

Domaine	Réalisations
Renforcement des Capacités des Femmes	Des femmes productrices ont bénéficié de formations sur les techniques de production améliorées, la gestion d'entreprise, ainsi que les outils de transformation et de commercialisation. Ce renforcement des capacités a permis à certaines femmes de mieux s'intégrer dans les filières agropastorales
Accès aux Ressources	Les femmes, tout comme les jeunes, ont eu accès aux kits d'élevage, aux parcelles de production (AHA) et aux ressources de transformation. Cela a facilité leur intégration dans les chaînes de valeur agricoles et agropastorales
Leadership Féminin	Des actions ont été mises en place pour promouvoir le leadership féminin dans les organisations. Cela inclut des formations sur la gestion des organisations et des mesures de soutien à l'intégration des femmes
Suivi et Accompagnement dans l'Insertion Professionnelle	Le Résultat 2 a réussi à atteindre une répartition équilibrée entre hommes et femmes dans les formations initiales qualifiantes, avec 56 % de jeunes femmes, dépassant ainsi l'objectif de 50 %. Le programme a aussi mis en place un dispositif d'orientation pour encourager les jeunes femmes vers les métiers techniques. Cependant, dans la Formation Par Apprentissage (FP), seulement

	22 % des participantes sont des jeunes filles, ce qui montre qu'il reste des efforts à fournir dans ce domaine
Soutien à l'Inclusion Économique	Dans le cadre du Résultat 3, des actions d'insertion économique ont permis d'améliorer l'accès des femmes aux ressources et de favoriser la diversification de leurs sources de revenus dans les secteurs agropastoraux

***Source** : rapport d'avancement PAFA Ii 2024 (et revu par le consultant)*

Le programme met l'accent sur l'intégration du genre dans les priorités des AHA et la structuration des organisations de producteurs (OP). Il a travaillé avec le CRCR pour surmonter les obstacles liés au genre, en élaborant un document de formation pour les leaders des faitières, axé sur l'insertion durable des femmes et le suivi des changements dans les filières pomme de terre et lait local. Parmi les 1047 membres des coopératives, 55 % sont des femmes, et des initiatives comme des kits d'élevage et des visites d'échange ont été mises en place pour soutenir les femmes. Dans la filière lait, l'impact genre est visible dans la transformation des produits laitiers, un secteur largement dominé par les femmes, mais l'impact reste faible dans la production, qui est surtout gérée par les hommes. Certaines femmes montrent un intérêt particulier pour les conseils techniques et s'efforcent de les appliquer, mais leur rôle dans la gouvernance des organisations reste limité.

b. Appréciations critiques sur l'intégration du genre et défis

Malgré les efforts réalisés, les résultats en termes de parité hommes/femmes restent modestes. Voici quelques exemples d'activités et leurs résultats :

- Formation à l'entrepreneuriat (objectif : 70% de jeunes femmes) : 44% atteint
- Formation par apprentissage (objectif : 50% de filles) : 22% atteint
- Sensibilisation sur le rôle des CoFo : 37% de femmes
- Formation sur les outils de sécurisation foncière : 13% de femmes
- Animateurs endogènes des coopératives : 25% de femmes
- Formation sur la modernisation des infrastructures et insémination artificielle : 5% de femmes
- Formation sur les bonnes pratiques agroécologiques pour la pomme de terre : 34% de femmes.

Ces résultats montrent qu'il reste des progrès à faire pour atteindre une réelle parité. Le principal défi réside dans les contraintes socioculturelles, les charges sociales et les responsabilités familiales des femmes, ainsi que les traditions qui freinent l'autonomisation rapide des jeunes, notamment avant 35-40 ans.

Tableau 10 : Proportion des bénéficiaires de la formation continue par tranche d'âge

Tranche âges	Effectif (Participants)	Pourcentage (%)
16-20 ans	34	2%
21-30 ans	267	19%
31-40 ans	313	22%
41-50 ans	385	27%
51-60 ans	325	23%
Plus de 60	96	7%
Total	1420	100%

***Source** : Base de données des actifs bénéficiaires de formation continue dans le cadre du PAFA II*

Tableau 11 : Proportion des bénéficiaires de la formation FIQ et FPA par tranche d'âge

Tranche âge	FIQ		FPA		Total	%
	2022	2023	2022	2023		
17-20 ans	6	16	8	46	76	10,9%

21-30 ans	144	144	80	110	478	68,3%
31-40 ans	42	45	47	12	146	20,9%
Total	192	205	135	168	700	100 %

***Source** : Base de données des actifs bénéficiaires de formation FIQ et FPA dans le cadre du PAFA2*

Un travail essentiel doit être entrepris auprès des leaders de gouvernance des coopératives et des chefs de famille (généralement des hommes), car cela restreint la voix et la participation des femmes et des jeunes hommes (dans une moindre mesure) dans les décisions cruciales concernant les activités et les orientations des coopératives.

4.9.3. Aide à l'environnement, adaptation au changement climatique

a. Intégration des mesures d'aide à l'environnement dans les interventions (ER, agriculture de conservation, agroécologie)

L'évaluation finale a confirmé que, comme lors de l'évaluation à mi-parcours, le PAFA II a intégré l'environnement dans ses actions. Au CRIPT, sur les 8 thèmes de formation, 6 sont axés sur la préservation de l'environnement, incluant des techniques telles que la production durable, l'irrigation, le compostage, l'agroécologie, la conservation des pommes de terre et l'évaluation de la fertilité des sols. Ces formations ont permis aux producteurs d'adopter des pratiques agroécologiques, telles que l'utilisation de semences locales, d'engrais organiques, la gestion intégrée de la fertilité des sols, et la lutte contre l'érosion avec des cordons pierreux dans les AHA. Les femmes productrices de pommes de terre ont apprécié le compost pour son coût inférieur à celui des engrais chimiques.

Dans le cadre du PAFA II, l'énergie solaire a été utilisée pour soutenir les filières de la pomme de terre et du lait local, notamment pour le stockage et la conservation. Des installations solaires ont été installées dans 9 centres de services de lait, et deux chambres froides solaires seront bientôt opérationnelles. De plus, 13 promoteurs de projets de cultures fourragères bénéficient d'un approvisionnement solaire complet, incluant des pompes solaires pour l'irrigation.

Dans les 12 AHA, l'irrigation des champs de pommes de terre se fait principalement par gravitation, bien que certains producteurs utilisent encore l'arrosage manuel et des motopompes à essence. La promotion de motopompes solaires et l'utilisation de biogaz (biodigesteurs) sont envisagées pour la phase 3 du PAFA. Par ailleurs, la production de fourrage et la formation en compostage ont été mises en avant pour réduire l'utilisation d'engrais chimiques. À la FERLAIT, l'impact environnemental est priorisé lors de l'attribution des marchés, avec une exigence d'intégration de critères environnementaux et climatiques dans les appels d'offres, et un refus possible si des risques environnementaux sont identifiés.

b. Usage des pesticides et développement de pratiques écologiques alternatives

Les aspects pertinents dans la prise en compte de thèmes transversaux par le programme sont en général liés aux contenus des documents de conseils agricoles utilisés, dont la plupart sont validés par les STD compétents en la matière (Exemple DRA pour ceux de la pomme de terre). PAFA II vise à rendre les systèmes de production agroalimentaire résilients et durables face aux défis environnementaux. Deux problématiques clés sont abordées : la gestion durable des aquifères et l'usage raisonné des pesticides. Le programme met l'accent sur la caractérisation des usages des pesticides et leurs impacts, et propose des alternatives comme les biopesticides et la fumure organique. En outre, il encourage l'agriculture agroécologique. Une attention particulière est portée à la résilience des femmes face aux changements climatiques, notamment par des formations et du soutien à leurs initiatives pour adopter des pratiques agroécologiques. Le programme a formé 30 conseillers agricoles spécialisés dans la gestion du mildiou, une maladie affectant la culture de la pomme de terre, pour améliorer les rendements et la durabilité de la culture.

c. Promotion de l'économie circulaire

L'adoption des pratiques agroécologiques a conduit à un recyclage systématique des déchets organiques par les producteurs et productrices de pomme de terre pour fabriquer du compost. Bien que cela ne couvre pas tous les aspects de l'économie circulaire, cela en fait clairement partie, car cela permet de réduire les déchets (ordures) en les valorisant pour produire du compost, réduisant ainsi la dépendance aux engrais

chimiques coûteux et nuisibles pour le sol. Cependant, le programme pourrait aller plus loin en réduisant le coût de l'irrigation et en remplaçant les emballages plastiques par des alternatives biodégradables.

4.9.4. Développement du commerce

a. Intégration des mesures commerciales et des relations entre acteurs dans les interventions du programme

Le programme travaille sur la promotion des produits locaux des deux filières à travers des événements et des campagnes marketing pour élargir leur présence sur les marchés nationaux et sous-régionaux. Il renforce également les capacités commerciales des producteurs et transformateurs, en améliorant la présentation des produits et en développant des compétences en marketing. Des partenariats commerciaux sont facilités, et des efforts sont faits pour améliorer la compétitivité des produits grâce à des certifications de qualité et des techniques de production innovantes. Une étude sur la mise en place d'un label et d'une charte qualité pour les produits du terroir de Sikasso est finalisée et l'élaboration du cahier des charges de la charte qualité pour les produits transformés dérivés du lait local et de la pomme de terre est en cours.

Le programme aide à l'accès aux marchés en sécurisant les canaux de distribution et en soutenant la gestion des fluctuations de prix. Le CRCR a contribué à renforcer les connaissances des producteurs sur les techniques de production, de conservation et de commercialisation de la pomme de terre. Enfin, si les maillons de la production et transformations de pomme de terre sont couverts par ces mesures commerciales du programme. D'après nos échanges avec les responsables de la famille des commerçants de pomme de terre basée à Sikasso, il apparaît que le PAFA II a poursuivi les efforts du PAFA I en matière de prospection des marchés de la pomme de terre, tant au Mali que dans la sous-région (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Togo), notamment à travers des voyages d'études. Ces commerçants ont également bénéficié de formations sur l'élaboration de plans d'affaires, ainsi que sur les techniques de triage et de conservation des pommes de terre de consommation. Toutefois, des problématiques liées à l'emballage et à la labellisation des pommes de terre empêchent encore une intégration facile de la production de Sikasso sur les marchés sous-régionaux.

b. Impact des préférences des consommateurs, du pouvoir d'achat et des procédures de financement sur le commerce des produits

L'impact des préférences des consommateurs et du pouvoir d'achat sur le commerce des produits agricoles locaux est déterminant pour leur réussite. Malgré les efforts du projet pour adapter les produits aux préférences locales et régionales, les consommateurs continuent de privilégier les produits importés, souvent plus abordables, créant ainsi une concurrence déloyale. De plus, le financement des projets productifs au sein des deux filières n'a pas été pleinement efficace, ce qui affecte tous les commerçants rencontrés lors de la mission. Par ailleurs, des questions persistent concernant l'emballage et la présentation des produits sur le marché. Enfin, les partenariats entre les acteurs privés et publics autour des deux produits des filières restent encore insuffisants.

c. Compétitivité des prix, fluctuations et mesures d'atténuation du programme sur le commerce local et à l'exportation

Les prix des produits laitiers soutenus par le programme PAFA II sont : lait pasteurisé (600 FCFA/litre), crème (1000 FCFA/litre), yaourt (1000 FCFA/litre) et ghee (3500 FCFA/litre). Cependant, ces prix ne sont pas compétitifs face aux produits laitiers conditionnés en petites quantités, plus accessibles aux consommateurs.

Pour la pomme de terre locale, les prix varient selon la saison : 700 FCFA/kg au début de la production (janvier-février), 250-300 FCFA/kg en période de forte production (mars à mi-mai), et 700-800 FCFA/kg en période de pénurie (juin-août), lorsque la production locale concurrence celle du Maroc. À partir de septembre, seule la production marocaine est présente, avec des prix de 800-900 FCFA/kg. La mise en service de chambres froides pour la conservation de la pomme de terre et l'introduction de semences adaptées à la production hivernale pourraient améliorer la compétitivité de la pomme de terre locale. En ce qui concerne le lait, la hausse des prix des aliments pour le bétail entraîne une augmentation du prix de vente du lait brut.

4.9.5. Aspects vulnérabilité

a. Identification et gestion des vulnérabilités dans le programme

Grâce à la mise en œuvre des activités liées au R2 du programme, celui-ci a favorisé l'inclusivité des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les parcours de formation et d'insertion professionnelle. Le processus de sélection des groupes cibles a intégré une perspective de genre, avec un quota de places réservé aux femmes. Cependant, sur les 300 jeunes formés, seulement 22 % sont des jeunes femmes.

Actuellement, l'insécurité plus prononcée dans certaines régions rend certaines populations autour des AHA particulièrement vulnérables. C'est notamment le cas des AHA de Koutiala. En réponse, le programme a pris la décision de sédentariser deux animateurs au sein de deux AHA situés dans des zones sensibles, afin de limiter leurs déplacements et de les protéger contre les actes de braquage.

En effet, deux animateurs ont été victimes de braquages lors de leurs activités dans ces zones. Le programme a également réussi à intégrer les jeunes et les femmes dans le partage des terres au niveau des AHA, en s'appuyant sur les quotas fixés par la Loi foncière et sur l'approche participative utilisée par le CRCR lors de la distribution des terres. Cela a facilité l'identification des groupes cibles. Il serait pertinent, à l'avenir, de réaliser une étude approfondie sur les groupes vulnérables au sein des communautés ciblées par le programme, en se basant sur des critères de sélection transparents et inclusifs, afin d'assurer une meilleure intégration des populations vulnérables dans le programme.

b. Mesures préventives et stratégies de sécurité du programme

Le programme dispose d'un responsable à la sécurité qui assure la gestion des mesures préventives et de sécurité des programmes de LuxDev. Tous les déplacements dans le territoire de la zone du programme (Sikasso, Bougouni, Koutiala) se font de façon préalable sur la base de ses orientations et conseils. Il avise sur le niveau de criminalité dans l'ensemble de la zone et/ou dans des endroits spécifiques. C'est ainsi, que l'équipe d'évaluation n'a pas pu se rendre à Koutiala par la route : Bougouni-Koutiala pour des raisons d'insécurité sur cette route. Il indique aux chauffeurs, le niveau maximal de vitesse à ne pas dépasser.

c. Formation et sensibilisation de l'équipe aux vulnérabilités et à la sécurité

En raison du contexte d'insécurité dans la zone d'intervention du programme, LuxDev, sous la supervision de son responsable de la sécurité et en collaboration avec un cabinet spécialisé, organise deux sessions de formation à destination des cadres et agents de ses programmes à Sikasso. Ces formations ont pour objectif de sensibiliser les participants et de leur faire comprendre les mesures de sécurité à adopter pour assurer leur protection ainsi que celle des biens du programme. En complément de ces formations, une communication continue est maintenue entre les équipes sur le terrain et le Responsable de la sécurité de LuxDev basé à Bamako.

5. CONCLUSIONS

De manière générale, le faible décaissement de l'ABSD, principal mécanisme de financement du programme (représentant 43 % des fonds), a eu un impact négatif sur l'efficacité, l'efficience et les résultats du programme depuis son lancement. L'équipe d'évaluation a examiné les performances du programme pendant la phase post-évaluation (1,5 an), en s'appuyant sur les progrès réalisés et en évaluant l'ensemble des performances du programme. Les évaluations des critères se présentent comme suit :

Tableau 12 : Notation du projet/programme par la mission d'évaluation

Notation des critères d'évaluation	Efficacité : **3** Pertinence : **2** Cohérence : **2,5** (moyenne des notes des cohérences (interne et externe) Efficience : **2** Durabilité : **3** Impact : **2** Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée).

Sur la base des questions de la matrice d'évaluation, les principales conclusions relatives aux critères d'évaluation sont résumées comme suit :

La pertinence du programme PAFA II est bonne (note 2). La réponse du programme aux besoins et priorités des groupes cibles, son adaptation aux conditions de vie réelles des bénéficiaires, ainsi que l'alignement de ses objectifs avec les politiques nationales et les priorités des coopérations suisse et luxembourgeoise. Toutefois, le résultat 2 du programme n'a pas suffisamment pris en compte les populations vulnérables, ni dans ses actions opérationnelles, ni dans les stratégies mises en place.

L'intervention présente une bonne cohérence interne (note 2). Elle s'intègre bien avec d'autres programmes similaires au Mali, et le PAFA II est en phase avec les besoins identifiés de la communauté. De plus, le programme a démontré des synergies entre ses différentes activités. Cependant, certains investissements ont été affectés négativement par un manque de ressources financières, en raison des retards dans les décaissements de l'ABSD.

Le PAFA II a une cohérence externe moyenne (note 3). Il collabore avec les programmes de la coopération suisse (PEGA 5 et PartiCIP). Toutefois, ses relations de travail avec les acteurs du secteur public et privé se font principalement par l'intermédiaire de partenaires stratégiques tels que le CRIPT, FERLAIT, CRCR et CR. Le programme a été marqué par une incohérence dans la gestion de l'ABSD, due à l'absence d'implication de certaines directions clés du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) dès la phase de conception du programme, ce qui a ralenti le traitement des dossiers au sein de ce ministère.

L'efficacité du programme est jugée bonne (note 2) durant la période post-évaluation, bien que tous les objectifs globaux n'aient pas été atteints. Le taux d'exécution physique moyen en mai 2023 était de 54,30%, contre 71,29% en décembre 2024. Le taux d'exécution de l'ABSD a doublé entre la période d'évaluation mi-parcours et fin décembre 2024. Le programme a atteint plus de 100% de l'objectif de couverture pour les producteurs de pomme de terre. Certaines cibles, telles que celles concernant les éleveurs laitiers et les tuteurs formés pour encadrer les jeunes, ont également été dépassées à plus de 80%. Le programme a fourni des efforts pour améliorer les revenus et la productivité des producteurs de pomme de terre et de lait. La satisfaction des bénéficiaires des formations est élevée, mais le niveau d'employabilité reste faible (17%).

En termes d'efficience, le programme a montré une excellente performance (note 1) durant la période post-évaluation à mi-parcours. Les réalisations (dépenses) par résultat ont doublé entre mi-juin et fin décembre 2024. Le programme a pris en compte les recommandations de l'évaluation à mi-parcours en accélérant l'exécution des activités. Comme mentionné dans la rubrique efficacité, les dépenses au titre de l'ABSD, bien que faibles, sont passées de 18,5% en mai 2023 à 37% lors de l'évaluation finale. Ce bon résultat a été obtenu malgré la réduction de 2/3 des effectifs affectés aux organisations partenaires (CRIPT et FERLAIT). Il est donc probable que les dépenses de l'ABSD continuent à évoluer positivement durant la période de prolongation du programme.

Le niveau des impacts du programme est jugé bon (note 2). Le programme a eu un impact positif sur les revenus, la productivité des producteurs et des transformatrices de pomme de terre et de lait, ainsi que sur les femmes et les jeunes. Bien que des retards aient affecté le financement des PPIP pour les jeunes et les femmes, ceux-ci ont été formés et sensibilisés aux processus de constitution des dossiers administratifs et financiers pour obtenir des crédits (effet inattendu) pour financer leurs projets.

Au niveau de la durabilité (3): certaines réalisations du programme devraient pouvoir être maintenues à long terme dans la zone d'intervention. Cependant, l'autonomie financière des organisations de producteurs (OP), telles que le CRIPT et FERLAIT, n'est pas encore pleinement établie, bien qu'il existe des perspectives positives pour le CRIPT à cet égard. La durabilité des PPIP n'est pas garantie.

6. LEÇONS APPRISES

La complémentarité des trois modalités de financement (ABSD, APO, régie) a joué un rôle crucial dans l'atteinte du niveau actuel d'efficacité du programme. En dépit des importants retards dans les décaissements des fonds ABSD, le déroulement du programme n'a pas été entravé grâce aux APO et à la régie. Les fonds alloués aux conventions (APO) avec les partenaires et ceux provenant de la régie ont permis la mise en œuvre certaines activités dans les délais prévus. Les procédures des APO sont restées flexibles, modifiables à l'aide des avenants dans le but de remplacer une activité caduque par une autre plus pertinente. Ainsi, dans le contexte actuel de gestion complexe de l'ABSD par le Conseil Régional, Il semble donc pertinent de combiner les trois instruments de financement, tout en réduisant la part allouée à l'ABSD. L'ABSD pourrait intervenir dans l'exécution des investissements publics (routes, barrages,

aménagements hydroagricoles_AHA, etc.), mais pas dans la gestion de PPIP. On pourrait aussi accélérer le processus ABSD en finançant les études de ces investissements par la régie.

Complexité des partenariats et besoin de clarté des objectifs : Bien que les partenariats aient été essentiels pour optimiser les ressources et élargir l'impact du programme, la gestion des rôles et responsabilités a parfois manqué de clarté. L'absence de plans stratégiques précis pour certains partenaires, tels que l'UNCGR et la FERLAIT, a limité leur capacité à répondre de manière efficace aux besoins de leurs membres. De plus, certaines activités essentielles n'ont pas été réalisées et d'autres ont subi des retards. Il est essentiel, dès le début, de prioriser les activités en fonction des délais d'exécution, de renforcer le suivi axé sur les résultats et d'accompagner les partenaires dans l'anticipation afin d'assurer une meilleure exécution et de prévenir les éventuels blocages en temps opportun .

Autonomisation des structures locales (CRIPT, FERLAIT et leurs coopératives) : Malgré les efforts de structuration et d'organisation continue des coopératives de production de pomme de terre et de leurs organisations faîtières, l'autonomisation tant espérée n'a pas été entièrement réalisée, laissant ces structures encore dépendantes des aides extérieures des partenaires techniques et financiers. Concernant le CRIPT, il existe une lueur d'espoir si la chaîne de valeur de la production, du stockage-conservation et de la vente des semences locales aux producteurs peut être consolidée. Les investissements en cours, tels que la construction de chambres froides pour la conservation des semences, prévus pendant la phase d'extension du programme (janvier-juin 2025), devraient contribuer de manière significative à l'atteinte de cet objectif.

Les deux filières n'évoluent pas à la même vitesse. La filière pomme de terre, avec un levier de croissance maitrisé (semences) génère du potentiel de retour socio-économique notable ; il s'agit d'une filière en déploiement quasi autonome pouvant être accéléré par des soutiens à des facteurs clefs (stockage, dialogue interprofessionnel), accès à l'eau, qualité, transfo + industrielle…). La filière lait local apparaît plus complexe que la filière pomme de terre, nécessitant davantage de ressources spécialisées ainsi qu'un engagement accru des acteurs du secteur privé dans la transformation du lait en produits dérivés. Les leviers de croissance n'y sont que partiellement maitrisés face à une compétition forte et le potentiel de retour socio-économique est moyen mais plus inclusif en nombre et diversité des bénéficiaires que pour la pomme de terre. La filière lait nécessite des soutiens pour poursuivre le travail sur les leviers de croissance.

La consolidation et le renforcement des initiatives lancées lors de cette phase de prolongation de PAFA II (construction des centres de groupages, centres de services du lait local, les chambres froides pour le stockage et conservation des semences de pommes de terre) représentent des enjeux clés qu'il est crucial de poursuivre sur le long terme afin d'assurer leur efficacité et maximiser leurs impacts.

Les difficultés d'accès aux semences de pomme de terre, rencontrées par les producteurs de Bougouni et Koutiala mettent en évidence les limites actuelles du CRIPT pour fournir pleinement ce service. Elles soulignent également l'absence d'une structure intermédiaire sur laquelle le CRIPT pourrait s'appuyer pour mieux organiser la distribution des semences de pommes de terre vers les coopératives et producteurs en dehors de Sikasso. Il semble donc essentiel que le PAFA élargisse son champ d'action pour travailler non seulement avec les faîtières, mais aussi avec les différentes catégories d'acteurs au sein de celles-ci. En effet, dans la structure opérationnelle actuelle du PAFA, l'accent est mis sur les faîtières, au détriment des familles de producteurs, de transformateurs et de commerçants. Il devient crucial de prioriser ces niveaux intermédiaires, plus proches des bénéficiaires, afin de les consolider et d'en maximiser l'impact. Mieux, il y a le risque d'éloigner les faîtières de leurs principaux rôles : plaidoyers, lobbying, gestion des conflits, etc.

7. RECOMMANDATIONS

A l'issue du bilan dressé dans les chapitres précédents, aboutissant à une appréciation globalement moyenne caractérisée par des efforts post évaluation mi-parcours qui ont permis de développer des leviers structurants notables pour les filières et leurs parties prenantes, différents facteurs internes et externes de difficultés ont été mis en évidence au travers des constats. La mission d'évaluation formule dès lors quelques propositions d'actions à mettre œuvre présentées ci-après. Compte tenu de la clôture presque imminente du programme, les recommandations au programme et à ses différents partenaires concernent des aspects à court terme (CT) liés à la gestion des mois de mise en œuvre qui subsistent et des aspects à moyen terme (MT) qui concernent des aspects à prendre en compte post-intervention. Différentes thématiques font l'objet de recommandations :

Thématiques	Constats	Recommandations	Temporalité, priorité (P), responsable de mise en œuvre
Modalités	Taux exécution ABSD (37 % enveloppe) Taux exécution APO (70% enveloppe)	**R1 –** Encourager les APO et restreindre l'ABSD en se concentrant exclusivement sur les investissements publics (routes, barrages, etc.) et des aspects « softs » ; tout en assurant un dimensionnement adéquat des ressources humaines du Conseil Régional en fonction des éléments à gérer. Il est également crucial d'impliquer de manière active les directions du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) durant les phases de conception et de mise en œuvre du programme **R2** – Suivre de manière attentive le plan d'action de la phase de prolongation du programme (construction des magasins de stockage, équipements de LABOSEM, équipements du CRIPT, équipements de FERLAIT, etc.) et définir un mécanisme de redevabilité post-projet, tout en décidant d'établir ou d'annuler certaines actions	MT si intervention ultérieure (P2) CT (P1) – CR + CRPT + FAIRLAIT + LuxDev
Accès au marché	Pas d'accès aux marchés extra régionaux PDT (pas assez de valeur) Stockages PDT moyennement fonctionnel (pas d'étalement commercialisation) IKA NONO fermé	Voir R2 pour le stockage **R3 –** Relancer la transformation du lait (IKA NONO) en adoptant une approche intégrée de Partenariat Public-Privé (PPP) et de Cluster, en collaboration avec les centres de collecte opérationnels	MT si intervention ultérieure (P2)
Aspects techniques	Continuité production semences PDT à risque : construction stockage froid peu réaliste avant la fin (risque de pertes production actuelle de semences) Logistique de distribution semences PDT vers autres zones (Bougouni et Koutiala) difficile	Voir R2 pour le stockage **R6 - Assister le CRIPT** et ses coopératives dans la rédaction et la mise en œuvre d'un **plan d'affaires** pour la production, le stockage et la vente des semences locales de pomme de terre, afin de favoriser le développement de la filière et leur autonomie financière	MT si intervention ultérieure (P2)

PPP	AHA (CR-CRPT) marche IKA NONO fermé malgré FAIRLAIT et fonds Public Mécanisme financier avec IF peu fonctionnel Pas de PPP avec les commerçants PDT pour dynamiser commercialisation (accès marchés extra régionaux)	**R4 – Renforcer l'approche filière, CDV et dynamiques interprofessionnelles** (clusters avec les opérateurs qui veulent développer des initiatives concrètes)	MT si intervention ultérieure (P3)
Valeur ajoutée de la transformation	Faible part de PDT transformée (chips artisanal) et peu de marché ou marchés éloignés Faible part de lait transformée (yahourt, artisanal) et IKA NONO fermé pour accès aux marchés de valeur	**R5 –** analyser la faisabilité de projets de transformation non artisanaux du lait et des pommes de terre et soutenir leur mise en œuvre au travers de PPP (clusters avec les opérateurs qui veulent développer des initiatives concrètes) Voir R3	MT (P3) si intervention ultérieure
Employabilité	Taux d'insertion 17 % Financements PPIP en retard (lien ABSD/IF) Suivi des néo-entrepreneurs et IF peu réaliste avant fin du programme	**R8** – Assurer le suivi de l'effectivité rapide du financement des projets PPIP en traitement par les IF **R9** - Assurer le suivi des 59 projets PPIP déjà financés + l'installation des nouveaux **R10** - S'entendre sur dispositif de redevabilité post-projet (avec les IF et avec les projets PPIP) à établir et/ou annuler certaines actions	CT (P1) – BNDA-IMF-CR -LuxDev CT (P1) – BNDA-IMF-CR -LuxDev CT (P1) – BNDA-IMF-CR -LuxDev-projet UE – éventuelle intervention ultérieure
Assistance Technique intensive	Autonomie des faitières moyennement assurée (différence CRIPT et FAIRLAIT – reste 20 % RH + relais coop)	En lien avec R4, appui à l'élaboration d'un modèle économique permettant des recettes sur base des semences **R7 –** Poursuivre des soutiens au CRIPT et à la FERLAIT en collaboration avec d'autres interventions et en parallèle à la mise en place de dynamiques de clusters	CT (P2) – Luxdev-CRIPT CT (P1) -LuxDev – autres PTF

Inclusion (femmes et vulnérables)	Peu de différenciation dans les critères de vulnérabilité : « toutes les femmes et les jeunes sont considérés comme vulnérables » et peu de stratégies différenciées Difficultés d'autonomisation des jeunes (gestion terre et troupeau)	**R11** – Capitaliser sur les questions de différenciation dans les critères de vulnérabilité afin d'établir des orientations pour des interventions ultérieures	MT si intervention ultérieure (P2)
Changement climatique	Impact vagues de chaleur réel sur PDT et peu anticipé Question de l'énergie solaire peu approfondie pour l'irrigation	**R12** – mieux prendre en compte les énergies renouvelables (solaire) dans la conception et la mise en œuvre du programme et améliorer la gestion du « changement climatique » dans les aménagements hydro-agricoles en i) assurant la gestion intégrée de l'eau dans les aménagements hydro-agricoles à l'échelle du bassin et ii) introduisant des éléments de conseil sur les techniques de mitigation (champs écoles paysans dédiés, adaptation des calendriers culturaux et des variétés, techniques de conservation des sols (paillage ou de couverture)	CT (P2) – Luxdev/CRIPT

Des recommandations complémentaires plus précises pour une éventuelle phase 3 du PAFA peuvent également être considérées :

- **R13** – Assurer le suivi de la fonctionnalité des infrastructures prévues pendant la phase de prolongation (centres de groupage des pommes de terre, magasins de stockage de semences de pommes de terre, centres de services pour le lait local) ainsi que des PPIP
- **R14** - Poursuivre la consolidation des acquis de la filière pomme de terre, développer les services et les valeurs dans la filière lait tout en faisant une étude de prospection des filières porteuses dans la région de Sikasso en vue de la diversification des filières agricoles à accompagner pendant la phase 3
- **R15** - Transformer les centres de collecte de pommes de terre et les centres de services de lait local en véritables plateformes commerciales destinées aux producteurs, commerçants et transformateurs. En centralisant les acteurs et les services autour de ces plateformes, il serait envisageable d'y déployer diverses activités supplémentaires, notamment en matière de formation professionnelle. De mise en relation, de logistique, de promotion des produits
- **R16** - Mettre en place une démarche institutionnalisée d'accompagnement à l'insertion des jeunes avec quatre 4 phases : (i) accueil, (ii) orientation (bilan de compétences), (iii) formations (technique et entrepreneuriale), (v) accompagnement à l'insertion (financement et mentorat)

8. LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A	Termes de références de la mission d'évaluation
ANNEXE B	Programme de la mission et liste des acteurs rencontrées
ANNEXE C	Instruments de collecte des données
ANNEXE D	Budgets (budgets de la contrepartie – prévus au document de projet/programme et budgets réalisés)
ANNEXE E	Marqueurs CAD de l'OCDE – Analyse
ANNEXE F	Matrice du cadre logique/théorie du changement
ANNEXE G	Matrice S&E du projet/programme au moment de l'évaluation
ANNEXE H	Chronogramme du projet/programme (chronogramme prévu au document de projet et chronogramme réalisé)
ANNEXE I	Annexes techniques (p.ex. organigramme du projet, plan de construction, grilles d'entretien pour l'évaluation, etc.)
ANNEXE J	Bibliographie
ANNEXE K	Cartes géographiques
ANNEXE L	Reportage photographique
ANNEXE M (optionnel)	Tableau récapitulatif des questions, constats et les conclusions de l'évaluation

MISSION D'ÉVALUATION FINALE
Programme d'appui aux filières agropastorales dans la région de Sikasso Phase 2 – PAFA II
Termes de Référence (TDR)

CADRE GÉNÉRAL

Introduction

À l'automne 2013, LuxDev, l'agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement a été mandatée par la Coopération suisse (DDC) pour la formulation et la mise en œuvre d'un programme de développement de filières agropastorales dans la région de Sikasso au sud du Mali. Cette intervention, dénommée « Programme d'appui aux filières agropastorales (PAFA) », d'un montant de 16 millions de francs suisses (8,48 milliards FCFA), s'est étalée sur quatre ans, de janvier 2016 à décembre 2020 et a été financée entièrement par la Coopération suisse.
Forts d'une première phase du Programme d'appui aux filières agropastorales dans la région de Sikasso (PAFA I) réussie, le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali (MAECI), le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'élevage et de la pêche, le Conseil régional de Sikasso, la Coopération suisse et la Coopération luxembourgeoise, ont convenu de mettre en œuvre une deuxième phase de ce programme.
Cofinancé à hauteur de 16 millions EUR à parts égales par les Coopérations suisse et luxembourgeoise2, ainsi que par l'État malien3, le Programme d'appui aux filières agropastorales dans la région de Sikasso, phase 2 (PAFA II) privilégie le rôle et l'indépendance de chacun des acteurs clefs au sein d'une filière agropastorale que sont les Organisations paysannes (OP), le secteur privé, les Collectivités territoriales (CT) et les services de l'État. Cependant, les Conseils régionaux (CR) restent les structures pilotes de la politique de développement économique des filières sur leur territoire. Le programme soutient la volonté politique du Conseil régional de Sikasso de promouvoir les filières agropastorales telles que la pomme de terre et le lait local.
Le programme contribue à l'atteinte par le Mali des Objectifs pour le développement durable (ODD), à travers son alignement au Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) 2019-2023, en particulier sur son axe stratégique 3 qui vise une croissance inclusive et une transformation structurelle de l'économie. Le programme s'inscrit également dans le Plan national d'investissement dans le secteur agricole 2019–2023 et prend en compte la loi foncière agricole.
Les principaux éléments qui ont justifié une seconde phase du PAFA sont :

- les acquis sur les quatre ans de la première phase (PAFA I) et la confirmation de la validité des performances des filières lait local et pomme de terre ;
- la volonté politique des faitières (Fédération régionale des unions de sociétés coopératives des producteurs de lait – FERLAIT et Comité régional de l'interprofession de la pomme de terre de la région de Sikasso – CRIPT) d'accéder à une autonomie financière en dialogue avec le CR de Sikasso ;
- une filière pomme de terre porteuse, rentable et en plein développement avec une interprofession officiellement reconnue ;
- un savoir-faire acquis avec la recherche locale sur les cultures de semences de pomme de terre ;
- une fédération d'éleveurs qui innove et donne l'exemple ;
- une usine moderne de transformation du lait 100 % local qui tire toute la filière dans la région4.

Les trois parties (Mali, Suisse, Luxembourg) ont désigné LuxDev, l'agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement comme agence d'exécution du programme, dès la fin de l'année 2020, ce qui a permis un démarrage de la deuxième phase du programme au 1er janvier 2021, sans rupture dans la

[2] La phase I a été entièrement financée par la Coopération suisse.
3 10% de la contribution luxembourgeoise et suisse à l'ABSD, conformément au Document technique et financier du PAFA II, version B, contribution locale des collectivités territoriales et organisations professionnelles ainsi que contribution en nature valorisée : exonération impôts et taxes.
4 A ce jour, cette unité dénommée Ika Nono n'est plus fonctionnelle, mais d'autres unités traditionnelles et semi-modernes sont appuyées et fonctionnelles. Cette unité est confrontée notamment à des difficultés de financement impactant le fonctionnement de l'entreprise. Des réflexions au comité de pilotage du

programme ont porté sur la nécessité de faire un diagnostic de cette entreprise et de formuler des pistes d'actions. Un pré diagnostic a été fait et le diagnostic est envisagé. Des solutions alternatives ont été également discutées au comité de pilotage à savoir en l'occurrence, le renforcement de l'appui à d'autres unités existantes. mise en œuvre des activités entre la fin du PAFA I et le début du PAFA II. Cependant, ce n'est qu'au second semestre de l'année 2021 que les activités ont véritablement démarré, compte tenu du fait que le premier semestre a constitué la phase de lancement du programme. En effet, dès le démarrage du PAFA II, LuxDev avait pour tâche de réviser le Document technique et financier (DTF) du programme, qui avait été validé avec quelques réserves, notamment par le ministère des Affaires étrangères luxembourgeois. La version révisée du DTF devait traiter les commentaires suivants :

- l'actualisation de l'analyse contextuelle du pays ;
- la réduction des frais relatifs à la gestion et au fonctionnement du programme ;
- la prise en compte des considérations sécuritaire et de sûreté dans la mise en œuvre du programme ;
- la mutualisation des ressources des programmes bilatéraux, sur financement luxembourgeois, mis en œuvre par LuxDev et celles du PAFA II ;
- des précisions sur les modalités de mise en œuvre de l'Appui budgétaire sectoriel décentralisé (ABSD) ; et
- une meilleure intégration des thèmes transversaux (genre et environnement/changement climatique) dans les interventions.

La première version du DTF révisée, transmise par LuxDev aux bailleurs de fonds (Suisse et Luxembourg), au début du second semestre 2021, a pris en charge les commentaires sus cités ainsi que la révision du dispositif de suivi et de mise en œuvre, avec la mutualisation des ressources (programmes bilatéraux luxembourgeois et PAFA II). Cette mutualisation a permis de dégager plus de 2 millions d'EUR des frais de gestion et fonctionnement du programme qui ont été réaffectés au volet Formation professionnelle/ Emploi, augmentant conséquemment le volume financier de l'ABSD du programme. LuxDev a également suggéré la suppression du Comité technique, mais cette proposition n'a pas été retenue compte tenu de l'importance que les partenaires envisageaient accorder à un tel comité et du rôle déterminant que les partenaires souhaitaient assigner à ce comité dans le cadre de la mise en œuvre du programme.
Le temps mis par les parties pour s'accorder a fait qu'une version consensuelle du DTF révisée, n'a pu être obtenue qu'au dernier trimestre de l'année 2021 et sa validation formelle lors de la première session du comité de pilotage (CoPil) du programme, le 31 mars 2022.
NB : Cette évaluation finale intervient à peu près un an après l'évaluation intermédiaire du programme qui a eu lieu du 28.04.2023 au 31.07.2023 et qui a retenu des leçons apprises et formulé cinq recommandations claires susceptibles d'améliorer la performance du programme.

Objectifs et résultats du PAFA II

a. **Les objectifs d'intervention**

L'objectif global du PAFA II est de « contribuer à l'augmentation du revenu des exploitations familiales agropastorales, des entreprises et des personnes les plus vulnérables dans le Sud du Mali » à travers l'atteinte de l'objectif spécifique suivant : « la productivité et l'employabilité augmentent durablement dans les filières du lait local et de la pomme de terre dans le Sud du Mali ».
La zone d'intervention du PAFA s'étend sur les sept cercles de l'ancienne région de Sikasso (Sikasso, Bougouni, Kadiolo, Kolondiéba, Koutiala, Yanfolila et Yorosso) qui a été divisée en trois régions en 2021. Ce ciblage géographique s'appuie sur une logique de « bassin de production », indépendamment du nouveau découpage territorial divisant la région de Sikasso en trois régions : Sikasso, Bougouni et Koutiala.5
Le programme bénéficie directement aux exploitations familiales (hommes, femmes et jeunes) et autres acteurs des filières de la zone d'intervention. Il bénéficie aussi aux services étatiques déconcentrés, aux Conseils régionaux ainsi qu'aux autres Collectivités territoriales.
Ces bénéficiaires sont répartis ainsi :

- 9 000 producteurs et productrices de pomme de terre, membres ou membres potentiel du Comité régional de l'interprofession de la pomme de terre (CRIPT) et leurs coopératives et unions ;
- 2 000 nouveaux exploitants installés sur les 1 000 hectares des Aménagements hydroagricoles (AHA) réalisés pendant la première phase du programme ;

Les nouvelles régions disposent de services techniques (directions régionales de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'agriculture, du génie rural, de l'hydraulique) avec un personnel minimum en place. Toutefois, la région de Sikasso continue par assurer la maitrise d'ouvrage du PAFA II pour les trois régions.

- 2 500 éleveurs laitiers sédentaires membres ou membres potentiels de la FERLAIT en zone péri-urbaine et en zone rurale et leurs coopératives et unions ;
- 300 éleveurs transhumants intéressés par la constitution d'un noyau laitier sédentaire ;
- les 2 500 actifs des deux filières intéressées à renforcer et/ou renouveler leurs compétences au travers d'actions de formation continue ;
- les micro, petites et moyennes entreprises formelles et coopératives et leurs membres dans les filières lait local et pomme de terre (transport, commerçants, transformateurs, fournisseurs de services) : 350 bénéficiaires dans la filière lait local et 200 dans la filière pomme de terre ;
- les entreprises industrielles : 30 nouveaux emplois (dont ceux créés au sein de l'entreprise Ika Nono, mais qui ne fonctionne plus) ;
- les consommateurs des trois régions qui pourront accéder à des produits de qualité et compétitifs ;
- les jeunes poursuivant une formation initiale, à partir de la deuxième année du programme : 700 personnes sur les deux filières au sein de centres de formation professionnelle ou auprès de maitres d'apprentissage et ayant suivi un programme d'insertion ;
- les tuteurs formés pour encadrer les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle, notamment ceux qui se destineront à l'auto-emploi.

Les femmes et les jeunes bénéficient d'un accès privilégié aux formations et activités du programme. Les résultats et sous-résultats (SR) attendus du PAFA II sont les suivants :

- Résultat 1 : des produits de qualité des filières lait et pomme de terre arrivent sur les marchés de

façon compétitive :

 - SR1.1 : la production de pomme de terre et de lait se développe de manière durable ;
 - SR1.2 : la collecte, la conservation, la transformation de la production et sa commercialisation, y compris par les groupements féminins, sont améliorées ;
 - SR1.3 : les acteurs privés développent leur activité grâce à l'accès à des financements publics et privés, des investissements publics et la promotion de l'innovation ;
 - SR1.4 : la qualité des produits et la promotion des produits locaux sont améliorées, en particulier par l'engagement des femmes et des jeunes ;
 - SR1.5 : les producteurs et productrices de lait et de pomme de terre bénéficient d'un système d'accompagnement durable.

- Résultat 2 : les différents maillons des deux filières sont professionnalisés, inclusifs et disposent de compétences renouvelées **:**
 - SR2.1 : l'offre de formation professionnelle initiale des filières lait local et pomme de terre est renforcée ;
 - SR2.2 : l'offre de formation professionnelle continue pour les actifs des filières lait local et pomme de terre est renforcée ;
 - SR2.3 : les jeunes femmes et jeunes hommes sont insérés dans les métiers des filières lait local et pomme de terre.

- Résultat 3 : les performances des filières sont améliorées grâce au secteur privé, à la société civile, aux organisations professionnelles et aux institutions publiques, chacun dans son rôle :
 - SR3.1 : les capacités des CT et des STD sont renforcées dans leurs fonctions d'encadrement, de coordination et d'accompagnement ;
 - SR3.2 : les organisations professionnelles sont renforcées, autonomes et mieux gouvernées et défendent les intérêts de leurs membres ;
 - SR3.3 : le secteur financier propose des produits financiers adaptés aux besoins des acteurs ;
 - SR3.4 : la société civile défend les intérêts de l'agriculture paysanne dans les filières lait et pomme de terre ;
 - SR3.5 : la place des femmes dans les filières et dans les associations professionnelles est renforcée.

Le premier résultat vise à ce que des produits de qualité des filières lait local et pomme de terre arrivent sur les marchés de façon compétitive. Ce résultat s'attache aux facteurs qui améliorent la qualité et la quantité des productions et de la performance des différents maillons des filières. Le deuxième résultat se consacre à la formation professionnelle dans les différents maillons des deux filières afin de contribuer à la professionnalisation des acteurs et garantir le renouvellement de leurs compétences. Il vise également à soutenir l'insertion professionnelle des jeunes (emplois, auto-emplois) pour l'obtention de revenus durables et décents. Enfin, le troisième résultat cherche à améliorer les performances des filières grâce au secteur privé, à la société civile, aux organisations professionnelles et aux institutions publiques, chacun dans son rôle.
Pour renforcer l'impact et la durabilité, les thèmes transversaux sont intégrés dans toutes les interventions du programme, assurant ainsi une approche holistique et inclusive qui répond aux divers enjeux de développement rural.

- **Genre**

L'égalité des sexes est un objectif significatif important et affirmé du programme. Un sous-résultat lui est consacré et des activités sont prévues dans les trois résultats afin de lutter contre les inégalités de genre de manière transversale. C'est pourquoi, la stratégie d'intégration du genre du PAFA II comprend une démarche d'intégration transversale du genre mais également des actions concrètes contribuant à l'insertion économique des femmes et des jeunes au sein des deux filières. Le dispositif opérationnel du programme intègre la prise en compte égalitaire des hommes et des femmes aux actions réalisées ainsi que la mise en place de mesures favorisant l'inclusion des femmes et des jeunes (hommes, femmes) ainsi que leur accès aux opportunités et ressources.

- **Environnement et changement climatique**

Le programme a développé un dispositif important axé notamment sur les animateurs des faitières pour faciliter la promotion et la prise en compte des normes environnementales dans le dispositif technique. Le respect de l'environnement et le changement climatique sont intégrés à tous les résultats du programme. Les ambitions du PAFA II en termes environnemental et climatique visent à dépasser les simples contraintes réglementaires pour s'assurer que les systèmes de production dans les filières et sur le plan agro-alimentaire sont effectivement résilients et durables face aux contraintes environnementales et climatiques.

- **Développement du commerce**

La stratégie liée au marché s'aligne sur le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali (CREDD 2019-2023) arrivé à terme et dont les réflexions pour de nouvelles orientations stratégiques sont en cours. Le CREDD compte dans ses axes la promotion du secteur privé et le développement des investissements directs étrangers, le développement des partenariats public privé et le développement de nouvelles sources de financement à disposition du marché national des produits des deux filières lait local et pomme de terre qui sont accessibles, en agissant sur la productivité et sur les volumes produits. Le programme encourage une démarche marketing en agissant sur tous les maillons des filières dans le but d'appuyer les producteurs à répondre aux besoins des consommateurs maliens, y compris les plus pauvres.

- **Développement participatif/gouvernance pour le développement**

La gouvernance pour le développement s'inscrit particulièrement dans le résultat 3 du PAFA II, mais est intégré de manière transversale aux résultats 1 et 2. Les Coopérations suisse et luxembourgeoise attachent une attention particulière au renforcement de la bonne gouvernance en s'appuyant sur des mécanismes de suivi et de contrôle démocratique par la société civile. Les organisations professionnelles, mettent en place des outils internes de gouvernance qui améliorent leur autonomie comme la tenue systématique d'assemblées générales, le suivi des textes réglementaires, la comptabilité rurale systématisée. De plus, une relation partenariale constructive et rentable est encouragée à travers des contrats de performance entre les collectivités et les entreprises privées ou les organisations paysannes faitières.
Les aspects de transparence et de redevabilité sont les deux piliers de l'approche en matière de renforcement de la bonne gouvernance. Cette approche s'appuie sur l'implication du maximum d'acteurs de la société civile afin de pouvoir renforcer la bonne gouvernance par la demande et le contrôle citoyen de l'action publique. L'approche repose également sur l'appui à la mise en place de procédures qui facilitent la gestion publique concertée et transparente des ressources transférées dans le cadre de l'Appui budgétaire sectoriel décentralisé (ABSD).

- **Renforcement des capacités**

Le renforcement de capacités est transversal à tous les résultats du programme. Le PAFA II répond aux stratégies des Coopérations suisse et luxembourgeoise en matière de renforcement des capacités.
Pour cela, le premier résultat soutient la mise en place d'un dispositif pérenne de conseil et d'animation destiné à renforcer les capacités des membres des organisations professionnelles, ainsi qu'à faciliter la transition générationnelle. Le deuxième résultat est dédié à la formation professionnelle (initiale et continue) aux métiers clés des filières. Le troisième résultat, à partir de plans de renforcement issus de diagnostics participatifs ou assistés, est totalement dédié au développement des capacités des autres acteurs, y compris les acteurs publics, pour assurer une durabilité des acquis auxquels a contribué le programme, notamment dans le cadre de l'ABSD et les accords de partenariat opérationnel (délégation de gestion) aux organisations et services clés.

Le pilotage de l'intervention

a. **Comité de pilotage**

La décision portant mise en place du Comité de pilotage du PAFA II (CoPil) a été signée par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali (MAECI) le 1er février 2022. Présidé par le MAECI, le CoPil a un rôle stratégique, de guidage et de suivi de la mise en œuvre du programme. Il a pour mission d'assurer le dialogue politique entre les parties prenantes afin d'accompagner l'atteinte des impacts prévus et de convenir des orientations stratégiques du programme en vue d'atteindre les résultats de développement attendus. Les trois premières sessions ordinaires du CoPil se sont tenues en 2022, chronologiquement le 31 mars, le 3 août et le 21 décembre. S'ajoute à cela une session extraordinaire du CoPil qui s'est tenue le 1er juillet 2022. Les années suivantes, les réunions du CoPil se sont tenues le 21 novembre 2023 et le 8 février 2024 et une autre réunion est prévue pour le mois de juillet.

b. **Comité technique**

La décision portant mise en place du comité technique de suivi et de coordination du PAFA II a été signée par le ministre du Développement rural le 26 janvier 2022. Présidé par le Gouverneur de la région de Sikasso, le Comité technique a pour mission d'une part, de suivre les aspects opérationnels de la planification et de la mise en œuvre des activités du programme et d'autre part, de formuler des recommandations à l'endroit du CoPil. La première réunion du Comité technique s'est tenue le 3 mars 2022, une deuxième réunion le 15 juin et une troisième du 16 au 17 novembre. La quatrième session s'est tenue du 3 au 4 mai 2023 et la cinquième session s'est déroulée du 5 au 6 octobre de la même année. La sixième session s'est tenue du 14 au 15 mai 2024.

Dispositif de mise œuvre et de suivi-évaluation

Le dispositif de mise en œuvre

Le PAFA II est cofinancé par les Coopérations suisse et luxembourgeoise qui versent leurs contributions à LuxDev, l'agence d'exécution chargée de la mise en œuvre, tant pour les activités en régie ou celles confiées à des partenaires que pour celles financées à travers le Conseil régional de Sikasso par l'Appui budgétaire sectoriel décentralisé (ABSD). LuxDev a pour rôle d'accompagner le Conseil régional et les autres partenaires dans l'élaboration de leurs programmes d'activités et des plans opérationnels annuels (POA) qui en découlent. Elle vient en appui à la maitrise d'ouvrage, en particulier en ce qui concerne, le développement des chaînes de valeur des filières lait local et pomme de terre, leur structuration, la réalisation des investissements et l'insertion économique des jeunes et des femmes, en particulier, en leur sein.
Un dispositif d'assistance technique a été mis en place afin d'accompagner les acteurs nationaux, et particulièrement régionaux dans la mise en œuvre du programme et d'améliorer la performance des filières. Ce dispositif à caractère flexible et dégressif est ajusté au cours de la mise en œuvre du programme afin, d'une part, de tenir compte de l'évolution des capacités des partenaires nationaux et d'autre part, pour plus d'efficacité, et de mutualisation des ressources avec les autres interventions du programme bilatéral luxembourgeois.

1.1.1. Les modalités et instruments

Trois modalités sont utilisées :

- l'ABSD, à partir d'une convention de financement entre le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali (MAECI) et LuxDev, les ressources financières sont mises à la disposition du CR de Sikasso, avec inscription dans la loi de finances (46 % du budget) ;

- les Accords de partenariats opérationnels (APO) pour les activités relevant de la structuration des deux filières, de la mise en place de dispositifs pérennes de développement des filières et des parcours de formation-insertion des jeunes (25 % du budget) ; et
- la régie pour les activités relevant d'une logique de projet et/ou pour des activités d'appui aux filières qui ne seraient pas adaptées aux capacités des partenaires à ce stade (29 % du budget).

L'ABSD est une modalité spécifique d'Appui Budgétaire (AB), ciblée par secteur et géographiquement, consistant à mettre à la disposition des structures décentralisées et déconcentrées de l'État, des ressources financières extérieures.

L'ABSD s'inscrit dans le cadre de l'Arrangement cadre de 2010 entre le Gouvernement du Mali et les partenaires au développement relatif aux appuis budgétaires. Le choix de ce dispositif intervient dans un contexte où les Partenaires techniques et financiers (PTF) en particulier cherchaient à respecter des engagements potentiellement délicats notamment :

- respecter les principes de la Déclaration de Paris et donc renforcer le leadership de l'État malien dans le processus d'aide au développement ;
- favoriser le processus de décentralisation de l'administration malienne avec une logique d'intervention fondée sur un développement de proximité.

L'ABSD recouvre ainsi les caractéristiques suivantes :

- **formalisation :** objet d'une convention de financement spécifique avec le Gouvernement du Mali ;
- **procédure de décaissement :** les conditions de décaissement sont fixées par la convention de financement ;
- **budgétisation :** les ressources sont inscrites dans les budgets primitifs des Conseils régionaux et destinées au financement des investissements et du fonctionnement, des Collectivités territoriales (CT) et des services centraux, des services rattachés et des services déconcentrés de l'État ;
- **mode de gestion :** la gestion des fonds est assurée par les structures bénéficiaires conformément aux procédures nationales de gestion des finances publiques (Loi de finances) ;
- **prévisibilité :** l'ABSD est planifié sur une base pluriannuelle.

Les APO sont conçus et exécutés conjointement avec les partenaires. Cette modalité du partenariat permet de déléguer la mise en œuvre de volets du programme tout en investissant dans le renforcement des capacités du partenaire. Les modalités de la mise en œuvre des activités sont réalisées en délégation de responsabilité et de moyens, en fonction des résultats d'un diagnostic réalisé en début de phase et selon la performance constatée en cours de mise en œuvre, selon les dispositions prévues par LuxDev. En grande majorité il s'agit des Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre (CDFMO) qui définissent la mise en œuvre technique et financière des actions déléguées par LuxDev à un partenaire. Seul l'ONG ADA a une Convention d'exécution (CE) pour l'ensemble des programmes, qui est une délégation avec une agence de développement ou institution reconnue qui ne nécessite pas un renforcement des capacités.

Les activités mises en œuvre à travers la régie LuxDev (assistance technique, renforcement des capacités) suivent les procédures luxembourgeoises relatives aux processus d'acquisition et de gestion financière.

NB : le fonctionnement détaillé de l'exécution nationale à travers l'ABSD sera soumis au soumissionnaire attributaire du marché.

1.1.2. Le dispositif de suivi, évaluation et rapportage

Le dispositif de suivi-évaluation du PAFA II repose sur trois composantes :

Les Indicateurs objectivement vérifiables (27 IOV) se référant pour la plupart aux ODD présentés dans le cadre logique : ils reflètent le dynamisme du programme par l'information sur des grandes tendances significatives pour atteindre les résultats, mais ne peuvent être qu'un reflet partiel des activités du programme qui sont nombreuses et variées. Un des IOV est un indicateur de la Coopération suisse dit « Thematic référence indicators (TRI) » ; les indicateurs secondaires qui reflètent les activités de chacun des sous-résultats ; et les études spécifiques qui permettent d'avoir des analyses qualitatives et quantitatives fines sur des échantillons bien identifiés.

Conformément aux dispositions prévues dans le Document technique et financier du PAFA II relatives aux évaluations, l'évaluation à mi-parcours du programme a été réalisée du 28.04.2023 au 31.07.2023. Le rapport final est disponible ainsi que la fiche présentant les recommandations et leçons apprises avec des informations sur leur état d'exécution.

À la suite de l'évaluation à mi-parcours du programme, certains indicateurs du cadre logique ont été révisés vers fin 2023 pour une meilleure prise en compte des méthodes de calcul de marge brute pour les exploitations agricoles familiales et des bilans et comptes d'exploitation pour les MPME.

Les informations collectées dans le cadre du renseignement des indicateurs ont été élargies pour couvrir des filières non appuyées par le programme mais pratiquées par les bénéficiaires en ce qui concerne les indicateurs sur la productivité et les revenus.
LuxDev produit également des rapports semestriels et des rapports annuels qui dressent la situation de mise en œuvre et fournissent les prévisions des périodes à venir, pour les activités des trois modalités. Les partenaires, y compris le CR sur l'ABSD, sont tenus de fournir également des rapports périodiques.

1.2. Budget et durée

Après une première phase de janvier 2016 au décembre 2020, le Gouvernement de la République du Mali le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et la Confédération suisse ont signé en date du 11 mars 2021 un accord tripartite d'un montant de **16 000 000 EUR** pour le financement du Programme d'appui aux filières agropastorales dans la région de Sikasso – Phase II pour la période de janvier 2021 à décembre 2024.
A la date du 07 mai 2024, le taux d'engagement était de 85 % du budget global, soit 13 646 628 EUR engagés et un taux de déboursement de 65 %, soit 10 364 638 EUR décaissés. Le faible taux d'exécution est surtout lié au faible décaissement de la partie ABSD au niveau du Conseil Régional de Sikasso.
Sur un montant de 2 733 237 036 FCFA d'ABSD (4 166 793 EUR) représentant la tranche unique 2022 et la première tranche 2023 versées au Conseil régional de Sikasso, 904 072 315 FCFA (1 378 249,36 EUR) ont été décaissés au 30 avril 2024 soit 33 % du montant versé et 20 % du budget global en ABSD. Cependant, un montant total de 1 151 578 770 FCFA (1 755 570,41 EUR)6 a été engagé soit 42 % du montant ABSD versé et 25 % du budget total en ABSD.
La durée de mise en œuvre du PAFA II est de 48 mois. Le programme a démarré le 1er janvier 2021 avec une phase de lancement de six mois. Sa clôture est prévue pour le 31 décembre 2024.

Situation et avancement

L'état d'avancement du PAFA II analysé et documenté en fin 2023 dans le cadre du rapportage annuel se présente ainsi qu'il suit pour chacun des trois Résultats :

Résultat 1 :

- 9,8 km de pistes ont été réalisés pour faciliter l'accès et l'écoulement des productions agricoles ;
- un mécanisme de financement opérationnel a été mis en place pour soutenir les projets productifs et 178 projets, dont 99 pour les jeunes de 15 à 35 ans, ont été sélectionnés pour financement bancaire.

Filière lait local :

- 2 192 éleveurs laitiers (1 774 hommes et 418 femmes, dont 488 jeunes) ont bénéficié de formations sur des techniques telles que l'insémination artificielle et l'hygiène laitière ;
- la productivité laitière a presque triplé, passant de 2 à 7 litres/jour/vache, grâce à l'insémination de 589 vaches par des semences améliorées ;
- 30 transformatrices ont reçu des formations pour améliorer la qualité du lait, avec l'appui de 12 centres de service et trois mini-laiteries.

Filière pomme de terre :

- 19 362 producteurs (13 024 hommes et 6 338 femmes, dont 9 568 jeunes) ont été formés sur les bonnes pratiques agricoles ;
- 685 hectares ont été cultivés, produisant 30,8 tonnes de semences de pomme de terre locales. 12 plans parcellaires ont été élaborés pour une meilleure gestion des terres ;
- 16 115 tonnes de pomme de terre produites au niveau des 12 AHA durant la campagne 2022-2023. Résultat 2 :

Avancement en fin 2023 des jeunes de la première cohorte formés :

- 132 jeunes dont 19 jeunes filles et 113 jeunes garçons ont bénéficié de formation par apprentissage (FPA) ;
- 195 jeunes dont 99 jeunes filles et 96 jeunes garçons ont reçu une formation initiale qualifiante (FIQ) ;
- 215 jeunes dont 103 jeunes filles et 112 jeunes garçons ont été formés en entrepreneuriat et élaboration de plans d'affaires ;
- sur 315 jeunes enquêtés, 72 jeunes (dont 64 jeunes garçons et huit jeunes filles) soit 22,9 % sont insérés dans les filières pomme de terre et lait local avec un revenu mensuel décent c'est-à-dire supérieur ou égal à 75 000 FCFA.

Résultat 3 :

- 252 coopératives et quatre unions ont été formées, sensibilisées et accompagnées, améliorant leur compétence en gestion ;
- huit comités d'administration et 13 commissions foncières ont été formés pour renforcer la gouvernance et la gestion durable des ressources ;
- 132 personnes (sur une cible de 100 planifiée en 2023) à raison de 84 jeunes et 48 femmes ont un accès sécurisé au foncier pour développer leurs activités agricoles au niveau des Aménagements hydroagricoles (AHA).

L'état d'avancement des actions en lien avec les thèmes transversaux est présenté dans le rapport d'avancement annuel 2023 du programme qui sera transmis au soumissionnaire attributaire du marché.
Par ailleurs, au premier semestre 2024, les avancées constatées sont documentées dans le rapport semestriel du programme qui sera également transmis au soumissionnaire attributaire du marché.

NB : L'ensemble des rapports annuels détaillés ainsi que la matrice de suivi/évaluation et les tableaux de bord trimestriels (one page report) seront communiqués au soumissionnaire attributaire du marché.

Évaluations antérieures et études PAFA I

Le rapport de l'évaluation intermédiaire ainsi que l'auto-évaluation finale de la phase 1 du PAFA seront partagés avec le soumissionnaire qui remportera le marché. Le résumé exécutif de cette évaluation peut être consulté sur le site web de l'Agence :
https://luxdev.lu/files/documents/MLI501_EI_FR.pdf

PAFA II

Le rapport de l'évaluation intermédiaire de la phase II du PAFA et un tableau de suivi de la mise en œuvre des recommandations sera partagé avec le soumissionnaire qui remportera le contrat. Le résumé exécutif de cette évaluation peut être consulté sur le site web de l'Agence :
https://luxdev.lu/files/documents/MLI026_EI_FR.pdf

Il est nécessaire de tenir compte des conclusions, leçons apprises et recommandations de l'évaluation intermédiaire et faire un suivi de la mise en œuvre de ces leçons apprises et recommandations. Un tableau de suivi des recommandations sera transmis au soumissionnaire ayant remporté le marché.

Le processus de capitalisation est en cours au sein du programme en synergie avec les partenaires et les sujets ci-après font l'objet d'analyse :

- contribution de la production locale de semences de pomme de terre au développement de la filière pomme de terre dans la région de Sikasso ;
- la place des centres de services aux éleveurs dans le développement de la filière lait local ;
- le renforcement de la gouvernance au sein des organisations professionnelles des filières lait local et pomme de terre;
- l'insertion économique des jeunes dans les filières d'opportunités ;
- le pilotage de la formation professionnelle par le Conseil régional de Sikasso.

Les données de la première enquête réalisée en 2023 par l'Observatoire national de l'Emploi et de la formation (ONEF), sur l'insertion professionnelle des jeunes formés en 2022 sont disponibles et seront transmises à l'attributaire du marché.

OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission a pour objectif principal de fournir une appréciation qualitative et quantitative des résultats atteints à la fin de l'intervention du PAFA II. L'accent sera mis sur la période après l'évaluation à mi-parcours (exhaustive) qui a été finalisée vers mi-2023.
De plus, en l'absence d'une l'évaluation finale du PAFA I et en tenant compte d'une éventuelle perspective de continuation du programme sous forme d'un PAFA III, il sera également demandé à la mission d'analyser, de manière concise et synthétique, les acquis obtenus à la fin de la phase I, notamment en termes de niveau d'autonomisation des bénéficiaires principaux. Les constats qui découleront de cette analyse de la première phase viendront en complément des conclusions de l'évaluation finale du PAFA II et devront servir à identifier des leviers devant être davantage actionnés dans le cadre d'une future intervention (éventuellement dans le cadre d'une phase III).
L'évaluation finale doit répondre aussi bien à des besoins de redevabilité que d'apprentissage en fin de programme et il est essentiel que les recommandations puissent servir à l'autonomisation des partenaires.
La mission d'évaluation a donc les objectifs principaux suivants :

- un objectif d'évaluation finale « classique » du programme PAFA II selon les critères d'évaluation du CAD/OCDE et qui se traduira par l'écriture d'un rapport d'évaluation finale ;
- un objectif d'apprentissage qui s'appuiera l'analyse des acquis obtenus depuis le PAFA I et des leçons apprises et bonnes pratiques tirées de l'évaluation finale du PAFA II, ce qui contribuera à la pérennisation des stratégies mises en place au sein du programme.

Dans ce contexte, il est précisé que la mission prendra en compte le fait que l'évaluation soit adaptée à la situation et à l'approche de l'intervention. Il s'agira notamment de :

- analyser le choix des modalités de mise en œuvre, en se concentrant sur le cadre logique des appuis de l'intervention et la complémentarité entre l'ABSD, les APO et les activités en régie pour l'obtention des résultats escomptés ;
- évaluer dans quelle mesure la situation du projet a évolué depuis le PAFA I et en particulier à la suite de la mise en œuvre du plan d'action post-évaluation intermédiaire du PAFA II .

Analyser les résultats et les objectifs spécifiques atteints au moment de l'évaluation par rapport à ce qui avait été prévu dans le document de projet et/ou le rapport de lancement

L'évaluation finale portera sur l'ensemble des objectifs et résultats attendus et impliquera des représentants de toutes les parties prenantes du programme. Il est également indispensable de documenter les causes des écarts éventuels qui seraient constatés entre les changements planifiés au début des interventions, les ajustements réalisés en cours d'exécution et les changements finaux observés.

Le programme sera évalué selon les critères d'évaluation du CAD/OCDE, soit : (1) Pertinence ; (2) Cohérence ; (3) Efficacité ; (4) Efficience ; (5) Viabilité ; (6) Impact.

Tous les critères devront être pris en compte mais une analyse approfondie des critères de **viabilité** et **d'impact** est requise.

À noter que le critère d'impact est défini selon la terminologie de l'OCDE donc l'attribution causale à partir de méthodes expérimentales ou quasi-expérimentales n'est pas visée. En revanche, le déploiement d'approches non-expérimentales qualitatives comme l'évaluation axée sur la théorie, l'analyse des contributions, la récolte des incidences ou le changement le plus significatif pourront être considérées.

Plus de détails concernant les critères d'évaluation figurent à l'Annexe C.

1.G. Analyser les résultats atteints par le programme en termes de renforcement des capacités (RC)

La mission devra présenter les mesures prises pour mettre en œuvre le RC, qui est au cœur de la mission de LuxDev, au centre des interventions. Est-ce que nous avons notamment agi de façon à identifier les meilleurs partenaires et les doter avec des capacités durables pour planifier et mettre en œuvre leurs politiques et/ou actions et en rendre compte ? Quelles stratégies ont été déployées pour appuyer le RC des différents acteurs et est-ce qu'elles sont restées pertinentes sur toute la durée de l'intervention ?

L'analyse se structurera autour du point principal suivant :

<u>Contribution du RC aux résultats atteints et aux changements</u>

Le soutien au RC réalisé dans le cadre des résultats attendus du DTF A révisé a-t-il permis d'atteindre les résultats escomptés ? Quelle est la perception des bénéficiaires de ce RC ? Quelles sont les incidences du dispositif de RC sur les effets finaux du programme ? Comment les actions de RC permettent aux partenaires de s'inscrire dans une démarche de durabilité en lien avec leur vision et mission ?

Analyser et apprécier la gestion et le suivi adaptatif du programme, en accordant une attention particulière au contexte fragile du Mali :

Le Mali traverse une crise multidimensionnelle qui conduit à une situation d'instabilité grandissante avec une grande précarité qui touche à la fois les zones rurales et les zones urbaines. Ceci n'est pas nouveau ; le Mali se classe depuis des décennies parmi les pays les plus pauvres de la planète avec une population extrêmement jeune qui arrive sur le marché du travail sans perspectives d'emploi.

Mais les crises (économiques, sécuritaires, politiques, énergétiques et sociales) semblent se renforcer mutuellement et il est actuellement difficile de distinguer cause et effet. Dans la zone de Sikasso, les conditions de vie demeurent très précaires, mais sur le plan sécuritaire la situation semble être stable (avec une poche d'insécurité dans le cercle de Yorosso, près de la frontière avec le Burkina Faso), bien que les incidents récents sur la route nationale 11, entre Sikasso et Koutiala oblige l'équipe effectuant des missions dans le cadre du programme de passer par Bamako pour se rendre à Koutiala. Dans ce contexte complexe et instable, il devient crucial d'analyser et d'apprécier la gestion et le suivi adaptatif du programme, en accordant une attention particulière aux dynamiques en constante évolution afin d'assurer l'efficacité et la pertinence de nos interventions sur le terrain.

- la situation sécuritaire du Mali en général et dans la région de Sikasso en particulier et les implications sur la gestion quotidienne du PAFA II : cette analyse devra prendre en compte le contexte sécuritaire, politique, économique et social actuel du Mali et les répercussions au niveau régional notamment à Sikasso ;
- aux principes d'harmonisation et d'alignement ;
- aux mécanismes de coordination entre les interventions d'une part et d'autre part entre les interventions et les autres intervenants au niveau sectoriel (y inclus les autres partenaires au développement contribuant également aux secteurs, les acteurs et partenaires nationaux, notamment dans le cas des approches programmes) ; au fonctionnement des structures de pilotage des interventions ;
- au monitoring des différents niveaux de l'intervention (effets intermédiaires, changements, résultats, objectif spécifique) ; analyser en détail l'indicateur TRI7 de la Coopération suisse intégré au cadre logique du programme ;
- l'analyse du système de suivi-évaluation, notamment depuis les ajustements apportés après l'évaluation intermédiaire ;
- l'analyse de la capacité de planification et d'exécution d'un programme systémique et complexe ;
- la qualité du suivi-accompagnement proposé par le dispositif d'assistance technique aux différents acteurs publics et privés des filières ainsi qu'aux acteurs publics et privés de la formation et l'insertion professionnelle.

Évaluer les résultats selon les critères et questions spécifiques ci-dessous

Plus de détails concernant les critères d'évaluation et les thèmes transversaux figurent à l'Annexe C.
Thematic reference indicator (TRI) : il s'agit de l'Indicateur d'effet final 1 de l'objectif spécifique du programme

Critères d'évaluation Pertinence

- En tenant compte du contexte fragile et des crises multidimensionnelles au Mali, est-ce que les adaptations stratégiques et opérationnelles (p.ex. revue des modalités de mises en œuvre) réalisées par le PAFA II ont permis au programme de rester agile et pertinent sur toute la période de mise en œuvre ?

Cohérence interne

- Quelle a été la complémentarité du programme avec d'autres interventions sectorielles similaires appuyées par le gouvernement malien ?
- Quelle a été la complémentarité du PAFA II avec les autres programmes de développement de la coopération luxembourgeoise au Mali ?

Cohérence externe

- Quelle est la qualité des partenariats noués par le programme avec les acteurs publics et privés et ont-ils permis d'assurer une bonne coordination des actions au niveau central et local ?
- Dans quelle mesure est-ce que les activités financées et mises en œuvre par le programme ont été harmonisés avec les projets/programmes d'autres bailleurs, dont le PEGA5 (partenariat pour l'exercice d'une gouvernance appropriée – phase 5) et le Programme Partenariat pour l'insertion via les compétences impulsées par le secteur privé (PartICIP) de la Coopération suisse ?

Efficience

- Quelle a été l'efficience des modalités de mise en œuvre, de gestion et de coordination, ainsi que du dispositif de suivi et d'évaluation pour l'opérationnalisation des interventions du programme ?

Efficacité

- Dans quelle mesure est-ce que le programme a contribué à l'atteinte des résultats escomptés et à l'objectif spécifique d'augmenter durablement la productivité et l'employabilité dans les filières du lait local et de la pomme de terre dans le Sud du Mali ?
- En tenant compte du contexte fragile malien, est-ce que le programme a été doté avec des moyens et des modalités (ABSD, APO, régie) lui permettant de rester flexible et d'atteindre les résultats escomptés ? Est-ce que ces modalités devraient être adaptées à l'avenir ?

Impact

- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à l'accroissement de la productivité et de la valeur de la production des entreprises et des exploitations familiales agropastorales dans la région de Sikasso ?

- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à l'augmentation du revenu des exploitations familiales agropastorales, des entreprises et des personnes les plus vulnérables dans le Sud du Mali ?
- Quels ont été les avancées et les défis les plus significatifs dans l'atteinte des changements ou effets finaux attendus au niveau des bénéficiaires du programme ? Est-ce que ces effets seront durables ?
- De quelle manière les populations vulnérables ont été ciblées et prises en compte à travers les actions conduites dans une logique de réduction de la fragilité et de lutte contre l'exclusion ? Est- ce que des effets différenciés sont à constater au niveau des bénéficiaires (p.ex. en termes d'âge, genre, revenu etc.) ?
- Quels ont été les changements ou effets inattendus du programme ? Sont-ils positifs ou négatifs ? Viabilité
- Dans quelle mesure les partenaires profitent-ils du cadre des partenariats établis pour améliorer les services offerts à leurs membres ?
- Dans quelle mesure les acquis des interventions sont-ils pérennisés ou en voie d'être pérennisés par les partenaires et quels sont les leviers mis en place pour assurer la poursuite des actions et changements en fin de programme par les partenaires ? ;
- Est-ce que les investissements et les mesures d'accompagnement livrés par le programme ont facilité un accès durable aux ressources et opportunités économiques au niveau des bénéficiaires ?
- Dans quelle mesure les interventions du programme contribuent à la sauvegarde, à la préservation et à l'adaptation aux normes environnementales ?

Il s'agit notamment des pratiques non exhaustives ci-après :

- l'usage raisonné des pesticides et de l'appui au développement de pratiques alternatives écologiques ;
- le soutien au développement de pratiques régénératives ou l'adoption d'une agriculture de conservation ;
- la promotion de l'économie circulaire ;
- la promotion de l'agroécologie ;
- la promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables ;
- le soutien au développement de stratégies durables en réponse aux effets du changement climatique (sécheresse, pluies intenses etc.).

Thèmes transversaux

Le PAFA II dispose de stratégies d'intégration (*mainstreaming*) pour les thèmes transversaux suivants :

- genre (égalité homme-femme – marqueur CAD 1) ;
- aide à l'environnement (marqueur CAD 1) ; adaptation au changement climatique (marqueur Rio 1);
- bonne gouvernance (développement participatif ; bonne gestion des affaires publiques – marqueur CAD 1) ;
- développement du commerce (marqueur CAD 1) ;
- renforcement de capacités (marqueur CAD 1 – voir chapitre 2.2).

Lors de l'évaluation intermédiaire, des constats avaient été avancés concernant la faiblesse des activités en lien avec le genre, la bonne gouvernance locale et le renforcement des capacités. Il s'agira donc d'apprécier les efforts réalisés dans ces domaines afin de traduire les stratégies d'intégration dans des interventions concrètes et pérennes. Il s'agira concrètement de se pencher de manière non exhaustive sur les aspects ci-après :

- analyser dans quelle mesure les interventions intègrent le genre de manière transversale ;
- apprécier les progrès accomplis en matière de prise en compte du genre, les défis et obstacles ;
- apprécier avec un regard critique et objectif les avancées en matière de prise en compte du genre après l'évaluation à mi-parcours et les défis restant à adresser ;
- analyser dans quelle mesure les interventions intègrent les mesures d'aide à l'environnement ;
- analyser dans quelle mesure les interventions intègrent les mesures de développement du commerce.

Dégager les leçons apprises et proposer des recommandations pour les contreparties nationales et des projets/programmes futurs dans le même secteur :

L'évaluation finale doit contribuer à l'apprentissage organisationnel et contribuer à la pérennisation. Un maximum de six leçons apprises en lien avec le programme seront préparées, couvrant idéalement tous les résultats et fournissant des indications claires sur ce qui a bien fonctionné dans le programme et sur ce qui pourrait être amélioré dans le cadre d'interventions futures dans le secteur développement rural et sécurité alimentaire. Des leçons apprises de qualité doivent être contextualisées, généralisables, vérifiables, fondées sur l'expérience, utiles et intéressantes.
Les recommandations identifiées au cours de l'évaluation finale serviront :

- à la contrepartie (les Ministères en charge du développement rural, de la formation et insertion professionnelle, et le Conseil régional de Sikasso) pour garantir la continuité des acquis et d'intégrer les leçons dans leur stratégies et programmes ;
- aux bailleurs, à l'ambassade et aux ministères en charge des affaires étrangères des pays partenaires des programmes afin de servir à la prise de décision sur l'orientation, les approches et stratégies à adopter dans le cadre d'interventions futures ;
- à LuxDev afin de nourrir l'apprentissage interne et d'ajuster les stratégies et approches de manière générale ;
- aux organisations bénéficiaires du programme afin de garantir une continuité de leurs services auprès des populations.

Les recommandations doivent être SMART : spécifiques, mesurables, atteignables, pertinentes, limitées dans le temps, limitées en nombre (maximum 10 recommandations) et, pour garantir l'appropriation et une plus grande probabilité d'utilisation, élaborées en concertation avec les principales parties prenantes

MÉTHODOLOGIE ET TÂCHES À ACCOMPLIR

La mission d'évaluation se déroulera de façon participative, en prenant en considération les différentes parties prenantes aux différents niveaux concernés par le programme et en s'assurant de la prise en compte et de la mention des intérêts et des besoins particuliers des hommes et des femmes concernés.
Un échange participatif pour une appréciation du processus, de l'appropriation, des effets et impacts devra faire partie de l'évaluation à travers des ateliers/groupes de discussion locaux, communaux et/ou régionaux et nationaux.
L'évaluation finale du PAFA II combinera une approche quantitative et qualitative pour la collecte et l'analyse des données (méthodes mixtes). Néanmoins, elle pourrait également servir pour tester des outils d'évaluation innovants et/ou recourir à des méthodes d'évaluation qualitatives adaptées au programme en question.
En ce qui concerne l'analyse des acquis obtenus depuis la fin du PAFA I, il sera question de consulter la documentation produite à la fin du programme (p.ex. rapport final, étude de capitalisation), de croiser cette analyse avec les constats sur la phase I dans l'évaluation intermédiaire et collecter des données qualitatives complémentaires (entretiens et/ou focus group) avec certains bénéficiaires principaux, dont les deux faîtières concernées (CRIPT, FERLAIT).
Les soumissionnaires devront proposer dans leur offre technique la méthodologie qu'ils jugent appropriée pour cette prestation en tenant compte du cadre référentiel tracé dans les présents termes de référence, des normes d'évaluation internationale, tout en faisant des propositions d'amélioration à la démarche proposée et en tenant compte du contexte et des réalités actuelles du Mali.
La méthodologie proposée doit être réaliste, faisable, adaptée au contexte malien, éthiquement responsable et respecter le principe Ne pas nuire (*do no harm en anglais)*. Elle doit également démontrer que l'expertise globale pour exécuter l'évaluation de manière satisfaisante est assurée par l'équipe d'évaluation proposée.
Des méthodes d'évaluation plus descriptives, comme les témoignages (support écrit et/ou audiovisuel) pourront être utilisées afin de documenter les changements apportés aux bénéficiaires et la perception par les bénéficiaires directs et finaux, population dans sa globalité.
Concernant le contexte sécuritaire dans les zones d'intervention du programme, la présence d'étrangers est fortement déconseillée dans certaines zones. Dans le cadre d'expertises externes, LuxDev n'est pas responsable en cas de problèmes. Il est rappelé que LuxDev n'est responsable ni de la sûreté ni de la sécurité des évaluateurs, même si ceux-ci respectent le Plan de Sécurité/Sûreté LuxDev. LuxDev donnera bien sûr des conseils sur les hôtels et les déplacements et fera un briefing sécuritaire à l'équipe d'évaluation dès l'arrivée à Bamako, mais la responsabilité de LuxDev ne sera pas engagée au-delà. Il est fortement recommandé que les experts prennent contact avec les Ambassades ou Consulats dont ils dépendent pour connaître la conduite à tenir en cas de problèmes. Il est également conseillé aux experts d'intégrer dans leur équipe des experts nationaux ayant une bonne maitrise du contexte malien, une bonne

expérience dans les domaines en lien avec la prestation et en mesure de mieux les orienter et faciliter l'interaction avec les partenaires et bénéficiaires sur le terrain.

Préparation de la mission

- mise à disposition du fonds documentaire et prise de connaissance des documents techniques et financiers, des rapports de lancement, des rapports d'avancement, d'évaluation, comptes-rendus des comités de pilotage et des comités technique, des études etc. ;
- briefing des évaluateurs par les équipes de LuxDev au Siège et sur le Terrain (via visio-conférence) ;
- recherche de toute documentation pertinente concernant des projets/ programmes similaires dans des contextes de pays en situation fragile / post conflit ;
- élaboration d'une note de cadrage (**tâche 1**) détaillant la méthodologie, les questions évaluatives et spécifiques et incluant les questionnaires et fiches d'évaluation pour les différents interlocuteurs. Cette note de cadrage doit comporter une matrice d'évaluation/référentiel de jugement qui précisera par question d'évaluation, les critères de jugement, les indicateurs d'appréciation et leur niveau cible, les sources des données et les outils de collecte des données. La note de cadrage fera l'objet de validation avant le démarrage de la mission de terrain.

Mission sur le terrain

- briefing des évaluateurs au Mali à Bamako avec les membres du Comité de pilotage : la partie malienne (Ministère en charge des Affaires étrangères et de la coopération internationale :MAECI, Ministères en charge du développement rural : agriculture et élevage, Ministère en charge de l'économie et des finances :MEF, Ministère en charge de l'entreprenariat national de l'emploi et de la formation professionnelle :MENEFP, ...), la Coopération suisse (DDC), l'Ambassade du Grand- Duché de Luxembourg, et l'équipe du PAFA II (en présence des représentants du Ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg (MAE) et éventuellement des représentants de la Coopération suisse si souhaité) ;
- consultation de l'ensemble des données du programme et échanges avec l'équipe du PAFA II, de LuxDev et éventuellement de la DDC;
- rencontres avec les partenaires du PAFA II à Bamako et dans la région de Sikasso (dans ses frontières comptant sept cercles) soit collectivement ou individuellement (CR de Sikasso, Coopérations suisse et luxembourgeoise, tutelles institutionnelle (MAECI) et technique (ministère du Développement rural, ministères en charge de la formation professionnelle et des finances) du programme, Services techniques centraux et déconcentrés, organisations des filières, Comité régional de concertation des ruraux (CRCR), Fédération régionale des unions de sociétés coopératives des producteurs de lait de Sikasso (FERLAIT), CRIPT, Fédération régionale des producteurs de pomme de terre de Sikasso - FERPTS, Institut national d'ingénierie de la formation professionnelle - INIFORP, Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes - APEJ, l'ONEF etc.), prestataires de services financiers, fournisseurs d'intrants, principaux acheteurs, bénéficiaires ;
- une visite de terrain dans les trois régions (Sikasso, Bougouni et Koutiala) tenant compte de la situation sécuritaire dans les différents cercles au moment de la mission (Sikasso, Bougouni, Kadiolo, Kolondiéba, Koutiala, Yanfolila et Yorosso) ;
- restitution à chaud des principaux résultats de la mission, combinée à un atelier de co-création de recommandations avec les parties évaluées (format hybride présentiel/à distance) : membres des Comités technique et de Pilotage, ministères techniques, équipes techniques de Sikasso/Bamako et autres parties prenantes. Il est important d'utiliser un aide-mémoire et une présentation PowerPoint comme base, s'assurer que toutes les parties prenantes sont représentées et de prévoir suffisamment de temps pour cette restitution.

Rédaction du rapport provisoire et final et débriefing

- partage de la version draft du rapport (**tâche 2**) pour la collecte des commentaires. La version provisoire du rapport sera communiquée par courrier électronique à LuxDev au moins sept jours ouvrables avant le debriefing avec le siège de LuxDev. La date du débriefing est idéalement fixée lors du briefing initial.
- debriefing via visio-conférence avec le siège de LuxDev, le MAECI, la Coopération suisse, l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg et les ministères techniques (Agriculture, Elevage, Industrie et Commerce) et des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg afin

de présenter les résultats de la mission, ainsi que pour compléter la collecte des commentaires ;

- Un rapport final est à soumettre en français (**tâche 3**). La version finale du rapport (format électronique sous forme de fichier traitement de texte) doit être remise à LuxDev avant les deux semaines qui suivent la transmission des commentaires des parties (membres du COPIL) par LuxDev.

Nb : Le rapport est rédigé sous la seule responsabilité du soumissionnaire. Un contrôle qualité rédactionnel doit être mis en place par le soumissionnaire avant transmission à LuxDev. D'éventuelles observations demandant des améliorations de la qualité méthodologique doivent être prises en compte, sauf lorsqu'il est démontré que cela est impossible. D'éventuelles observations sur le fond du rapport peuvent être acceptées ou rejetées. Dans ce dernier cas, le soumissionnaire doit motiver sa position et en donner les raisons par écrit.

Le résumé exécutif est également à remettre en langues française et anglaise.

Le rapport sera élaboré selon le modèle de LuxDev et ne dépassera pas 30 pages hors annexes. Le modèle du rapport sera communiqué au soumissionnaire attributaire du marché.

En outre, l'attributaire devra également travailler avec le département Évaluations de LuxDev sur un document d'une page qui présentera les principales conclusions, recommandations et leçons apprises de l'expérience de LuxDev d'une manière attrayante et accessible.
Le bureau d'études devra fournir le *backstopping* nécessaire pour l'équipe d'évaluation qu'il proposera et assurer la vérification et la garantie de la qualité (contenu, cohérence, langue et forme) des documents à fournir selon le style LuxDev. Ceci est un critère très important et le siège portera une attention particulière à la qualité des livrables qui lui seront proposés.

PROFIL REQUIS ET DURÉE DE LA MISSION

Profil requis: Chef de mission Expert 1 – Chef de mission

- formation académique : diplôme Bac+5 ou équivalent (agroéconomiste ou équivalent) ;
- expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le développement rural et des filières agropastorales ;
- expérience et connaissances techniques sur les sujets suivants : économie rurale, approche systèmes de marché/chaînes de valeur agricoles et sociologie et développement rural ou similaire ;
- expérience confirmée en évaluation de projets de développement ;
- expérience en Afrique de l'Ouest, et de préférence au Mali et/ou dans d'autres pays fragiles, en situation de crise institutionnelle et sécuritaire ;
- connaissances et compétences sur les questions institutionnelles, de finances publiques, de décentralisation et sur les politiques agricoles en Afrique de l'Ouest ;
- compréhension approfondie de l'intégration des aspects transversaux (gouvernance pour le développement ; égalité des sexes ; environnement et changement climatique ; renforcement de capacités) ;
- maîtrise du français ;
- maîtrise complète de l'outil informatique.

Profil requis : experts nationaux

Expert 2 – Développement rural

- formation académique : diplôme Bac+4 ou équivalent (agroéconomiste ou agronome ou équivalent) ;
- expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans le secteur du développement rural ;
- connaissances et compétences dans les questions pastorales et agropastorales, expériences dans l'organisation et le renforcement des capacités des organisations paysannes et compétences dans le domaine des aménagements hydro agricoles ou pastoraux un atout ;
- expérience en évaluation de projets de développement ;
- connaissance des thématiques transversales (tout de moins genre et/ou environnement) ;
- maîtrise du français et d'une ou plusieurs langues locales ;
- maîtrise complète de l'outil informatique.

Expert 3 – Formation et insertion professionnelle

- formation académique : diplôme Bac+4 ou équivalent (sciences humaines, ingénierie de la formation ou équivalent) ;
- expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans le secteur de la formation et l'insertion professionnelle ;
- maîtrise des questions de formation professionnelle dans un contexte décentralisé et d'insertion économique des jeunes dans les filières agropastorales ;
- expérience en évaluation de projets de développement ;
- connaissance des thématiques transversales (tout de moins genre et/ou environnement) ;
- maîtrise du français et d'une ou plusieurs langues locales ;
- maîtrise complète de l'outil informatique.

Rôle des experts

	Compétences	**Rôle**
Expert 1 - Chef de mission	Spécialiste en évaluation Agroéconomiste	• coordination de l'équipe et production du rapport d'évaluation ; • comparaison avec d'autres projets/ programmes similaires; • *briefing* et échanges avec l'équipe du projet et *debriefing* ; • rencontres avec les acteurs institutionnels, publics et privés à Bamako et à Sikasso ; • rencontre avec les acteurs pendant la visite terrain ; • encadre la mission des experts 2 et 3 ; • garantit la cohérence, la lisibilité et la qualité du rapport.
Expert 2	Spécialiste en Développement rural Évaluateur	• aspects organisationnels (contacts, réunions) en étroite collaboration avec le programme ; • préparation et gestion de la documentation ; • mission auprès des acteurs des filières et bénéficiaires en région ; • traduction le cas échéant ; • appui au chef de mission en termes d'information et d'expertise sur les sujets définis par ce dernier et appui à la réalisation du rapport.
Expert 3	Spécialiste en Formation et insertion professionnelle Évaluateur	• aspects organisationnels (contacts, réunions) en étroite collaboration avec le programme ; • préparation et gestion de la documentation ; • mission auprès des acteurs publics et privés de la formation et l'insertion professionnelle et des bénéficiaires à Bamako et en région; • traduction le cas échéant ; • appui au chef de mission en termes d'information et d'expertise sur les sujets définis par ce dernier et appui à la réalisation du rapport.

Durée estimative de la mission (en jours de travail)

Activités	**Expert 1 Chef de mission**	**Expert 2 Dev. rural**	**Expert 3 Form. Inser.**	**Total**
Briefing	1 Jour	1 Jour	1 Jour	3 Jours
Analyse documentaire, consultations initiales et rapport de cadrage	6 Jours	3 Jours	3 Jours	12 Jours
Mission sur le terrain	10 Jours	12 Jours	10 Jours	32 Jours
Analyse des données et reporting	10 jours	5 jours	3 jours	18 jours
Débriefing	1 Jour	1 Jour	1 Jour	3 Jours
Total	**28 Jours**	**22 Jours**	**18 Jours**	**68 Jours**

Annexes :

Annexe A : Cadre logique du PAFA II Annexe B : Organigramme
Annexe C : Critères d'évaluation
Annexe D : Matrice du suivi-évaluation du PAFA II mise à jour en mai 2024 Annexe E : Liste d'abréviations

Date	Lieu	Acteurs	Personnes rencontrées
20/01/2025	Bamako	LuxDev	▪ ATI Coordonnateur PAFA II
21/01/2025	Bamako	LuxDev	▪ Représentante Résidente LuxDev ▪ ATI Coordonnateur PAFA II ▪ ATN Sécurité ▪ ATI Suivi & Evaluation ▪ AT Finance Inclusive ▪ ATI Coordonnateur Formation Professionnelle/Emplois ▪ AT SIG/Suivi-évaluation & actions transversales ▪ AT Economie des Filières ▪ Responsable des accords de partenariats opérationnels
	Bamako	MAECI	▪ Directeur Europe ▪ Conseiller Affaires étrangères (Directeur Europe)
		DDC	▪ Chargée de programme développement rural et sécurité alimentaire (DRSA) ▪ CP Développement Rural et Sécurité Alimentaire (DRSA)
		DNA	▪ Directeur National de l'Agriculture ▪ Chef Division Conseils et Vulgarisation agricole ▪ Chef Division promotion des filières agricoles
		LABOSEM	▪ Chef de laboratoire expert semencier ▪ Inspectrice phytosanitaire, analyse laboratoire
22/01/2025	Bamako	DNFP	▪ Directeur national adjoint
		INIFORP	▪ Directeur général adjoint
		APEJ	▪ Directeur général adjoint ▪ Point focal PAFA à APEJ
23/01/2025	Sikasso	Gouvernorat	▪ Gouverneure ▪ Conseiller aux Affaires
23/01/2025	Sikasso	Conseil Régional	▪ Président CR ▪ Secrétaire Général (SG) ▪ AT DIFT (LuxDev) ▪ AT-DEFT (LuxDev) ▪ DSAJ ▪ DSCF ▪ Régisseur ▪ Chef Division Finances ▪ Assistant technique développement des Filières ▪ Assistant Technique (LuxDev) ▪ Décentralisation et Finance Publique (luxDev)
23/01/2025	Sikasso	Equipe Techniques LuxDev Sikasso (trois programmes)	▪ AT-DF ▪ AT Emploi ▪ AT Lait local ▪ AT Pomme de Terre ▪ AT-Décentralisation et Finances Publiques (AT DETP ▪ AT-Finances Publiques (FP)

Date	Lieu	Acteurs	Personnes rencontrées
			▪ Consultant-Expert en Finances ▪ Responsable Finances ▪ AT Suivi-Evaluation
23/01/2025	Sikasso	CRIPT	▪ Président ▪ Secrétaire Administratif ▪ Secrétaire à la Production ▪ Trésorier ▪ Gestionnaire ▪ Présidente des Femmes ▪ Secrétaire à la Commercialisation ▪ AT-Pomme de terre (LuxDev) ▪ AT Coordonnateur CRIPT)
		FERLAIT	▪ Président de la Fédération ▪ Président Union FERLAIT de Sikasso ▪ Coordinateur FERLAIT Sikasso ▪ Secrétaire Union FERLAIT Sikasso ▪ Superviseur FERLAT Sikasso ▪ Trésorier Coopérative Badenya Sikasso ▪ Secrétaire à l'information de l'Union Sikasso ▪ Comptable FERLAIT Sikasso ▪ Gestionnaire FERLAIT Sikasso ▪ 2 Transformatrice FERLAIT Sikasso ▪ Président Commission de surveillance ▪ 3 Producteurs FERLAIT Coop Badenya Sikasso ▪ Collecteur de lait Sikasso ▪ Président Coopérative DANAYA Sikasso ▪ Producteur FERLAIT Sikasso ▪ Membre commission de surveillance ▪ Président Profilait Sikasso Secrétaire Profilait Sikasso ▪ Producteur membre coop Profilait Sikasso ▪ Assistant technique Transformation Sikasso ▪ 2 Membres de la coopérative Badenya de Sikasso ▪ Membre Coop Translait Sikasso ▪ Directeur Régional des Productions et des Industries Animales
24/01/2025	Sikasso	CRCR & CRIPT	▪ Conseiller Agricole CRIPT ▪ Chargé du Suivi des Chambre Froides (CRIPT) ▪ AT Coordonnateur CRIPT ▪ Conseiller Agricole CRIPT, Chargé des Parcelles de Production ▪ Coordonnateur CRCR ▪ Coordonnatrice Genre CRIPT, FERLAIT, CRCR ▪ AT-Pomme de Terre CRIPT ▪ Conseiller Agricole CRCR ▪ Superviseur CRIPT
24/01/2025	Sikasso	IMF (YORO)	▪ Superviseur Crédit

Date	Lieu	Acteurs	Personnes rencontrées
			▪ Superviseur Tontine ▪ Chargé du Suivi de la Clientèle
		DREFP	▪ Directeur
		CFP Zamblara	▪ Directeur
		APEJ	▪ Coordonnateur régional,
		Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	▪ Cadres de la Division promotion des droits des femmes
		CRCR	▪ Président ▪ Chargée du genre
		Bénéficiaires CRCR	▪ Productrice Pomme de Terre (Koutiala) ▪ Productrice lait (Déh) ▪ 08 transformatrices de lait et de pomme de terre
		LuxDev	▪ Tous les AT de LuxDev à Sikasso
		Bénéficiaires FIQ, FPA et plans d'affaires	▪ 13 producteurs de Pomme de Terre bénéficiaires des formations ▪ 7 producteurs de Lait bénéficiaires des formations
		DRPIA Sikasso	▪ Directeur Régional des Productions et des Industries Animales ▪ Agent DRPIA Bougouni ▪ Chef SLPIA Bougouni
		Centre de collecte de lait de Deh	▪ Gérant, Président, Organisateur, Secrétaire, Animateur, 5 membres de la Coopérative COPROLAIT
		DRSV	▪ Directeur Régional des Services Vétérinaires
24 & 25/01/2025 27/01/2025		FERLAIT Sikasso	▪ Animateur FERLAIT Cercle de Sikasso ▪ Animateur FERLAIT Cercle de Yorosso ▪ Animateur FERLAIT cercle de Kadiolo ▪ Animateur FERLAIT Cercle de Bougouni ▪ Animateur FERLAIT Cercle de Koutiala ▪ Animateur FERLAIT Cercle de Kolondièba ▪ Superviseur des Animateurs FERLAIT ▪ Animateur FERLAIT Cercle de Yanfolila
	Koutiala (A distance)	DREFP	▪ Directeur
		CFM Mariam Traoré	▪ Directeur
		Bénéficiaire de formation et plan d'affaires	▪ Productrices pomme de terre
			▪ Transformatrice lait local
			▪ Emboucheuse bovine
		FERLAIT Koutiala	▪ 11 membres de la FERLAIT (membres comité aliment de bétail, transformatrices de lait, collecteurs de lait, producteurs de lait, assistant technique /transformation de lait

Date	Lieu	Acteurs	Personnes rencontrées
	Bougouni	DREFP	▪ Directeur ▪ Documentaliste ▪ Chef de division formation professionnelle ▪ Chef de division emploi ▪ Chargé de formation professionnelle
		Bénéficiaires FIQ, FPA et de plans d'affaires	▪ Assistants Techniques (AT) LuxDev_ Formation ▪ 1 Maître d'apprentissage
			▪ 21 bénéficiaires FIQ, FPA et de plans d'affaires
		Coopératives	▪ Responsable
		Animateur	▪ 1 Conseiller /animateur FERLAIT
		Animateur	▪ 1 Conseiller /animateur CRIPT
		Coordinateur	▪ Coordonnateur FERLAIT
27/01/2025		Centre de Collecte de lait de Bougouni	▪ 15 Responsables et membres (Présidents Union de Producteurs de Lait, Présidents Société Faso Nono, Producteurs Société Coopérative Faso Nono, Transformatrices de lait, Revendeuses de lait
		DRPIA	▪ Directrice Régionale des Productions et des Industries Animales ▪ Agent DRPIA Bougouni ▪ Chef SLPIA Bougouni, collecteurs Coopérative Faso Nono, Animateur FERLAIT ? Coordonnateur FERLAIT, Animateur CRIPT,
25/01/2025	Sikasso	Coopérative Sokoura/Zangaradougou	▪ Président ▪ Trésorier ▪ Secrétaire adjoint ▪ 6 membres de la coopérative
25/01/2025	Sikasso	Sokoura/Zangaradougou	▪ 2 Emboucheurs de bovins ▪ Producteurs de pomme de terre (au champs)
25/01/2025	Koutiala (à distance)	Comité de Gestion AHA	▪ Président ▪ Conseiller/animateur CRIPT ▪ Chef de Village ▪ Membres du CoFo ▪ 12 bénéficiaires des AHA (dont 03 femmes)
25/01/2025	Sikasso	Transformatrice PdT	▪ Promotrice de
27/01/2025	Sikasso (à Distance)	BNDA	▪ Chef Agence Sikasso
27/01/2025	Bougouni	Coopératives Transformatrices	▪ 3 Promotrices des produits tropicaux (PdT)
27/01/2025	Bougouni	Transformatrice de PdT	▪ promotrice
28/01/2025	Bougouni	Coopérative de Diéba (BENKADI)	▪ Secrétaire de la Coopérative ▪ Femme/Relais de la coopérative
28/01/2025	Bamako	PRAPS/PADEL	▪ Coordonnateur

Critères d'évaluation	Questions
Pertinence	▪ Les orientations et actions du programme restent elles pleinement pertinentes dans le contexte de l'évolution du contexte fragile et des crises multidimensionnelles au Mali ? ▪ Est-ce que les adaptations stratégiques et opérationnelles (p.ex. évaluation intermédiaires) réalisées par le PAFA II ont permis au programme de rester agile et pertinent sur toute la période (post-évaluation intermédiaire) de mise en œuvre ? ▪ Les mécanismes de suivi-évaluation (interne) permettent-ils d'ajuster les contenus appuis des parcours d'apprentissage en lien avec à l'évolution des besoins ? ▪ Les mécanismes ou modalités de financements du programme (ABSD, régie) mis en place sont-ils restés souples et faciles d'accès aux bénéficiaires malgré la situation sécuritaire actuelle ▪ Niveau d'adéquation entre les objectifs du projet et les besoins, priorités des groupes cibles, aux politiques nationales et aux priorités des Coopérations Suisse et Luxembourgeoise
Cohérence interne et externe	Cohérence interne ▪ L'intervention s'inscrit-elle dans une démarche pour une meilleure cohérence avec le cadre politique du secteur agricole au Mali (PNIASA 2019-2023, CREDD 2019 – 2023) ▪ Quelle a été la complémentarité du programme avec d'autres interventions sectorielles similaires appuyées par le gouvernement malien ? ▪ Quelle a été la complémentarité du PAFA II avec les autres programmes de développement de la coopération luxembourgeoise au Mali ?
	Cohérence externe ▪ Quelle est la qualité des partenariats noués par le programme avec les acteurs publics et privés et ont-ils permis d'assurer une bonne coordination des actions au niveau central et local ? ▪ Dans quelle mesure les activités financées et mises en œuvre par le programme ont été harmonisés avec les projets/programmes d'autres bailleurs, dont le PEGA5 (partenariat pour l'exercice d'une gouvernance appropriée – phase 5) et le Programme Partenariat pour l'insertion via les compétences impulsées par le secteur privé (PartICIP) de la Coopération suisse ?
Efficacité	▪ Dans quelle mesure les objectifs et résultats attendus escomptés sont atteints, notamment sur l'augmentation de la productivité du Lait local et de la PdT et sur l'employabilité(des femmes et des jeunes) dans les filières du lait localet de la pomme de terre dans le Sud du Mali? ▪ Les modalités de financements (ABSD, APO, régie) utilisées dans le cadre du programme sont-elles restées flexibles et ont-elles permis d'atteindre les résultats escomptés ? ▪ Est-ce que ces modalités devraient être adaptées à l'avenir ? ▪ Quelle est l'efficacité du système de suivi et évaluation interne et sa contribution à la gestion adaptative de l'intervention ? ▪ Quel est le taux d'exécution physique (TEP) général et au niveau des partenaires de mise en œuvre de l'intervention ?
Efficience	▪ La mise en œuvre des activités du programme a-t-elle été retardée pour des raisons liées à la disponibilité des fonds, en lien avec le fonctionnement des modalités de financement mis en place ▪ Le dispositif pilotage et de coordination, ainsi que celui de suivi et d'évaluation ont–ils permis une bonne opérationnalisation des interventions du programme ? quels sont les correctifs à apporter pour plus d'efficience dans le futur ? ▪ Quel est le taux d'exécution financière (TEF) général et au niveau des partenaires de mise en œuvre ?

Critères d'évaluation	Questions
Effets/impacts	▪ Quel est le niveau ou taux d'accroissement de la productivité et de la valeur de la production des entreprises et des exploitations familiales agropastorales dans la région de Sikasso ? ▪ Le programme a-t-il contribué à l'augmentation du revenu des exploitations familiales agropastorales, des entreprises et des personnes les plus vulnérables dans le Sud du Mali (jeunes et femmes) ? ▪ Quels ont été les avancées et les défis les plus significatifs dans l'atteinte des changements ou effets finaux attendus au niveau des bénéficiaires du programme ? Est-ce que ces effets seront durables ? ▪ De quelle manière les populations vulnérables ont été ciblées et prises en compte à travers les actions conduites dans une logique de réduction de la fragilité et de lutte contre l'exclusion ? ▪ Est- ce que des effets différenciés sont à constater au niveau des bénéficiaires (p.ex. en termes d'âge, genre, revenu etc.) ? ▪ Quels ont été les changements ou effets inattendus du programme ? Sont-ils positifs ou négatifs ? ▪ Quelles sont les stratégies de mitigation des effets négatifs du programme ▪ En quoi le programme a-t-il influencé les autorités au niveau des modalités de financement
Thèmes transversaux	Genre ▪ La stratégie de l'intervention a-t-elle pris en compte de manière adéquate les intérêts sexospécifiques pratiques et stratégiques ▪ Une attention suffisante a-t-elle été accordée à la dimension du genre lors de la planification de l'intervention ? ▪ Les données collectées sont-elles désagrégées selon le genre ? ▪ Des mesures ont été prises pour remédier aux inégalités et aux insuffisances ? Environnement
	▪ Existe-t-il une stratégie interne de prise en compte des aspects environnementaux ? (PAE, situation de référence sur l'environnement ?) ▪ L'intervention respecte-t-elle les pratiques environnementales traditionnelles ? ▪ L'intervention a-t-elle causé ou risque-t-elle de causer des pressions voire des dommages à l'environnement ? ▪ Quelles sont les mesures d'atténuation des effets négatifs de l'intervention sur l'environnement ?

Guide 1 : Partenaires institutionnels (Ministères, Directions Ministériels impliqués, COPIL, Comité Technique, Coopérations Bilatérales, etc.)

Pertinence

- Les orientations et les actions du programme demeurent-elles pleinement pertinentes au regard de l'évolution du contexte fragile et des crises multidimensionnelles qui affectent le Mali ?
- Dans quelle mesure les interventions du PAFA II sont-elles alignées avec les priorités de développement du Mali et de la région de Sikasso, notamment en ce qui concerne les objectifs de croissance inclusive, de transformation économique et d'amélioration des conditions de vie des producteurs agricoles et des populations vulnérables dans le sud du pays ?
- Comment les objectifs du programme s'alignent-ils avec les besoins identifiés de la communauté ?
- Quelle valeur ajoutée les interventions du PAFA II ont-t-elles induit au regard des priorités de développement national et régional (Sikasso) relatives aux filières pomme de terre et lait local ?
- Etait-il vraiment indiqué de poursuivre le PAFA I au travers du PAFA II ?
- En quoi le programme a-t-il contribué à l'augmentation des revenus des bénéficiaires et à la création d'emplois en faveur des jeunes et des femmes ?
- Est-ce pertinent d'envisager encore une troisième phase du PAFA ? pour quels résultats ?
- En quoi peut-on dire que le rôle de maîtrise d'ouvrage confié au Conseil Régional (CR) est pertinent ? quels sont les résultats concrets qui militent en faveur de cette décision ? Pensez-vous qu'il est indiqué pour une éventuelle phase III du PAFA de confier au CR la maîtrise d'ouvrage ?
- Est-ce que le choix des deux filières est toujours pertinent au regard des priorités actuelles de développement ?
- Est-ce que le choix des acteurs clefs engagés à travers des convention de délégation de fonds et de mise en œuvre a été pertinent ? Acteurs (CRIPT-FERLAIT-CRCR-ONEF-UNCGR-INIFORP-APEJ)
- Les interventions du programme s'arriment-elles avec les besoins spécifiques des bénéficiaires, notamment les producteurs de lait local et de pomme de terre, ainsi que les autres parties prenantes?

Cohérence (interne)

- En quoi les objectifs du programme sont-ils en adéquation avec les priorités des Coopérations suisse et luxembourgeoise ?
- Quelle interaction existe-t-il entre la vision conjointe de développement prônée par les Coopérations suisse et luxembourgeoise et les modalités de gouvernance et de gestion du PAFA II? Modalités de gouvernance et de gestion : gestion transparente, redevabilité mutuelle, gestion des ressources en tenant compte des principes de gestion des finances publiques, délégation de fonds, audits, gestion et orientation stratégique, rapportage et communication autour des résultats etc
- Quelles sont les principales synergies établies entre les différentes activités du programme et entre les partenaires clés ?
- Quelle est l'interaction entre les trois Résultats du PAFA II et quelle démarche a été adoptée pour assurer une exécution harmonisée des interventions ?
- Quelle a été la complémentarité du PAFAII avec les autres programmes de développement de la Coopération luxembourgeoise au Mali ?

Cohérence (externe)

- Dans quelle mesure est-ce que les activités financées et mises en œuvre par le programme ont été harmonisés avec les projets/programmes d'autres bailleurs, dont le PEGA5 (partenariat pour l'exercice d'une gouvernance appropriée – phase 5) et le Programme Partenariat pour l'insertion via les compétences impulsées par le secteur privé (PartICIP) de la Coopération suisse ?
- Comment le programme s'intègre-t-il avec d'autres initiatives de développement (projets ou programmes) en cours dans la région de Sikasso ?
- Les partenariats noués par le programme avec les acteurs publics et privés ? ont-ils permis d'assurer une bonne coordination des actions au niveau central et local ?
- Dans quelle mesure les objectifs et les activités du PAFA II sont-ils alignés avec les priorités nationales du Mali, telles que définies dans le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) et le PNISA ?
- Comment le PAFA II s'intègre-t-il dans les objectifs de durabilité des systèmes alimentaires et de transformation économique de la région de Sikasso ?

- Quelle a été la complémentarité du programme avec d'autres interventions sectorielles similaires appuyées par le gouvernement malien ?
- Comment le programme prend-il en compte le contexte socio-économique et environnemental local?

Efficacité

- Quelles appréciations faites-vous des avancées de ce programme ?
- Les ressources (humaines, financières, matérielles) ont-elles été disponibles et adéquates pour garantir la mise en œuvre des interventions dans les délais impartis ?
- En quoi la combinaison des types/modes de financement était appropriée et a contribué à l'atteinte des objectifs et est ce qu'il y a des leçons à tirer sur les types/modes de financement (ABSD-Régie directe-Accords de partenariat opérationnel)?
- Etes-vous satisfaits des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme ?
- Si oui, citer les résultats obtenus et les changements induits par le programme
- Quels sont les points d'amélioration de ce programme ?
- Quelles sont vos recommandations à prendre en compte pour une poursuite éventuelle du ce programme ?

Impacts

- Quels sont les impacts directs observés sur les revenus des exploitations familiales agropastorales et des entreprises impliquées dans les filières soutenues ?
- Quelles améliorations ont été constatées en termes de compétitivité des produits des filières lait local et pomme de terre sur les marchés ?
 Les bénéficiaires ont-ils observé une amélioration tangible de leurs conditions de vie et de travail grâce à la professionnalisation et à l'inclusivité des filières ?
- Quelles sont les contributions spécifiques du programme à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment en matière de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire
- Dans quelle mesure est-ce que le programme a contribué à l'atteinte des résultats escomptés et à l'objectif spécifique d'augmenter durablement la productivité et l'employabilité dans les filières du lait local et de la pomme de terre dans le Sud du Mali ?

Efficience

- Que pensez-vous des modalités de financements utilisés dans le cadre de ce projet ? Le programme a-t-il utilisé les ressources (financières, humaines, matérielles) de manière optimale pour atteindre ses objectifs dans les délais prévus ?
- La gestion des financements (cofinancement par les Coopérations suisse et luxembourgeoise et l'État malien) a-t-elle été efficace en termes d'allocation et de distribution des fonds ?
- Les partenariats (LuxDev, partenaires locaux, autorités maliennes) ont-ils contribué efficacement à la mise en œuvre des activités du programme ?
- Les mécanismes ou modalités de financements du programme (ABSD, délégation partenaires locaux ,régie) mis en place sont-ils appropriés tout au long de la mise en œuvre du programme ?
- En tenant compte du contexte fragile malien, est-ce que le programme a été doté avec des moyens et des modalités (ABSD, APO, régie, etc.) lui permettant d'atteindre effectivement les résultats escomptés ?
- Comment appréciez-vous la qualité du dispositif d'appui/conseil mis en place par LuxDev pour
- soutenir la mise en œuvre du programme : effectif de l'assistance technique au regard de l'ampleur des activités planifiées, des objectifs convenus et de la complexité du dispositif d'intervention, qualité de l'appui-conseil, proactivité, respect des délais, etc.
- Quels sont les rôles joués par le Conseil Régional (à différentes phases du projet : conception-mise
- en œuvre-suivi des activités) pour l'atteinte des objectifs du programme ?

Guide 2 : Equipe de mise en œuvre du programme (LuxDev, Coordination)

Pertinence

- Les orientations et actions du programme restent elles pleinement pertinentes dans le contexte de l'évolution du contexte fragile et des crises multidimensionnelles au Mali ?
- Est-ce que les adaptations stratégiques et opérationnelles (p.ex. évaluation intermédiaires) réalisées par le PAFA II ont permis au programme de rester agile et pertinent sur toute la période (post-évaluation intermédiaire) de mise en œuvre ?

- Les mécanismes de suivi-évaluation (interne) permettent-ils d'ajuster les contenus des appuis des parcours d'apprentissage en lien avec l'évolution des besoins ?
- Les mécanismes ou modalités de financements du programme (ABSD, régie) mis en place sont-ils restés souples et faciles d'accès aux bénéficiaires malgré la situation sécuritaire actuelle ?
- Niveau d'adéquation entre les objectifs du projet et les besoins, priorités des groupes cibles, aux politiques nationales et aux priorités des Coopérations suisse et luxembourgeoise ?

Cohérence (interne G externe)
- Quelle a été la complémentarité du programme avec d'autres interventions sectorielles similaires appuyées par le gouvernement malien ?
- Quelle a été la complémentarité du programme avec d'autres programmes d'ONGs, des Nations Unies, etc. ?
- Quelle a été la complémentarité du PAFA II avec les autres programmes de développement de la coopération luxembourgeoise au Mali ?
- Quelle est la qualité des partenariats noués par le programme avec les acteurs publics et privés et ont-ils permis d'assurer une bonne coordination des actions au niveau central et local ?

Efficience
- Le dispositif de coordination, ainsi que celui de suivi et d'évaluation ont–ils permis une bonne opérationnalisation des interventions du programme ? quels sont les correctifs à apporter pour plus d'efficience dans le futur ?
- Les actions de formation et de renforcement des capacités ont-elles été réalisées de manière efficiente et ont-elles permis un retour sur investissement notable pour les bénéficiaires ?

Genre
- Dans quelle mesure les interventions intègrent le genre de manière transversale?
- Quels sont les progrès accomplis en matière de prise en compte du genre, les défis et obstacles ?
- Quelles appréciations peut-on faire avec un regard critique et objectif sur les avancées en matière de prise en compte du genre après l'évaluation à mi-parcours et les défis restant à adresser ?

Environnement
Dans quelle mesure les interventions intègrent les mesures d'aide à l'environnement?
- L'usage des pesticides et de l'appui au développement de pratiques alternatives écologiques
- Le soutien au développement de pratiques régénératives ou l'adoption d'une agriculture de conservation
- La promotion de l'économie circulaire
- La promotion de l'agroécologie
- La promotion de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables
- Le soutien au développement de stratégies durables en réponses aux effets du changement climatique (sécheresse, pluies intenses, etc.)

Renforcement des capacités
- Est-ce que nous avons notamment agi de façon à identifier les meilleurs partenaires et les doter avec des capacités durables pour planifier et mettre en œuvre leurs politiques et/ou actions et en rendre compte ?
- Dans quelle mesure les objectifs des renforcements des capacités ont-ils été atteints ?
- Quelles compétences ou connaissances les participants estiment-ils avoir acquises grâce aux actions des renforcements des capacités réalisés ?
- Comment ces compétences sont-elles appliquées dans leur travail quotidien ?
- Quel est le niveau de satisfaction des participants concernant les formations reçues ?
- Quelles améliorations suggéreraient-ils pour les futures actions de renforcement des capacités?
- Les compétences acquises sont-elles maintenues dans le temps ? Si oui, comment ?
- Quelles sont les appréciations des apprenants sur les méthodes et contenus des formations reçues? Et comment le projet a-t-il agit pour améliorer les actions de renforcement de capacité ?

Guide N° 3 : Conseil Régional et ses démembrements

Pertinence
- Les objectifs du projet étaient-ils pertinents en 2021 et le sont-ils restés avec les changements de l'environnement / du contexte ?

- Les partenaires de mise en œuvre ont-ils des capacités (compétences et ressources) en adéquation avec leur mandat ?
- L'approche de gestion de l'ABSD intègre-t-elle le contexte sécuritaire de la zone d'intervention ?
- Le Conseil Régional dispose de toutes les compétences nécessaires à sa Gouvernance ?
- La gouvernance établit par le CR pour assurer le rôle de maître d'ouvrage du projet arrive à s'adapter aux changements et imprévus (du fait du contexte sécurité de la zone d'intervention) ?
- Quelles sont les leçons apprises du PAFA I et comment sont-elles intégrées dans la gouvernance actuelle de PAFA II par le CR ?
- Qu'est-ce qu'on peut dire sur la pertinence de l'effectif d'appui/conseil mise en place à travers le dispositif d'assistance technique LuxDev ?

Cohérence

- En votre qualité de maître d'ouvrage du programme, par quels moyens, approches et outils avez- vous assuré la coordination des interventions avec toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre ?
- Quels ont été les défis majeurs auxquels vous aviez fait face ? Quelles leçons tirez-vous pour de futures interventions ?
- Quelles démarches avez-vous adoptée pour assurer l'harmonisation des interventions du programme avec les priorités de développement au niveau régional et les besoins des populations à la base ?
- Quel mécanisme avez-vous mis en place pour assurer l'arrimage entre les interventions du programme et celles des autres acteurs de développement qui appuient le Conseil régional ?
- Quelle est la stratégie de communication mise en place par le CR pour maintenir la cohérence interne et externe du programme ?

Efficacité

- Entenant compte du contexte fragile malien, est-ce que le programme a été doté avec des moyens et des modalités (ABSD, APO) lui permettant d'atteindre les résultats escomptés ? Quel est le TEP des actions planifiés dans le cadre des dépenses de l'ABSD ?
- Les dispositifs de coordination et de suivi des porteurs de projets financés dans le cadre de l'ABSD sont-ils performants, efficace ? pourrait-on les dupliquer dans la mise en œuvre de projets similaires ?
- Si non quelles sont vos recommandations pour plus d'efficacité dans la gestion de l'ABSD ?
- Quelles leçons tirez-vous de la gestion de l'ABSD par le Conseil régional et quels aspects pensez-vous qu'il serait important de mieux cadrer à l'avenir ?
- Quelle appréciation faites-vous du dispositif de suivi et d'évaluation pour l'opérationnalisation des interventions du programme ?

Efficience

- Quel est le TEF des actions planifiés dans le cadre des dépenses de l'ABSD ?
- Le système de gestion de la modalité (ABSD) s'exécute-t-il dans le temps souhaité ou avec des retards remarquables ?
- Les cadres chargés de mettre en œuvre les actions de l'ABSD sont-ils à la hauteur de leurs tâches ?
- Le niveau de coordination de l'ABSD et des autres mécanismes de financements du CR par d'autres PTF est-il satisfaisant ?
- L'ABSD et les autres modalités de financements des acteurs des filières agricoles sont-ils complémentaires ?

Impacts/viabilité

- Quels sont les changements induits par l'outil ABSD chez les porteurs de projets productifs, chez les personnes ayant bénéficié des formations ?
- Ces changements pourraient-ils perdurer dans le temps ; après la fin du programme ?
- Est-ce que les investissements et les mesures d'accompagnement livrés par le programme ont facilité un accès durable aux ressources et opportunités économiques au niveau des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions spécifiques du programme en matière de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire ?
- Les acteurs du projet ont-ils joué de manière légitime leurs rôles ?
- Dans quelle mesure les acquis des interventions sont-ils pérennisés ou en voie d'être pérennisés par votre institution et quels sont les leviers mis en place pour assurer la poursuite des actions et le suivi des changements en fin de programme par votre structure et les autres parties prenantes impliquées?

Guide N°4 : Partenaires de mise en œuvre : CRIPT, FERLAIT CR, FERPTS, CRCR INIFORP, APEJ, ONEF, UNCGR, DRA, DRPIA DRFPE, Centres de services aux éleveurs, Ika Nono, etc.

Questions – Pertinence

- Les objectifs du projet étaient-ils pertinents en 2021 et le sont-ils restés avec les changements de l'environnement / du contexte ?
- Les partenaires de mise en œuvre ont des capacités (compétences et ressources) en adéquation avec leur mandat ?
- Niveau d'adéquation entre les objectifs du projet et les besoins, priorités des groupes cibles
- Les mécanismes ou modalités de financements du programme (ABSD, régie) mis en place sont-ils restés appropriés tout au long de la mise en œuvre du programme

Questions- Cohérence (interne et externe)

- En quoi les objectifs, axes stratégiques des conventions et PTA signés avec le PAFA II sont cohérents et complémentaires avec les objectifs visés par votre structure ?
- En quoi les approches, méthodologiques et outils adoptés sont-elles en phase avec vos procédures ? En quoi les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre des conventions sont- elles en synergie et complémentarité avec celles de l'institution que vous représentées et celles des autres PTF avec lesquels vous coopérés ?
- Le niveau de coordination avec les autres projets et programmes est-il satisfaisant ?
- Quel est le rôle du CR pour le maintien de la cohérence interne et externe du programme ?
- Dans quelle mesure les interventions du programme PAFA II sont-elles en cohérence avec les priorités définies par les parties prenantes locales et nationales ?
- Les actions mises en œuvre par le programme sont-elles alignées avec les stratégies et objectifs nationaux en matière de développement agricole et d'inclusion sociale ?

Questions- Efficacité

- Quelles appréciations faites-vous du rôle de coordination et d'animation des synergies entre les acteurs, et les ressources mises en œuvre pour atteindre les objectifs du programme ? Son leadership permet-il d'optimiser l'utilisation des ressources, d'éviter les doublons ?
 Les objectifs et résultats attendus escomptés sont-ils atteints, notamment sur l'augmentation de la productivité du Lait local et de la PdT et sur l'employabilité (des femmes et des jeunes) dans les filières du lait local et de la pomme de terre dans le Sud du Mali?
- Les modalités de financements (ABSD, APO, régie) utilisés dans le cadre du programme permettent-ils d'atteindre les résultats escomptés ?
- Quel est le taux d'exécution physique (TEP) de mise en œuvre de l'intervention ?
- Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrés dans l'exécution de votre convention ? Est-ce que quelque chose aurait dû être fait différemment ?
- Est-ce que les appuis du projet ont permis de mieux structurer les institutions locales (OP) : coopératives, fédérations, interprofessions, etc. ?
- Quel a été l'impact des interventions sur l'amélioration de la productivité et des revenus des exploitants agricoles dans les filières du lait local et de la pomme de terre ?
- Les objectifs spécifiques du programme, en termes de création de revenus durables et d'amélioration de l'employabilité, ont-ils été atteints dans les délais prévus ?
- Quelles sont les retombées tangibles des actions menées en termes de renforcement des capacités des acteurs locaux et d'inclusion dans les filières ?
- Les dispositifs/modalités de formation et d'insertion professionnelles étaient-ils adaptés pour l'atteinte des objectifs du projet ?
- Les renforcements des capacités permettent-ils aux bénéficiaires d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances, pour l'amélioration de leur efficacité, leur performance et leur autonomie ?
- Les capacités renforcées permettront-ils aux bénéficiaires de maintenir et de pérenniser les initiatives mises en place, même après la fin du programme ?

Questions – Efficience

- Quel est le taux d'exécution financière (TEF) de votre convention ?
- La mise en œuvre des activités du programme a-t-elle été retardée pour des raisons liées à la disponibilité des fonds, en lien avec le fonctionnement des modalités de financement mis en place
- Les ressources allouées au programme ont-elles été utilisées de manière optimale pour atteindre les résultats escomptés ?

- Existe-t-il des mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces permettant de garantir l'efficacité de l'utilisation des fonds et des ressources humaines ?
- Quels sont les enseignements tirés en matière d'efficience concernant la gestion des activités et la coordination entre les différentes parties prenantes ?

Questions – Durabilité

- Dans quelle mesure les partenaires profitent-ils du cadre des partenariats établis pour améliorer les services offerts à leurs membres ?
- Dans quelle mesure les acquis des interventions sont-ils pérennisés ou en voie d'être pérennisés par votre institution et quels sont les leviers mis en place pour assurer la poursuite des actions et changements en fin de programme par les partenaires ?

Questions-Genre

- Dans quelle mesure les interventions intègrent le genre de manière transversale?
- Quels sont les progrès accomplis en matière de prise en compte du genre, les défis et obstacles ?
- Quelles appréciations peut-on faire avec un regard critique et objectif sur les avancées en matière de prise en compte du genre après l'évaluation à mi-parcours et les défis restant à adresser ?
- Avez-vous observé une participation active et équitable des femmes et des jeunes à toutes les étapes des filières (production, transformation, commercialisation) ?
- Quelles actions spécifiques ont été mises en place pour renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes dans le cadre de ce programme ?
- Les actions du programme ont-elles contribué à réduire les inégalités de genre dans les communautés cibles ? Si oui, comment ?
- Quelles mesures ont été prises pour garantir que les femmes et les jeunes aient un accès égal aux formations, aux financements et aux autres ressources du programme ?

Questions - environnement

Dans quelle mesure les interventions intègrent les mesures d'aide à l'environnement?

- L'usage des pesticides et de l'appui au développement de pratiques alternatives écologiques
- Le soutien au développement de pratiques régénératives ou l'adoption d'une agriculture de conservation
- La promotion de l'économie circulaire
- La promotion de l'agroécologie
- La promotion de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables
- Le soutien au développement de stratégies durables en réponses aux effets du changement climatique (sécheresse, pluies intenses, etc.)
- Quelles autres actions ont été mises en œuvre pour promouvoir des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement ?
- Quelles stratégies ont été mises en place pour améliorer la résilience des producteurs face aux crises environnementales ou climatiques ?

Guide 5 : Acteurs des maillons des filières (bénéficiaires) : EAF, Producteurs/trices, jeunes et Femmes

Questions -Pertinence

- Les actions mise en œuvre par le programme tiennent compte de vos besoins ?
- En pratique, les mécanismes d'accès aux financements du programme sont-ils satisfaisants pour vous ?
- Est-ce que les appuis du programme ont eu des effets visibles sur vos revenus et sur la création de nouveaux emplois au profit des jeunes et des femmes ?
- Estimez-vous que les renforcements de capacités dispensés dans le cadre du programme étaient adaptés à vos besoins et à ceux de vos collègues ?

Questions-efficience

- Les activités programmées par le programme avec vous ont –ils été réalisées conformément calendrier et plans d'actions établis ?
- Avez-vous observé des retards dans la mise en œuvre des activités qui ont entravé l'atteinte des résultats attendus ? comment a-t-on pu les contourner ?

Questions-efficacité

- Dans quelle mesure les actions du programme répondent-elles à vos besoins et priorités en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire ?
- Le programme PAFA II a-t-il pris en compte les réalités spécifiques des bénéficiaires (producteurs de lait, producteurs de pomme de terre, etc.) dans sa conception et son déploiement ?
- Avez-vous constaté une amélioration significative de la qualité des produits (lait local et pomme de terre) et de leur compétitivité sur le marché ?
- L'assistance technique fournie par les acteurs du programme a-t-elle été efficace et utile pour l'optimisation de vos activités ?

Questions-impacts-viabilité

- Quels sont les changements induits par la mise en œuvre du programme en faveur de votre organisation et de ses membres
- Dans quelles proportions vos productions agricoles ont augmenté ? Donnez des chiffres d'illustration
- Dans quelles proportions vos revenus ont augmenté du fait du projet ? Chiffres d'illustration
- Quelles améliorations avez-vous constatées sur votre mode de vie et sur le développement de votre activité ?
- Avez-vous constaté une amélioration significative de la qualité des produits (lait local et pomme de terre) et de leur compétitivité sur le marché ?
- Le programme a-t-il permis une augmentation durable de vos revenus et une amélioration de vos conditions de vie ?
- Quels ont été les effets directs du programme sur l'amélioration de votre productivité et sur la création de nouveaux emplois au sein de votre exploitation ?

Guide 6 : Acteurs des maillons des filières (bénéficiaires) : Coopératives

Questions-Pertinence

- Les actions du projet ont été adaptées aux besoins spécifiques de vos coopératives et de leur environnement ?

Questions-Efficacité

- Est-ce que les appuis du programme ont permis de mieux structurer le réseau des OP (coopératives, fédérations, interprofessions)
- Les accompagnements du programme ont –il œuvrer au fonctionnement des filières accompagnées (PdT, Lait local) ?

Questions-Efficience

- Les activités programmées par le programme avec votre coopérative ont –elles été réalisées conformément calendrier et plans d'actions établis ?
- Quelles sont les causes des retards éventuelles notées et comment avez-vous pu palier à cela ?

Questions-impacts

- Les actions du programme ont-elles amélioré l'autonomie de votre institution ?
- Quels changements positifs les membres de vos coopératives ont noté en termes de revenus, de compétences ou de bien-être général ?
- Quelles sont les conséquences de la professionnalisation des acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants) sur la compétitivité des filières dans la région du sud du Mali ?

Questions-Durabilité

Les renforcements de capacités ont-ils générés des compétences au niveau des membres et des dirigeants des coopératives, pour assurer leur autonomie et leur développement à long terme

Guide 7 : IF (Banques et Institutions de Microfinances)

Questions-Efficacité

- Dans quelle mesure les dispositifs d'accès aux financements ont permis aux acteurs d'avoir accès au financement ?

- Quel est le niveau de satisfaction des demandes de financements introduites par les acteurs ; en mettant en exergue la qualité de dossiers (plan d'affaires) soumis et le ratio : montant demandé et montant reçu
- Les montants reçus dans le cadre des financements des acteurs leurs ont-ils permis d'évoluer dans leurs entreprises ?
- Le degré de satisfaction des bénéficiaires de financement ?

Questions-efficience

- Les financements ont-ils obtenus au moment opportun ?
- La durée des procédures et les ressources mises à disposition ont-elles été communiqués correctement et raisonnables ? Quelle appréciation en font les bénéficiaires ?
- Les conditions d'accès aux financements sont-elles abordables pour les demandeurs (y compris les femmes et les jeunes) ?

Questions-Impacts

- Dans quelle mesure les dispositifs de financements mis en place ont-ils permis d'améliorer la capacité de production des bénéficiaires ?
- Ont-ils été répliqués par d'autres interventions dans le secteur agricole ?

TÂCHES ET ACTIVITÉS	BUDGET DTF B	REGIE (B)	ABSD (B)	APO (B)	Dépenses 2024				Total dépenses au 31.12.2024				Solde par modalité au 31.12.2024				% exécution
					REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Solde	
	16000000	**5046595**	**6955796**	**3997609**	**1045003,94**	**0**	**1208892,2**	**2253896,14**	**3926154,70**	**4167013**	**4213960,12**	**12307127,82**	**1120440,3**	**2788783**	**-216351,12**	**3692872,177**	**0,769195489**
ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME	2724252	2724252	0	0	592809,71	0	0	592809,71	2080236,29	0	0	2080236,29	644015,71	0	0	644015,7088	0
Lancement Programme	0	0						0	0	0	0	0	0	0	0	0	NA
Coordination du Programme	449624	449624			100297,62			100297,62	421911,6	0	0	421911,6	27712,40	0	0	27712,4039	0,938365381
Appui logistique et administratif	335123	335123			115997,65			115997,65	374004,85	0	0	374004,85	-38881,85	0	0	-38881,84516	1,11602261
Outils de travail	44500	44500			9848,62			9848,62	55676,99	0	0	55676,99	-11176,99	0	0	-11176,99414	1,251168408
Fonctionnement du Programme	262800	262800			25783,22			25783,22	253439,97	0	0	253439,97	9360,03	0	0	9360,033087	0,964383436
Audit, évaluation, clôture du Programme	68800	68800			40632,01			40632,01	157466,38	0	0	157466,38	-88666,38	0	0	-88666,3847	2,288755592
Pilotage et monitoring	43200	43200			3576,84			3576,84	12619,23	0	0	12619,23	30580,77	0	0	30580,76581	0,292111902
Provisions et imprévus	473476	473476			0			0	0	0	0	0	473476	0	0	473476	0
Frais de gestion	1046729	1046729			296673,75			296673,75	805117,27	0	0	805117,27	241611,73	0	0	241611,73	0,769174514
Des produits de qualité des filières lait local et pomme de terre arrivent sur les marchés de façon compétitive	7269227	82000	4515327	2671900	0	0	934919,88	934919,88	3170,94	2661283,58	3113195,08	5777649,59	78829,06	1854043,42	-441295,07	1491577,409	0,794809351
SR11 : La production de pomme de terre et de lait se développe de manière durable	592850	0	20500	572350	0	0	378850,47	378850,47	3170,94	9000,54	706711,09	718882,57	-3170,94	11499,46	-134361,09	-126032,5675	1,212587615
Valorisation des AHA	114000			114000													
Diffusion des pratiques de production agroécologiques de la pomme de terre	112000			112000													
Prise en compte de l'environnement dans les exploitations des AHA	14700			14700													
Sécurisation de l'approvisionnement en plants de pomme de terre	99250			99250													
Appui à la gestion des ressources pastorales dans des zones à	20500		20500	0				0									

TÂCHES ET ACTIVITÉS	BUDGET DTF B	REGIE (B)	ABSD (B)	APO (B)	Dépenses 2024				Total dépenses au 31.12.2024				Solde par modalité au 31.12.2024				% exécution
					REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Solde	
	16000000	**5046595**	**6955796**	**3997609**	**1045003,94**	**0**	**1208892,2**	**2253896,14**	**3926154,70**	**4167013**	**4213960,12**	**12307127,82**	**1120440,3**	**2788783**	**-216351,12**	**3692872,177**	**0,769195489**
potentiel de production laitière																	
Appui à la professionnalisation des systèmes d'élevage périurbain	157300			157300				0									
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'appui à l'élevage laitier agro-pastoral en zone rurale	28300			28300				0									
Amélioration de l'accès des éleveurs à des services vétérinaires de qualité	46800			46800				0									
SR12 : La collecte, la conservation, la transformation de la production et sa commercialisation, y compris par les groupements féminins, sont améliorées	422830	0	0	422830	0	0	221758,5	221758,5	0	0	541203,73	541203,73	0	0	-118373,73	-118373,7276	1,279955839
Appui à la transformation de la pomme de terre	67500			67500				0									
Appui au développement de la conservation de la pomme de terre	89210			89210				0									
Appui au développement de la commercialisation de la pomme de terre	106000			106000				0									
Mise en place de centres de services aux éleveurs	93420			93420				0									
Appui à la structuration de la collecte du lait local	4500			4500				0									
Appui à la conservation et à la transformation du lait local	4700			4700				0									
Appui à la commercialisation du lait local et dérivés	57500			57500				0									
SR13 : Les acteurs privés développent leur activité grâce à l'accès à des financements publics et privés, des investissements publics et la promotion de l'innovation	4369827	82000	4287827	0	0	0	0	0	0	2506900,15	0	2506900,15	82000	1780926,86	0	1862926,855	0,573684072

TÂCHES ET ACTIVITÉS	BUDGET DTF B	REGIE (B)	ABSD (B)	APO (B)	Dépenses 2024				Total dépenses au 31.12.2024				Solde par modalité au 31.12.2024				% exécution
					REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Solde	
	16000000	**5046595**	**6955796**	**3997609**	**1045003,94**	**0**	**1208892,2**	**2253896,14**	**3926154,70**	**4167013**	**4213960,12**	**12307127,82**	**1120440,3**	**2788783**	**-216351,12**	**3692872,177**	**0,769195489**
Appui au mécanismes de sélection et de mise en œuvre des investissements structurants	146500		146500					0									
Optimisation des AHA	291800		291800					0									
Autres investissements structurants	1955287		1955287					0									
Dispositif animation secteur privé et innovation	209440		209440					0									
Appui aux projets productifs	1508800		1508800					0									
Appui à l'innovation	176000		176000					0									
Appui à l'installation d'investisseurs dans les filières lait et pomme de terre à Sikasso	82000	82000	0					0									
SR14 : La qualité des produits et la promotion des produits locaux sont améliorées, en particulier par l'engagement des femmes et des jeunes.	283000	0	207000	76000	0	0	15821,05	15821,05	0	145382,9	81726,04	227108,94	0	61617,11	-5726,04	55891,06835	0,802505059
Suivi et amélioration de la qualité du lait et de la pomme de terre	76000		0	76000				0									
Promotion des produits locaux	207000		207000	0				0									
SR15 : Les producteurs et productrices de lait et de pomme de terre bénéficient d'un système d'accompagnement durable.	1600720	0	0	1600720	0	0	318489,87	318489,87	0	0	1783554,21	1783554,22	0	0	-182834,22	-182834,2186	1,114219988
Mise en place d'un système d'animation et de renforcement des capacités des producteurs de pomme de terre	61800			61800													
Mise en place d'un système d'animation et de renforcement des capacités des producteurs de lait local	10500			10500													
Dispositif animation filière lait	627804			627804													
Dispositif animation filière pomme de terre	900616			900616													

TÂCHES ET ACTIVITÉS	BUDGET DTF B	REGIE (B)	ABSD (B)	APO (B)	Dépenses 2024				Total dépenses au 31.12.2024				Solde par modalité au 31.12.2024				% exécution
					REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Solde	
	16000000	**5046595**	**6955796**	**3997609**	**1045003,94**	**0**	**1208892,2**	**2253896,14**	**3926154,70**	**4167013**	**4213960,12**	**12307127,82**	**1120440,3**	**2788783**	**-216351,12**	**3692872,177**	**0,769195489**
Les différents maillons des deux filières sont professionnalisés, inclusifs et disposent de compétences renouvelées	2902389	622813	1682837	596739	16511,12	0	94994,925	111506,05	432028,73	978542,74	426888,28	1837459,75	190784,27	704294,26	169850,72	1064929,253	0,633085278
SR21: L'offre de formation professionnelle initiale des filières lait local et pomme de terre est renforcée	533620	39195	316805	177620	0	0	-43195,7	-43195,7	39194,48	183267,6	111582,45	334044,53	0,52	133537,41	66037,55	199575,4716	0,625997017
Développer l'ingénierie de la formation professionnelle pour les métiers des deux filières	156220		0	156220													
Délivrer la formation professionnelle initiale qualifiante	152000	39195	112805	0													
Délivrer la formation par apprentissage	194000		194000	0													
Mettre en œuvre les actions de sensibilisation et communication	31400		10000	21400													
SR22: L'offre de formation professionnelle continue pour les actifs des filières lait local et pomme de terre est renforcée	1912000	583618	1301632	26750	6929,28	0	-3414,42	3514,86	383252,41	743372,49	18874,09	1145498,98	200365,59	558259,51	7875,91	766501,0228	0,599110344
Identifier et structurer les besoins de formation	30000	30000	0	0				0									
Délivrer la formation continue aux actifs	1734500	553618	1180882	0				0									
Suivre la mise en œuvre des actions de formation	147500		120750	26750				0									
Ligne budjétaire transférée en T1A5 (budget DTF B) - A régulariser exercice 2022								0	0	0	-0,010412009	-0,010412009	0	0	0,010412009	0,010412009	0
SR23: Les jeunes sont insérés dans les métiers des filières lait local et pomme de terre	456769	0	64400	392369	9581,84	0	141605,04	151186,88	9581,84	51902,66	296431,75	357916,25	-9581,84	12497,35	95937,25	98852,74768	0,783582626
Sensibiliser et former les jeunes à l'entreprenariat	94374		0	94374													
Accompagner les jeunes dans leurs projets d'insertion professionnelle	272845		44400	228445													

TÂCHES ET ACTIVITÉS	BUDGET DTF B	REGIE (B)	ABSD (B)	APO (B)	Dépenses 2024				Total dépenses au 31.12.2024				Solde par modalité au 31.12.2024				% exécution
					REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Solde	
	16000000	**5046595**	**6955796**	**3997609**	**1045003,94**	**0**	**1208892,2**	**2253896,14**	**3926154,70**	**4167013**	**4213960,12**	**12307127,82**	**1120440,3**	**2788783**	**-216351,12**	**3692872,177**	**0,769195489**
Suivre l'insertion professionnelle des jeunes	73500		20000	53500													
Communiquer sur l'insertion dans les métiers des deux filières	16050		0	16050													
Les performances des filières sont améliorées grâce au secteur privé, à la société civile, aux organisations professionnelles et aux institutions publiques, chacun dans son rôle	3104132	1617530	757632	728970	435683,11	0	178977,4	614660,5	1410718,74	527186,69	673876,76	2611782,19	206811,26	230445,31	55093,25	492349,8061	0,841388895
SR31 : Les capacités des CT et des STD sont renforcées dans leurs fonctions d'encadrement, de coordination et d'accompagnement	841632	0	757632	84000	0	0	0	0	40660,66	527186,7	0	567847,35	-40660,66	230445,31	84000	273784,6506	0,674697908
Renforcement des CT dans leur rôle de pilotage du développpement local	245250		245250	0	144200		0	144200									
Renforcement des STD dans leur rôle de vulgarisation et de suivi du développement	400000		400000	0	33500			33500									
Appui à la mise en place d'un système de fiscalité sur les filières	42382		42382	0			160204	160204									
Elaboration et mise en œuvre plan d'action environnemental pour les filières	70000		70000	0			80993,32	80993,32									
Appui au renforcement des capacités du Labosem Sikasso et de l'unité d'insémination de Sikasso	84000		0	84000	326597,99		103000,01	429598									
SR32 : Les organisations professionnelles sont renforcées, autonomes et mieux gouvernées et défendent les intérêts de leurs membres	183000	16000	0	167000	3817,45	0	-107,0451264	3710,40	33495,46	0	165666,15	199161,61	-17495,46	0	1333,85	-16161,60663	1,08831479
Mise en place d'un conseil de gestion et stratégique pour les filières lait et pomme de terre	123500			123500				0									

TÂCHES ET ACTIVITÉS	BUDGET DTF B	REGIE (B)	ABSD (B)	APO (B)	Dépenses 2024				Total dépenses au 31.12.2024				Solde par modalité au 31.12.2024				% exécution
					REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Solde	
	16000000	**5046595**	**6955796**	**3997609**	**1045003,94**	**0**	**1208892,2**	**2253896,14**	**3926154,70**	**4167013**	**4213960,12**	**12307127,82**	**1120440,3**	**2788783**	**-216351,12**	**3692872,177**	**0,769195489**
Mise en place et développement de systèmes pour augmenter les fonds propres des organisations au sein des filières et mesurer l'autonomie	43500			43500				0									
Diagnostic organisationnel et élaboration des plans de renforcement des capacités	16000	16000						0									
SR33 : Equipement du LABOSEM de Sikasso. Pour le même budget de 33 500.	90800	90800	0	0				0	0,004	0	0	0,004	90799,99	0	0	90799,99527	5,20697E-08
Développement de l'accés aux financements et d'une approche économie de services	90800	90800						0									
SR34 : La société civile défend les intérêts de l'agriculture paysanne dans les filières lait local et pomme de terre	307270	0	0	307270	0	0	106010,74	106010,74	0	0	313717,86	313717,86	0	0	-6447,86	-6447,858399	1,020984341
Dispositif animation CRCR	285870			285870				0									
Appui mise en place centre d'information du monde rural	21400			21400				0									
SR35 : La place des femmes dans les filières et dans les associations professionnelles est renforcée	170700	0	0	170700	0	0	73073,69	73073,69	1260,75	0	171554,34	172815,09	-1260,75	0	-854,34	-2115,092387	1,012390699
Appui à une meilleure participation et rémunération des femmes dans les filières lait et pomme de terre	78900			78900				0									
Renforcement des capacités des parties prenantes sur les questions de genre	6900			6900				0									
Renforcement de la place des femmes dans les associations professionnelles et interprofessionnelles	84900			84900				0									

TÂCHES ET ACTIVITÉS	BUDGET DTF B	REGIE (B)	ABSD (B)	APO (B)	Dépenses 2024				Total dépenses au 31.12.2024				Solde par modalité au 31.12.2024				% exécution
					REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Total	REGIE	ABSD	APO	Solde	
	16000000	**5046595**	**6955796**	**3997609**	**1045003,94**	**0**	**1208892,2**	**2253896,14**	**3926154,70**	**4167013**	**4213960,12**	**12307127,82**	**1120440,3**	**2788783**	**-216351,12**	**3692872,177**	**0,769195489**
Dispositif d'assistance technique	1510730	1510730	0	0	431865,66	0	0	431865,66	1335301,86	0	22938,42	1358240,28	175428,14	0	-22938,42	152489,7176	0,89906223

Le tableau ci-dessous illustre que, en termes de résultats, le montant décaissé pour chaque résultat (T0, R1, R3) entre juin 2023 et décembre 2024 a considérablement dépassé celui engagé entre 2021 et mai 2023. Cependant, un faible décaissement a été observé pour le résultat 2, avec seulement 23 % des fonds engagés, contre 40 % lors des premiers mois de l'intervention.

Libellés		**Budget global**	**Dépense au 05/2023**		**Dépenses juin 2023-déc 2024**		**Dépense globale au 31 déc 2024**		**Solde budgétaire au 31 déc 2024**	
			Montant	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
T0	Organisation et gestion du programme	**2 724 252**	1018121,96	**37%**	1062114,33	**39%**	2080236,29	**76%**	**644015,71**	**24%**
R1	Des produits de qualité des filières lait local et pomme de terre arrivent sur les marchés de façon compétitive	**7 269 227**	2161931,81	**30%**	3615717,78	**50%**	5777649,59	**79%**	**1491577,41**	**21%**
R2	Les différents maillons des deux filières sont professionnalisés, inclusifs et disposent de compétences renouvelées	**2 902 389**	1170218,84	**40%**	667240,91	**23%**	1837459,75	**63%**	**1064929,25**	**37%**
R3	Les performances des filières sont améliorées grâce au secteur privé, à la société civile, aux organisations professionnelles et aux institutions publiques, chacun dans son rôle	**3 104 132**	1209336,67	**39%**	1402445,52	**45%**	2611782,19	**84%**	**492349,81**	**16%**

Partenaire	Période d'intervention (durée)	Budget de la convention prévu (EUR)	Montant décaissé au 05/2023 (Evaluation Mi-parcours)	Montant décaissé entre juin 2023 au décembre 2024	Montant total décaissé du début de la convention au 31/12/2024)	Solde au 31/12/2024
CRIPT	23/09/2021-30/04/2025 (43 mois et 8 jours)	1 693 902,31	581 008,49	552 669,61	1 133 678,10	560 224,21
FERLAIT	23/09/2021-30/04/2025 (43 mois et 8 jours)	1 294 433,31	454 346,09	454 804,96	909 151,05	385 282,26
CRCR	15/10/2021-30/04/2025 (42 mois 16 jours)	606 668,58	174 113,88	373 285,63	547 399,51	59 269,07
UNCGR	18/03/2022-17/07/2024 (28 mois)	210445,47	69 447,01	96 219,14	165 666,15	44 779,32
ONEF	03/09/2021-31/03/2025 (42 mois 28)	427620,41	73 978,33	190 960,69	264 939,02	162 681,39
APEJ	13/10/2021-31/03/2025 (41 mois et 18 jours)	764 116,21	168 105,57	394 805,88	562 911,45	201 204,76
INIFORP	31/08/2021-30/04/2024 (32 mois)	221 577,15	107 908,07	12 494,35	120 402,42	101 174,73

L'analyse des marqueurs CAD peut être présentée dans les chapitres y relatifs ou bien ici en annexe C2. Ceci est un exemple de traitement en évaluation intermédiaire qui pourra servir de base de travail.

Au final, la mission porte le regard suivant sur l'atteinte ou non des objectifs politiques thématiques et de renforcement des capacités, tels que définis par les marqueurs CAD finaux :

- **genre (R1-1, R2-1, R3-1) :**

L'objectif genre significatif « 1 » pour le R1 devrait être atteint, car la promotion de l'égalité de genre fait partie des activités relatives aux OP et au renforcement des capacités des bénéficiaires directs. L'objectif genre pour le R2 et R3 n'est pas en passe d'être atteint, car les activités réalisées n'ont jusqu'ici pas considéré les aspects égalité de genre ;

- **gouvernance (R1-2, R2-1, R3-1) :**

L'objectif gouvernance fondamental « 2 » pour le R1 devrait être atteint du fait du renforcement des capacités des OP et de l'UNEAB en particulier. L'objectif gouvernance significatif « 1 » pour les R2 et R3 devrait être atteint, car la gouvernance fait partie des activités du projet ;

- **aide à l'environnement (R1-2, R2-2) :**

L'objectif environnemental fondamental « 2 » pour le R1 n'est pas en passe d'être atteint, car les activités réalisées n'ont jusqu'ici pas considéré les aspects environnementaux comme motivation principale. L'objectif environnemental fondamental « 2 » pour le R2 est en passe d'être atteint, si les objectifs de quantité et de qualité en matière de sécurisation, récupération, valorisation, gestion durable des ressources pastorales dégradées sont effectivement réalisés en fin de projet ;

- **biodiversité (R1-1, R2-2) :**

L'objectif environnemental significatif « 1 » pour le R1 n'est pas en cours d'être atteint. L'objectif environnemental fondamental « 2 » pour le R2 n'est pas en train d'être atteint, les activités telles que prévues auront bien un impact « significatif » mais pas « fondamental » sur la diversité biologique ;

- **mitigation du changement climatique (R2-1) :**

L'objectif environnemental significatif « 1 » pour le R2 devrait être atteint en raison des impacts significatifs attendus dans le renforcement des puits et réservoirs de GES (projet MDP) à travers la régénération et la gestion du couvert ligneux dans les sites récupérés ;

- **adaptation au changement climatique (R1-1, R2-2) :**

Les objectifs environnementaux du R1 et R2 ne sont pas en passe d'être atteints, aucune activité ne vise actuellement explicitement l'adaptation au changement climatique ;

- **lutte contre la désertification (R1-1, R2-2) :**

L'objectif environnemental significatif « 1 » du R1 n'est pas en cours d'être atteint. L'objectif environnemental fondamental « 2 » du R2 est en cours d'être atteint du fait que les activités entamées visent directement à restaurer, protéger et améliorer les écosystèmes concernés.

Cependant le R3-0, pour lequel aucun objectif environnemental n'avait été défini, est en train de contribuer plus que prévu à la lutte contre la désertification, car les activités visant l'intensification de l'élevage, notamment à travers les pratiques rationnelles d'alimentation (foins, résidus de cultures, SPAI, BMN), contribuent à réduire la pression sur les parcours ;

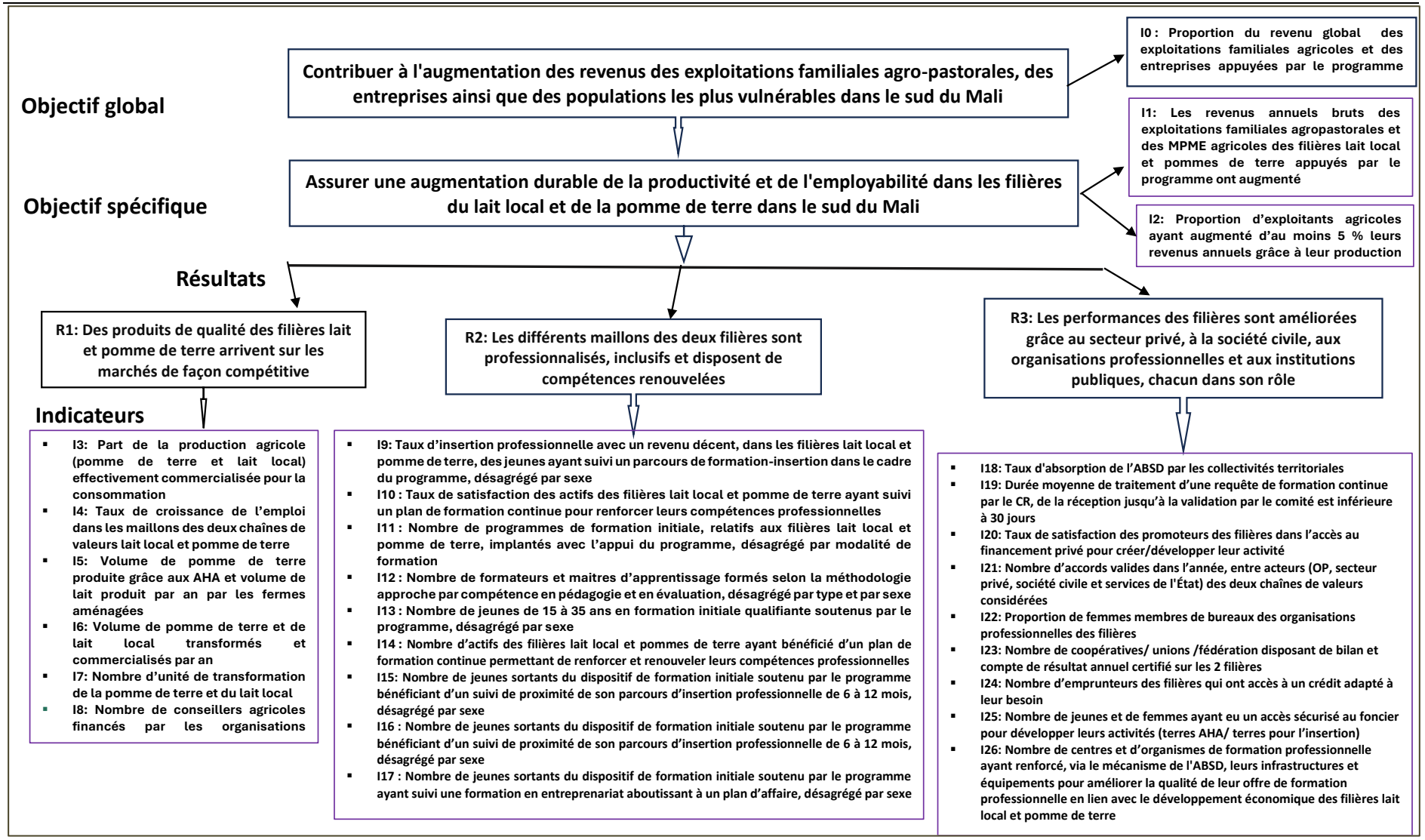
- **développement des capacités (R1-2, R2-1, R3-1) :**

L'objectif développement des capacités ne peut être que « 1 » ou « 0 ». Du fait que l'ensemble des activités du R1 et R2 vise le renforcement des capacités des acteurs (élevage du niveau des connaissances, du savoir-faire technique et des aptitudes productives des bénéficiaires directs et intermédiaires), l'objectif est en cours d'être atteint. Par contre pour le R3 aucune activité ne vise actuellement explicitement le renforcement des capacités.

Bilan sur l'atteinte des objectifs en matière thématique et de renforcement des capacités, à mi-parcours de l'exécution du projet : sur les 18 marqueurs « 1 » ou « 2 », 10 sont en cours d'être atteints si le cap est maintenu, huit ne seront pas atteints si des efforts supplémentaires ne sont pas entrepris dans la deuxième moitié de la vie du projet. Il est à noter que le R3-0, pour lequel aucun objectif environnemental « lutte contre la désertification » n'avait été défini, est en train de contribuer plus que prévu à la lutte contre la désertification.

Acteurs	**Base**	**Prévu**
Prestataires de services financiers (Equipe ou le responsable) en B to b ou en ligne		3
Fournisseurs d'intrants (individuel)		6
Principaux acheteurs (individuel) / unité de transformation (voir plus bas)		9
Bénéficiaires (S. Coopérative ou GIE en focus) lait et PdT		6individuelset20enfocus Group
Bénéficiaires (producteur individuel) lait et PdT (RAPAV 2023)	19 362) producteurs PdT 2 192 (Éleveurs laitiers)	15 individuels et 30 en focus Group
Animateur		10 (6PdT, 4Lait)
Centres de formation professionnelle (Cohorte 2)	9	5(1 Bougouni, 1 Koutiala, 3 Sikasso)
Maîtres d'apprentissage		10 (7 hommes et 3 femmes)
Bureaux prestataires pour la formation continue		2(1 PdT et 1Lait)
Jeunes formés en FIQ (Cohorte 2)	205	10 (hommes et femmes), 4 métiers
Jeunes formés FPA (Cohorte 2)	165	10 (hommes et femmes), 3 métiers
Jeunes formés en FIQ (Cohorte1)	195	15 (employé, auto-emploi et sans emploi) et 3 métiers différents, femmes et hommes 2 bénéficiaires de financement
Jeunes formés en FPA (Cohorte1)	132	15 (employé, auto-emploi et sans emploi) et 3 métiers différents, femmes et hommes 2 bénéficiaires de financement
Employeurs de jeunes issus des formations		4 (FIQ et FPA)
Actifs formés en FC	2 287	20 (Hommes, femmes, 4 thèmes)

ANNEXE G
Matrice du cadre logique



Programme d'appui aux filières agropastorales de Sikasso (PAFA, phase 2)		
Dates	**Événements/décisions opérationnelles**	**Difficultés rencontrées/constats**
1er janvier 2021	Date de démarrage du projet	
11 mars 2021	Signature entre la République du Mali, la Confédération suisse le Grand- Duché de Luxembourg de l'accord de subvention d'un montant de 16 000 000 EUR pour le financement du PAFA – Phase 2 pour la période 2021 - 2024	
1er janvier 2021	Reconduction d'une partie de l'équipe de la phase 1 du PAFA	
1er janvier 2021	Démarrage avec une phase de lancement de six mois	
18 mars 2021	CDFMO avec l'UNGCR	En 2022 le activités planifiées ont été exécutées avec retard à cause du manque de suivi de la planification et des procédures d'engagement des activités.
31 août 2021	CDFMO avec l'INIFORP	
03septembre 2021	CDFMO avec l'ONEF	Cette convention a été consolidée par un avenant prévoyant une extension du programme jusqu'au 30 mars 2025, sans impact financier, puis jusqu'en juin 2025. Cette prolongation vise à offrir le temps nécessaire pour finaliser les activités et élaborer le plan de continuité des actions par l'ONEF.
21 septembre 2021	CDFMO avec la FERLAIT	Cette convention a été consolidée par un avenant visant à prolonger le programme jusqu'en décembre 2024 sans incidence financière puis à juin 2025 suite à la prolongation du mandat de LuxDev par les bailleurs, afin d'assurer la continuité des activités indispensables à la réalisation des objectifs fixés, tout en prévenant toute interruption.
23 septembre 2021	CDFMO avec le CRIPT	Cette convention a été renforcée par un avenant prévoyant une prolongation initiale du programme jusqu'en décembre 2024, sans incidence financière, puis jusqu'en juin 2025, conformément à la prolongation du mandat de LuxDev par les bailleurs. Cette extension vise à garantir la continuité des activités essentielles à l'atteinte des objectifs fixés, tout en évitant toute interruption.
13 octobre 2021	CDFMO avec l'APEJ	
15 octobre 2021	CDFMO avec CRCR	Cette convention a été renforcée par un avenant prévoyant une prolongation du programme jusqu'en décembre 2024, sans incidence financière, puis jusqu'en juin 2025, conformément à l'extension du mandat de LuxDev par les bailleurs. Cette démarche vise à garantir la continuité des activités essentielles à l'atteinte des objectifs fixés, tout en évitant toute interruption.
23 décembre 2021	CMO avec la FERPTS	
19 avril 2021	Prise de fonction du coordinateur du programme	
1er au 4 juin 2021	Mission de suivi du PAFA2 de la DDC	
Août 2021	Signature de la convention avec ADA pour accompagner	Les différents rapports de l'ADA ont analysé la situation des crédits du PAFA I, et le rapport de novembre 2022 formule des

Programme d'appui aux filières agropastorales de Sikasso (PAFA, phase 2)		
Dates	**Événements/décisions opérationnelles**	**Difficultés rencontrées/constats**
	les initiatives privées et coopératives à accéder à des services financiers adaptés	propositions en vue de l'instauration d'un mécanisme de garantie commun aux programmes de LuxDev au Mali. Ce mécanisme s'appuierait sur le Fonds de Garantie du Secteur Privé S.A. (FGSP), un établissement financier spécialisé dans la gestion de garanties, à la fois sur fonds propres et sur des fonds de tiers (PTF). Les règles de gestion des garanties appliquées par le FGSP sont conformes aux bonnes pratiques. La mise en place de ce type de garantie devrait être effectuée dans les meilleurs délais. Un avenant (N°3) de la convention entre le CR de Sikasso et la BNDA est en cours de négociation. La BNDA ne semble pas disposée à signer cet avenant tant que la situation des impayés du PAFA I n'est pas soldée.
3 mars 2022	1ère réunion du ComTech à Sikasso	
31 mars 2022	1ère Session ordinaire du COPIL du PAFA II à Bamako	
1er juillet 2022	2ème Session extraordinaire N°1 du COPIL du PAFA II à Bamako	
03 août 2022	2ème Session ordinaire N°2 du COPIL du PAFA II à Bamako	
05 décembre 2022	Reprise de fonction du Premier ministre Choguel Kokalla Maiga	
21 décembre 2022	3ème Session du COPIL ordinaire N°1 du PAFA II à Bamako	
15 juin 2022	2ème session du ComTech à Sikasso	
Juin 2022	Révision des procédures du PAFA I en vue de s'aligner sur les bonnes pratiques en matière de dispositif de financement des projets productifs	Retards dans la mise en place de l'Appui budgétaire sectoriel décentralisé (ABSD) : Fin 2022 Dispositif de financement des projets productifs finalisé tardivement : octobre 2022
16/17 novembre 2022	3ème session du ComTech à Sikasso	Cadre d'échange pour ○ Echanger sur l'état d'avancement du PAFA II en 2022 et de présenter les enjeux opérationnels pour 2023 ; ○ Discuter de l'enveloppe financière à transférer au Conseil régional de Sikasso pour la mise en œuvre des activités à travers l'appui budgétaire sectoriel décentralisé (ABSD) ; et ○ Discuter des dispositions à prendre dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PAFA II.
24 janv au 2 fév 2023	Sensibilisation sur le respect du quota des femmes et des jeunes dans l'accès à la terre aménagée : un gage d'autonomisation économique	
03-04 mai 2023	4ème session du ComTech à Sikasso	○ Examiné l'état de mise en œuvre des recommandations issues des précédentes sessions du comité technique ○ Présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'actions des partenaires signataires d'accords de

Programme d'appui aux filières agropastorales de Sikasso (PAFA, phase 2)		
Dates	**Événements/décisions opérationnelles**	**Difficultés rencontrées/constats**
		partenariat opérationnels et du plan opérationnel annuel du conseil régional o Echangé sur l'état des lieux du maillon transformation des filières pomme de terre et lait local
05 mai 2023	Annonce officielle de la tenue, le 18 juin, du référendum sur une nouvelle Constitution	
Mai 2023	Point des crédits du PAFA I : Décevant	o 17 crédits alloués au total au niveau de la Banque nationale de Développement agricole (BNDA), o 6 crédits soldés sans difficulté, o 11 crédits impayés et dont la garantie a été appelée ou sera appelée
Juin 2023	Evaluation intermédiaire sanctionnée par un rapport	Eléments remis en cause par le CR o Le taux de subvention, lorsqu'il est augmenté, réduit fréquemment la part du crédit à un niveau minoritaire dans le cadre du schéma de financement (apport personnel – subvention – crédit). Toutefois, une bonne pratique consisterait à veiller à ce que la part du crédit représente au moins 50 % de la structure de financement. o Le redécoupage du code de financement dans le cadre du projet PdT/Lait, en fonction des segments de la chaîne de valeur, se révèle inapproprié. En effet, il complique inutilement la compréhension par les utilisateurs et s'avère superflu. o La gestion de la garantie par le CR de Sikasso contrevient aux bonnes pratiques établies. En effet, cette garantie ne pourra pas rester véritablement « silencieuse », ce qui risque d'entraîner un défaut de remboursement de la part des porteurs de projets, ceux-ci n'agissant pas en pleine connaissance de cause. o La même erreur que pour le PAFA I va se renouveler.
1er au 3 juin 2023	Célébration de la 18e édition des Journées mondiales du lait local à Sikasso	Thème : le lait cru local est un facteur de développement : enjeux et perspectives
5-6 octobre 2023	5e session du comité technique du programme	Evaluer la mise en œuvre du programme sur le premier semestre 2023, d'examiner les résultats de l'évaluation à mi-parcours du programme et de formuler des recommandations pour l'avenir.
21 novembre 2023	4e session du Comité de pilotage du programme	Cadre d'échange sur : o Le niveau d'avancement des interventions au titre de l'année 2023 du programme ; o L'état des recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du programme et leur degré de prise en compte dans le dispositif technique et opérationnel ;

Programme d'appui aux filières agropastorales de Sikasso (PAFA, phase 2)		
Dates	**Événements/décisions opérationnelles**	**Difficultés rencontrées/constats**
		○ Les principaux constats issus des résultats des audits réalisés en 2023 et portant sur la gestion financière 2022
28 novembre 2023	Rencontre stratégique à Sikasso	Rencontre d'échanges entre les principaux acteurs du dispositif de financement des projets productifs d'initiatives privées (PPIP)
13 décembre 2023	Visite stratégique et découvertes innovantes des membres du Comité de pilotage à Sikasso	
8 février 2024	5e session du comité technique pour l'analyse de l'état d'avancement du programme	Cadre d'échange sur les : ○ Les défis et perspectives en matière de conservation, stockage et écoulement des produits agropastoraux, à la suite de la visite de terrain d'une délégation du comité de pilotage à Sikasso le 13 décembre 2023 ; ○ Les principaux enjeux et activités phares planifiés en cette dernière année d'exécution du programme
14 et 15 mai 2024	6è session du comité technique pour l'analyse de l'état d'avancement du programme	
Avril 2024	Sessions de formation organisées avec l'appui des unions régionales, FERLAIT et CRIPT dans le but de booster la gouvernance et l'autonomie financière des organisations paysannes locales suivi de la mise en place des comités de gestion	
7 au 8 juin 2024	Journées portes ouvertes sur la pomme de terre locale	
30 juillet 2024	6e session ordinaire du Comité de pilotage	Cadre d'échange par rapport à : ○ L'avancement du premier semestre 2024 du programme et les points d'attention pour le second semestre ; ○ L'état d'avancement de l'appui budgétaire sectoriel décentralisé et prise de décision sur les prochains pas.
Juillet 2024	Session de formation portant sur l'éducation financière, catalyseur de réussite pour les projets productifs au profit des porteurs de projets	
28 novembre 2024	7e session ordinaire du Comité de pilotage	Mesure des avancées majeurs en termes de Production agricole, projets productifs, formation, gouvernance
Décembre 2024-Février 2025	Evaluation finale du projet (en cours)	
Juin 2025	Date de fin du projet	

Dates	Evènements politiques
24 mai 2021	2ème Gouvernement M. Moctar Ouane écartant certains membres
24 mai 2021	Coup d'état entraînant la démission du Président de la transition M. Ba Ndaw et du Premier ministre Moctar Ouane
07 juin 2021	Le colonel Assimi Goïta est officiellement investi président de la transition au Mali
07 juin 2021	Nomination de M. Choguel Kokalla Maïga
11 juin 2021	Formation du gouvernement dirigé par Choguel Kokalla Maïga
21 août 2022	Le colonel Abdoulaye Maïga, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation est nommé au poste de Premier ministre par intérim durant la période de retraite médicale du Premier ministre Choguel Kokalla Maiga
9 janvier 2022	Sanctions de la Communauté économique et de Développement de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre le Mali (gel des avoirs au sein de la BCEAO, la suspension des appuis des institutions financières et des transactions financières).
26 janvier 2022	Mise en place du comité technique de suivi et de coordination du PAFA2 – MLI/026 (ComTech)
1er février 2022	Mise en place du comité de pilotage du PAFA2 – MLI/026 par le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale (MAECI). Il assure un rôle stratégique, de guidage et de suivi de la mise en œuvre du programme
3 juillet 2022	La levée des sanctions économiques et financières par la CEDEAO
14 au 16 février 2024	Visite de l'Ambassadeur du Luxembourg accompagné d'une délégation du ministère des Affaires étrangères à Bamako dans le cadre des entretiens avec les équipes du bureau pays LuxDev et les équipes de coordination des programmes

L'évaluation estime que globalement, il y a un progrès en termes d'indicateurs atteints par résultat comparativement aux résultats obtenus en mai 2023 (soit 77,5% de satisfaction[6]). En ce qui concerne le résultat 1, bien que le nombre d'indicateurs atteints n'ait pas varié dans le temps, les 3 autres indicateurs sont en cours et peuvent être atteints plus tard avant la fin de l'intervention. Quant aux résultat 3, il a été enregistré l'atteinte de 4 indicateurs contre 1 seul atteint en mai 2023. En outres d'autres indicateurs du résultat 3 sont en cours. Cependant, seulement 3 indicateurs ont été atteint contre 5 obtenir pour le compte du résultat 2.

Objectif spécifique : La productivité et l'employabilité augmentent durablement dans les filières du lait local et de la pomme de terre dans le Sud du Mali

Indicateurs	Donnée de base	Statut 2023 (Situation à mi-parcours)	Situation fin déc 2024	Cible finale	Ecart (appréciation par rapport à la cible)	Analyse des écarts
Les revenus annuels bruts des exploitations familiales agricoles et des micros, petites et moyennes entreprises agricoles des filières lait local et pomme de terre appuyées par le programme ont augmenté	Revenu des producteurs de pommes de terre au / AHA: 1 674 196FCFA	4 870 699 FCFA	7 211 951 FCFA	2 009 035 FCFA	Augmentation de 5 202 916 FCFA	Le revenu obtenu dépasse largement la cible finale mais ceci n'est pas le cas au niveau des unités de collecte de transformation **Indicateur atteint à 97,6%**
	Revenu/unité de transformation de pomme de terre: 537 944 FCFA	1 294 493 FCFA	1 331 217 FCFA	645 533 FCFA	Augmentation de 685 684 FCFA	
	Revenu /producteurs de lait local des fermes aménagées : 3 819 313 FCFA	8 786 680 FCFA,	5 404 478 FCFA	4 583 176 FCFA	Augmentation de 821 302 FCFA	
	Unités de collecte et transformation de lait local (MPMEL): 4 564 377 FCFA	1 442 461 FCFA	4 945 127 FCFA,	5 477 252 FCFA	-532 125	
Nombre d'exploitants agricoles ayant augmenté d'au moins 5 % leurs revenus annuels grâce à leur production agricole	0	40%	38%	50%	-12%	Bien que les revenus aient augmentés, cela n'est pas encore effectif au niveau de toutes les exploitations **Indicateur atteint à 76%**

[6] Cette valeur a été obtenue comme suit : ((Nombre d'indicateurs atteints à 100% ou plus multiplié par 100) plus (le nombre d'indicateurs atteints à entre 80% et 100% multiplié par 90) plus (le nombre d'indicateurs atteint au seuil de moins de 80% multiplié par 40)) divisé par le nombre total d'indicateurs

Résultat 1: Des produits de qualité des filières lait et pomme de terre arrivent sur les marchés de façon compétitive

N°	Indicateurs	Donnée de base	Statut 2023 (Situation à mi-parcours)	Situation fin déc 2024	Cible finale	Ecart en 2023	Analyse des écarts
1.1	Part de la production agricole (pommes de terre et lait local) effectivement commercialisée pour la consommation	70 % : pomme de terre 75 % : lait local	Pomme de terre : 97 % Lait local: 99 %	Pomme de terre : 92% Lait local : 92%	85 % : pomme de terre 90 % : lait local	Pomme de terre : Augmentation de 7% Lait local : Augmentation de 2%	La production agricole obtenue à mi-parcours dépasse la cible finale respectivement de 7% et de 2% pour la pdt et le lait local Indicateur atteint à plus de 100%
	Taux de croissance de l'emploi dans les maillons des deux chaînes de valeurs lait local et pomme de terre	(-7,2%)	Aucune cible en 2023	3%	+36%	(-33%)	Bien qu'il y ait progression, des efforts restent à fournir
	Volume de pomme de terre produite grâce aux aménagements hydro agricoles (AHA) et volume de lait produit par an par les fermes aménagées	1 244 tonnes de pomme de terre (campagne 2020-2021) 670 764 litres de lait local (2020)	16 115 tonnes de pomme de terre (1 505 tonnes campagne 2022-2023) 1 287 924 litres (1 058 775 litres de lait local en 2023)	10 807 tonnes pommes de terre 1 550 655 litres lait local	21 804 tonnes (campagne pomme de terre 2023-2024) 1 500 000 litres de lait local	Pdt : Diminution de 10997 tonnes Lait : Augmentation de 50655 Litres	Le volume de pomme de terra obtenu est inférieur au volume obtenu en 2024 en mai 2023 et à la cible **Indicateur atteint à 76%**

N°	Indicateurs	Donnée de base	Statut 2023 (Situation à mi-parcours)	Situation fin déc 2024	Cible finale	Ecart en 2023	Analyse des écarts
1.2	Volume de lait local et de pomme de terre transformés et commercialisés par an	200 000 tonnes de pomme de terre produite en un an et 9 tonnes transformées; 3,08 millions de L de lait produits et 2,3 millions de L transformés	12 tonnes (sur 15) de pomme de terre 1 091 194 litres (sur 1 039 873 litres) de lait local transformés et 1 070 955 (sur 1 019 075 litres) litres de lait local Transformé commercialisé	27 tonnes pomme de terre transformées et commercialisées 1 445 513 litres de lait transformés et 1 429 419 litres de lait transformés et commercialisés	17 tonnes de pomme de terre transformées et commercialisées (campagne 2023-2024) 1 143 860 litres de lait transformés et 1 120 983 litres de lait transformés et commercialisés	PDT : Augmentation de 10 tonnes Lait : Augmentation de 301653 litres	Les volumes transformés ont considérablement augmenté Indicateur atteint à plus de 100%
1.3	Nombre d'unité de transformation du lait local et de pomme de terre	12 unités de transformation de pomme de terre et 17 unités de transformation de lait local	Aucune cible en 2023 : la cible était planifiée pour l'année 2024, mais elle a été atteinte en 2023. 15 unités de transformation de pomme de terre et 31 unités de transformation de lait local	15 unités de transformation de pomme de terre 31 unités de transformation de lait local	14 unités de transformation de pomme de terre 20 unités de transformation de lait local	**Pdt : Augmentation d'une unité** **Lait : Augmentation de 11 unités**	Le nombre d'unités de transformation a augmenté dans le temps et ceci d'une unité pour la pdt et de 11 unités pour le lait Indicateur atteint à plus de 100%
1.4	Nombre de conseillers agricoles financés par les organisations professionnelles	0	66	0	51	(-51)	Aucun conseiller agricole n'a été financé par les organisations professionnelles

Résultat 2: Les différents maillons des deux filières sont professionnalisés, inclusifs et disposent de compétences renouvelées

N°	Indicateurs	Donnée de base	Statut 2023 (Situation à mi-parcours)	Situation fin dec 2024	Cible finale	Ecart en 2023	Analyse des écarts Analyse
2.1	Taux d'insertion professionnelle avec un revenu décent, dans les filières lait local et pomme de terre, des jeunes ayant suivi un parcours de formation-insertion dans le cadre du programme, désagrégé par sexe	0%	22,9 % (65 %)	17%	65%	(- 48%)	Indicateur atteint à 26%
2.2	Taux de satisfaction des actifs des filières lait local et pomme de terre ayant suivi un plan de formation continue pour renforcer leurs compétences professionnelles	0%	Aucune cible en 2023	96%	80%	(+16)	Indicateur atteint à 100%
2.3	Nombre de programmes de formation initiale, relatifs aux filières lait local et pomme de terre, implantés avec l'appui du programme, désagrégé par modalité de formation	0	12 dont 7 pour la formation initiale qualifiante et 5 formations par apprentissage	12 dont 7 pour la formation initiale qualifiante et 5 pour la formation par apprentissage	12 dont 7 pour la formation initiale qualifiante et 5 pour la formation par apprentissage	Néant	Indicateur atteint à 100%
2.4	Nombre de formateurs et maitres d'apprentissage formés selon la méthodologie approche par compétences en pédagogie et en évaluation, désagrégé par type et par sexe	0	20 (76 dont 74 formateurs et 2 maîtres d'apprentissage)	169 dont 73 maîtres d'apprentissage et 96 formateurs	225 dont 75 maîtres d'apprentissage et 150 formateurs en centres de formation professionnelle	MA : + 86 Formateurs : Néant	Concernant les formateurs, il s'agit des mêmes centres pour les 2 cohortes. Ainsi, il n'est pas efficient de reprendre la même formation pour la même cible Indicateur atteint à plus de 100%
2.5	Nombre de jeunes de 15 à 35 ans en formation initiale qualifiante soutenus par le programme, désagrégé par sexe	0	205 dont 50 % de filles	400 dont 56 % de filles	400 dont 50 % de filles	Néant	Indicateur atteint à 100%
2.6	Nombre de jeunes de 15 à 35 ans en formation par apprentissage soutenus par le programme, désagrégé par sexe	0	168 dont 44 % de filles	300 dont 22 % de filles	300 dont au moins de 50 % de filles	Néant	Pourcentage de femme non atteint

N°	Indicateurs	Donnée de base	Statut 2023 (Situation à mi-parcours)	Situation fin dec 2024	Cible finale	Ecart en 2023	Analyse des écarts Analyse
2.7	Nombre d'actifs des filières lait local et pomme de terre ayant bénéficié d'un plan de formation continue permettant de renforcer et renouveler leurs compétences professionnelles	0	592	2287	2500	(-213)	Indicateur atteint à 91,5%
2.8	Nombre de jeunes sortants du dispositif de formation initiale soutenus par le programme bénéficiant d'un suivi de proximité de leurs parcours d'insertion professionnelle de 6 à 12 mois, désagrégé par sexe	0	215	600 jeunes issus du parcours de formation initiale dont 44% de filles	595 soit 85 % des jeunes issus du parcours de formation initiale dont au moins 50 % de filles	+ 5	Pourcentage de jeunes non atteint Indicateur atteint à 100%
2.9	Nombre de jeunes sortants du dispositif de formation initiale soutenus par le programme ayant suivi une formation en entreprenariat aboutissant à un plan d'affaires, désagrégé par sexe	0	215	600 jeunes ayant suivi le parcours de formation initiale dont 44% de filles	490 soit 70 % des jeunes ayant suivi un parcours de formation initiale dont au moins 50 % de filles	+110	Pourcentage de jeunes non atteint Indicateur atteint à 100%

Résultat 3: Les performances des filières sont améliorées grâce au secteur privé, à la société civile, aux organisations professionnelles et aux institutions publiques, chacun dans son rôle

N°	Indicateurs	Donnée de base	Statut 2023 (Situation à mi-parcours)	Statut (31/12/2024)	Cible finale	Ecart en 2023	Analyse des écarts Analyse
3.1	Taux d'absorption de l'ABSD par les collectivités territoriales	**78 %**	30 %	36%	90%	(- 54)	Le taux d'absorption de l'ABSD par les collectivités territoriales est en cors loin de la cible finale Indicateur atteint à 40%

N°	Indicateurs	Donnée de base	Statut 2023 (Situation à mi-parcours)	Statut (31/12/2024)	Cible finale	Ecart en 2023	Analyse des écarts Analyse
3.2	Durée moyenne de traitement d'une requête de formation continue par le conseil régional, de la réception jusqu'à la validation par le comité, est inférieure à 30 jours	0	180 jours	90 jours	Inférieure à 30 jours	(-60 jours)	Le délai de traitement des plaintes est encore trop élevé Indicateur atteint à 50%
$ 3.3	Taux de satisfaction des promoteurs des filières dans l'accès au financement privé pour créer / développer leur activité	45%	85 %	95%	95%	Néant	**Indicateur atteint à 100%**
3.4	Nombre d'accords validés dans l'année, entre acteurs (organisations paysannes, secteur privé, société civile et services de l'État) des deux chaînes de valeurs considérées	61	94	155	200	(-45)	Indicateur atteint à 77,5%
3.5	Proportion de femmes membres de bureaux des organisations professionnelles des filières	14 %	21 %	36% dont 15%< 35 ans	30 % dont la moitié < 35 ans	+6	Filière lait : même si les femmes sont représentées dans les organes de gestion, elles sont faiblement élues à des postes de décision **Indicateur atteint à plus de 100%**
3.6	Nombre de coopératives / unions / fédérations disposant de bilan et compte de résultat annuel certifié sur les deux filières	11 (sur 376)	133	396	200 (sur 430)	(-34)	**Indicateur atteint à 92%**
3.7	Nombre d'emprunteurs des filières qui ont accès à un crédit adapté à leur besoin	50	25	408	1000	(-592)	Indicateur atteint à 40,8%
3.8	Nombre de jeunes et de femmes ayant eu un accès sécurisé au foncier pour développer leurs activités (terres AHA / terres pour l'insertion)	0	132	529	300	+ 229	**Indicateur atteint à plus de 100%**

N°	Indicateurs	Donnée de base	Statut 2023 (Situation à mi-parcours)	Statut (31/12/2024)	Cible finale	Ecart en 2023	Analyse des écarts Analyse
3.9	Nombre de centres et d'organismes de formation professionnelle ayant renforcé, via le mécanisme ABSD, leurs infrastructures et équipements pour améliorer la qualité de leur offre de formation professionnelle en lien avec le développement économique des filières lait local et pomme de terre	0	0	15	**-15**		**Indicateur non atteint**

Bénéficiaires prévus	Résultats mai-2023		Résultats décembre 2024	
	Bénéficiaire réalisé	**Taux d'exécution par rapport aux prévisions initiales**	**Bénéficiaire**	**Taux d'exécution par rapport aux prévisions initiales**
9 000 producteurs et productrices de PdT	Appui conseil : 19 362 producteurs (13 024 hommes et 6 338 femmes) dont 5 162 producteurs appuyés sur les techniques de production du compost3	215,13%	Nbr de producteur pdt accompagnés par les conseillers : 19300 à raison de 4825 producteurs par mois (H : 11630, F : 7670 ; Jeunes : 13153) et 5900 producteurs dont 1987F sur les bonnes pratiques agro écologiques	214,44%
2 000 nouveaux exploitants installés	12 ouvrages : 2020/2021 : 611 producteurs (432 hommes et 179 femmes). Soit 558,85 Hectares	30,55	Pdt : 1001 producteurs dont 575 femmes au niveau des 12 aménagements couvrant 514,7 hectares Lait : 324 femmes insérées dans la production fourragère	66,25%
2 500 éleveurs laitiers sédentaires	1 043 dont 502 jeunes, 226 femmes	41,72%	2100 producteurs dont 301 femmes	84%
300 éleveurs transhumants	140 agro-éleveurs	46,66%	181 producteurs de lait dont 105 agro-éleveurs et 76 éleveurs (172H ; 9F)	60,33%
2 500 actifs des deux filières, intéressés à renforcer et/ou renouveler leurs compétences au travers d'actions de formation continue	1 260 actifs formés	50,4	2287	91,48%
Les micros, petites et moyennes entreprises formelles et coopératives et leurs membres dans les filières lait et PdT (transport, commerçants, transformateurs, fournisseurs de services, fournisseur de services) : 350 bénéficiaires dans	225 OP en PdT 17 OP lait (11 adhésions à la FERLAIT 10 Unités équipées en petit matériel	46,26%	Lait : 45 coopératives des producteurs de lait affiliées à la FERLAIT avec 983 membres dont 22% de femmes et 24% de jeunes 30 transformatrices de lait local 52 collecteurs Pdt : 20 unités de transformation, 243 membres des Commissions foncières (CoFo) et Comité de gestion (CG) dont 32 femmes	26,72%

Bénéficiaires prévus	Résultats mai-2023		Résultats décembre 2024	
	Bénéficiaire réalisé	**Taux d'exécution par rapport aux prévisions initiales**	**Bénéficiaire**	**Taux d'exécution par rapport aux prévisions initiales**
la filière lait et 200 dans la filière PdT ;				
Les entreprises industrielles : 30 nouveaux emplois	0			
700 jeunes sur les deux filières au sein de centres de formation professionnelle ou auprès de maitres d'apprentissage et ayant suivi un programme d'insertion	197 formation initiale 140 en apprentissage	100%	300 jeunes dont 67 jeunes filles et 233 jeunes garçons bénéficiaires de formation par apprentissage et suivis dans le cadre de leur insertion professionnelle 400 jeunes formés dont 56% de filles formés en formation initiale qualifiante	100%%
Les tuteurs formés pour encadrer les jeunes : 75 Maîtres d'apprentissage et 150 formateurs en centres de formation professionnelle	149 (73 Maîtres d'apprentissage et 76 formateurs).	70,66%	169 dont 73 maîtres d'apprentissage et 96 formateurs	98,66% (97,33% MA et 100% formateurs)
Moyenne globale (NB : le taux supérieur à 100% est ramené à 100% ? pour le calcul		**54,30%**		**78,43%**

1. **Partenariat avec l'union nationale des centres de gestion rurale (UNCGR)**

Objectif : Renforcer la gouvernance, de l'autonomie financière et de l'offre de services aux membres des organisations professionnelles des producteurs des filières lait local et pomme de terre de la région de Sikasso

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024	Ecart /Taux de réalisation
Mise en place d'un conseil de gestion et stratégique pour les filières lait local et PdT	Trois CGR dont un par pôle de développement économique et la région sont créés et opérationnels	Réalisation des activités préparatoires (conduite de l'étude diagnostique, élaboration des documents, recrutement et formation des conseillers, etc.	Mise en place d'un (01) comité local de gestion des CGR par pôle et par filière Mise en place d'un comité régional de coordination des CGR par filière Mise en place du système de mobilisation de ressources propres engagés, assurant une autonomisation financière des filières lait et pomme de terre Information/sensibilisation de 230 membres de 115 OP de la filière pomme de terre et de 62 membres de 31 OP de la filière lait	CGR en cours de création
	Au moins 225 coopératives des producteurs de la pomme de terre et 31 coopératives des producteurs du lait local et leurs unions bénéficient des services de conseil en gestion et mobilisent leurs ressources internes par un système de cotisations		241 OP des deux filières ont une meilleure connaissance sur la vie coopérative et le partage les décisions	-15
	Au moins 256 membres des coopératives et unions dont 225 de la filière pomme de terre et 31 de la filière lait local sont formés sur la tenue des outils de gestion simplifiés		Formation de 213 responsables des coopératives de base des producteurs (175 pour pommes de terre et 38 pour lait local)	-43

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024	Ecart /Taux de réalisation
	Au moins 225 coopératives des producteurs de la pomme de terre et 31 coopératives des producteurs du lait local et leurs unions disposent d'un bilan et un compte de résultat annuels et les présentent en assemblées générales		140 coopératives des producteurs de pomme de terre et du lait local disposent d'un bilan et un compte de résultat annuels et les 43 coopératives ont présenté leur bilan et résultats annuels en assemblées générales	-85 coop disposent ne disposent pas les outils -182 coop n'ont pas présentés les résultats en assemblée
Mise en place et le développement de systèmes pour augmenter les fonds propres des organisations au sein des filières lait local et PdT et mesurer leur l'autonomie.	○ Au moins 225 coopératives de producteurs de la filière pomme de terre, 30 coopératives d'éleveurs de la filière lait local et leurs unions bénéficiant des services de conseil en gestion et mobilisent leurs ressources internes par un système de cotisations		204 coopératives pomme de terre et 37 coopératives lait local rendent un minimum de services à leurs membres (approvisionnement en semences et engrais, distribution d'aliments bétails)	-21 coop pdt +7 coop lait

2. Partenariat avec le Centre Régional Interprofessionnel de la Pomme de Terre (CRIPT)

Objectif : Appuyer le développement de la filière pomme de terre dans la région de SIKASSO

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024	Ecart /Taux de réalisation
Sécuriser de l'approvisionnement en plants de pomme de terre	○ 39 125 vitro plants sont produits pendant la durée de la convention par l'IPR/IFRA et mis à la disposition du CRIPT ;	○ 12 AHA disposent de plans parcellaires pour la production de la pomme de terre ○ Production de 15 800 mini-tubercules (11 800 G0 et 4 000 G1) à partir des vitroplants	150 tonnes de semences (Barcelona et Naïra) produites localement par le CRIPT sur trois sites de 10 ha dont dont 132	(-7045 mini tubercules)

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024	Ecart /Taux de réalisation
	○ Les missions de suivi des parcelles sont effectuées par le CRIPT et les rapports sont disponibles. ○ Huit parcelles d'essais sur les nouvelles variétés (huit en A1) sont installées et comparées aux variétés témoins ; ○ Les nouvelles variétés performantes, adaptés au contexte local sont connues. ○ 10 ha de parcelles semencières sont installés ; ○ 150 tonnes de semences sont produites localement	○ 16280 mini tubercules fournis par l'PR/IFRA au CRIPT à partir des vitroplants ○ Réalisation de missions d'expertise sur la qualité des produits PdT dans les unités de transformation en partenariat avec le LTA. ○ Les nouvelles variétés performantes, adaptés au contexte local sont connues. ○ 3,5 ha de la variété Barcelona installés ○ 65,3 tonnes de semences produites, 8 nouvelles variétés de semences de pommes de terre testées dont 30,8 tonnes conservées en chambre froide après triage. ○ 16 115 tonnes de pomme de terre produites au niveau des 12 aménagements hydro-agricoles (AHA)	tonnes certifiées aux normes CEDEAO par le LaboSem et conservé en chambres froides Productivité accrue pour la pomme de terre de 18 tonnes par hectare en 2020 à 21 tonnes en 2024	
Soutenir le développement de la conservation de la pomme de terre	○ La capacité de stockage des coopératives membres du CRIPT/FERPTS sont renforcées par la construction de 05 magasins adaptés aux conditions agroécologiques ; ○ 450 tonnes de pomme de terre sont conservées dans les meilleurs conditions. ○ La capacité de conservation du CRIPT en semence produite localement a augmenté par la construction de quatre chambres froides de 200 tonnes de semences produites localement (50 tonnes/ chambre froide) sont conservées.	○ 20 comités de gestion au niveau des infrastructures de stockage sont redynamisés ○ 3 plans de lutte anti-érosive élaborés et 1 500 plants d'arbres anti érosifs plantés sur 6 sites d'AHA pour la pomme de terre ○ 6 kits d'irrigation par aspersion installés sur les parcelles semencières à Gassorola (2 à base d'énergie solaire et 4 thermiques)		

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024	Ecart /Taux de réalisation
Soutenir le développement de la commercialisation de la pomme de terre	○ Les opérateurs commerciaux affiliés au CRIPT ont développé des relations commerciales durables avec des acheteurs sur les marchés nationaux et de la sous-région ; ○ La pomme de terre de consommation et des semences objet des contrats de vente établis par suite des prospections et conditionnée et transportée de manière professionnelle ; ○ La pomme de terre de Sikasso est promue à travers un label régional.	○ Commercialisation de 143 333 tonnes de PdT par des acteurs tels que l'Union Régionale des Commerçants et Exportateurs de Pomme de Terre (URCEPS), Mali Yiriden, et des OP encadrées en 2021/2022. ○ Préparation de la signature d'un contrat pour la vente de 1 500 à 2 000 tonnes de PdT ○ Acquisition de 15 000 sacs en filet portant le logo du CRIPT pour le conditionnement des produits.	Les quantités commercialisées de pomme de terre au niveau des 12 Aménagements hydroagricoles (AHA) augmentées de 870 tonnes en 2021 à 8 813 tonnes en 2024	
Améliorer la qualité de la pomme de terre	○ Les dix unités de transformation affiliée au CRIPT sont identifiées ○ Les besoins en équipements des unités identifiés sont disponibles ○ Le répertoire des équipements des unités identifiées est connu ○ Un prestataire a été recruté pour installer les équipements des unités de transformation afin d'améliorer la productivité et de renforcer les compétences des unités en matière d'exploitation des équipements adaptés à chaque opération en tenant compte des conditions de conservation et de transformation ○ Les capacités des unités sont renforcées en matière de choix d'équipements adaptés pour l'emballage des produits finis, le	○ Les dix unités de transformation affiliée au CRIPT sont identifiées ○ Les besoins en équipements des unités identifiés sont disponibles ○ Le répertoire des équipements des unités identifiées est connu ○ 10 unités de transformation de la pomme de terre, tenues par des femmes, formées et dotées de matériel de transformation.		

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024	Ecart /Taux de réalisation
	traitement, la gestion des déchets et du respect des normes environnementales en général dans tout le processus de conservation, transformation et commercialisation			
Mettre en place un système d'animation et de renforcement des capacités des producteurs	○ L'autonomisation de la filière pomme de terre est amorcé grâce à la mise en place d'une équipe d'assistance technique et d'animation conseil/agricole de proximité des coopératives de production et autres acteurs de la filière ; ○ La gouvernance au niveau du CRIPT est amélioré à travers une assistance en gestion comptable et financière. ○ Les travaux de secrétariat sont bien tenus. ○ Les capacités du CRIPT sont renforcées en moyens logistiques et en équipements pour l'équipe d'assistance technique et animation/conseil agricole de proximité. ○ Les superficies réelles emblavées en pomme de terre (consommation et semences) par les producteurs/coopératives sur les sites de production de pomme de terre notamment au niveau des AHA sont connues	○ Vulgarisation des bonnes pratiques agroécologiques pour la production de PdT et de compost, touchant 5 162 producteurs dont 1 316 femmes ○ Mise en place de registres des membres dans 225 coopératives et recensement des besoins en intrants pour ces structures. ○ 19300 producteurs (11630H ; 7670F) accompagnés par les techniciens ○ 5143,34 ha emblavés en pomme de terre	Mise ne place d'une équipe d'assistance technique et d'animation conseil/agricole de proximité des 254 coopératives de production de pdt et de plants semences Accès de plusieurs organisations paysannes productrices de pomme de terre au crédit à hauteur de 1 636 838 797 FCFA auprès de la BNDA 30 animateurs/ conseillers agricoles ont été renforcés sur le calcul et au service par téléphone, à la mise en route du bureau du	

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024	Ecart /Taux de réalisation
	○ Les 50 meilleurs producteurs relais ont bénéficié des primes et l'émulation est entretenue entre relais. ○ 30 conseillers agricoles et trois cadres du CRIPT et des producteurs sont formés sur : • l'élaboration et l'exécution des plans de campagne pomme de terre • les techniques de compostage et leurs avantages, • les bonnes techniques d'irrigation de la pomme de terre. ○ 30 conseillers agricoles et trois cadres du CRIPT sont formés sur : -l'utilisation de la feuille de calcul de conseil en fertilisation ; -le calcul et service installé sur le téléphone ; -le traitement du mildiou ; -la mise en route du bureau du service d'évaluation économique, ○ 15 producteurs de semences locales et 10 conseillers sont formés sur la multiplication et conservation des semences.		service d'évaluation économiques, 15 producteurs semenciers et 10 animateurs/conseillers agricoles formés sur la multiplication et la conservation des semences 5 900 producteurs de pomme de terre dont 1 987 femmes renforcés sur les bonnes pratiques de production agroécologique.	

3. Partenariat avec la Fédération Régionale des unions des sociétés coopératives des producteurs de lait (FERLAIT)

Objectif : Développer la filière lait dans la région de Sikasso à travers des actions de modernisation des élevages laitiers et de développement de la filière du lait local

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024
Soutenir la professionnalisation des systèmes	○ 10 fermes laitières dont cinq dans le pôle économique de Sikasso, trois dans le pôle économique de Koutiala et deux	○ Les 40 éleveurs laitiers ont effectué les voyages d'études dans les	○ 18 éleveurs laitiers ont effectué les voyages d'études dans les élevages

d'élevage périurbain (T1A6)	dans le pôle économique de Bougouni seront réhabilitées et répondront aux normes d'élevage par stabulation. ○ Les visites d'échanges d'expériences auprès des éleveurs péri-urbains professionnalisés de Sikasso sont organisées, réalisées et les résultats restitués au sein de la FERLAIT (40 éleveurs dont 20 en 2022 et 20 en 2023). ○ Les visites d'échanges d'expériences auprès des éleveurs péri-urbains professionnalisés de Bamako sont organisées, réalisées et les résultats restitués au sein de la FERLAIT ○ 225 vaches sont inséminées au niveau des trois pôles économiques de la région de Sikasso (Sikasso, Bougouni et Koutiala)	élevages péri-urbains de Sikasso ○ 18 éleveurs laitiers ont effectué les voyages d'études dans les élevages laitiers péri-urbains de Bamako ○ Acquisition de 315 semences sexées pour la réalisation de la campagne d'insémination	laitiers péri-urbains de Bamako ○ productivité moyenne améliorée pour le lait local de quatre litres par vache en 2020 à neuf litres en 2024;
Elaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'appui à l'élevage laitier agro-pastoral en zone rurale (T1A7)	○ 140 agro-éleveurs dans 15 aires agropastorales ont été concertés par rapport à l'élaboration d'une stratégie d'appui spécifique ; Les TDR de l'expertise pour l'élaboration d'une stratégie d'appui à l'élevage laitier agro-pastoral sont définis sur la base de consensus avec les agro-éleveurs. ○ 105 agro-éleveurs ont visités des fermes laitières modernes en zone péri-urbaine et ils ont pris connaissance des techniques d'élevage laitier par stabulation (35 agro-éleveurs par an) ○ Les 105 agro-éleveurs ayant participé aux visites d'échanges ont reçus chacun un lot composé de bidon aluminium et kit de contrôle pour le lait local, qu'ils utilisent pour leurs propres besoins et pour démonstration aux autres agro-éleveurs de leurs zones respectives (35 agro-éleveurs par an) ○ Neuf points de collectes dans la region de Sikasso (M'Pessoba, Zegoua, Yorosso, Zangasso, N'Tokonaso, Kléla, Farakala, Loulouni et Diassadiè) sont dotés en équipements de collecte et de conservation du lait local et de kit de contrôle de la qualité du lait (un pasteurisateur, un réfrigérateur avec équipement solaire, quatre bidons en plastique alimentaire de	○ 70 agro-éleveurs ont effectués le voyage d'études dans les élevages laitiers péri-urbains de Sikasso	○ 140 agro-éleveurs dans 15 aires agropastorales ont été concertés par rapport à l'élaboration d'une stratégie d'appui spécifique ○ 35 agro-éleveurs ont effectués le voyage d'études dans les élevages laitiers péri-urbains de Sikasso ○ 105 agro-éleveurs ayant effectués les visites d'échanges ont été dotés en équipement composé d'un bidon en plastique alimentaire à large ouverture de 40 litres, une brouette, une pelle, un râteau et un tamis pour filtrer le lait

	40 litres avec large ouverture, un kit de contrôle de qualité du lait).		
Mettre en place des centres de services destinés aux éleveurs (T2A4).	○ 09 ha (dont 03 ha/périmètre fourragers) sont labourés, fertilisés, semés en graminées et légumineuses fourragères et sarclés; les 09 ha ont été fauchés et le fourrage est stocké en magasin; 02 forages dotés de système de pompage solaire sont fonctionnels sur les périmètres fourragers de Bougouni et Dèh; 02 bassins de stockage d'eau de 120 m3 chacun sont réalisés et opérationnels respectivement sur le périmètre de Bougouni et de Dèh; 07 kits d'irrigation par aspersion de 01 ha chacun sont installés et opérationnels sur trois périmètres fourragers. ○ Trois rencontres de concertation préliminaire pour l'élaboration du plan d'amélioration des services aux éleveurs réalisées avec le concours d'une expertise nationale mobilisée en régie (T14A2), à cet effet avec les coopératives FERLAIT assurant la gestion des 12 centres de services aux éleveurs, un plan d'amélioration des services aux éleveurs est défini. ○ Un plan d'amélioration des services aux éleveurs est défini avec le concours d'une expertise nationale mobilisée en régie (T14A2). Le plan d'amélioration des services est mis en œuvre et son suivi est assuré sur base annuelle par les coopératives des centres des 12 services ciblés. ○ Les 12 centres de services gérés par les coopératives FERLAIT reçoivent une assistance technique de proximité en transformation agroalimentaire ; ○ Le niveau technique des 12 centres est amélioré ; ○ La transformation du lait local est diversifiée et les produits sont conditionnés, conservés et mis sur le marché dans le respect des normes d'hygiène. ○ Les 12 centres de services aux éleveurs et trois mini laiteries sont dotées en équipement de transformation, conditionnement et conservation du lait local et des produits dérivés (pasteurisateur, écrémeuse, réfrigérateur, thermomètres, filtre à lait, sceau de	Un plan d'amélioration des services aux éleveurs élaboré et repris assurant la gestion des 12 centres de services aux éleveurs suivi d'une rencontre de concertation pour suivre la mise en œuvre du plan **Un hectare de parcelle fourragère irriguée** a été aménagé et t**rois hectares (01 ha/périmètre fourrager)** sont labourés, fertilisés, semés en Panicum, Brachiaria, Niébé fourrager et entretenus par centre de services (Koutiala, Deh et Bougouni)	○ Les trois rencontres de concertation préliminaire pour l'élaboration du plan d'amélioration ont été réalisées ○ Une rencontre de concertation a été réalisée pour suive la mise en œuvre du plan ○ Les 12 centres de services gérés par les coopératives FERLAIT reçoivent une assistance technique de proximité en transformation agroalimentaire ○ Une rencontre de concertation trimestrielle des acteurs de la filière lait local a eu lieu en avril 2024 ○ quantités commercialisées de lait local augmentées de 503 073 litres en 2021 à 1 393 918 litres en 2024 ○ 902 éleveurs dont 156 femmes, 12 centres de services, 3 laiteries et 16 transformatrices renforcés sur les techniques de production, conservation et transformation de lait local.

	mesure, bouteille de gaz butane, thermo-lactodensimètre, éprouvette, glacière, thermo-soudeuse, fût en plastique, bidon de collecte de lait, blouse de travail, chaussure de travail, etc.) o 1 200 kg de semences fourragères achetées et mises à la disposition des centres de services soit 100 kg par centre de services. Les semences sont cédées par les centres aux éleveurs à des prix forfaitaires, en nature (lait) ou en service rendu afin de permettre aux centres de reconstituer les fonds pour d'autres campagnes.		
Apporter un soutien à la structuration de la collecte du lait (T2A5).	o Les collecteurs qui approvisionnent les centres de collecte et les collecteurs qui vendent au détail le lait sont recensés par bassin laitier et axe ciblés ; o 52 collecteurs relais sont identifiés et dotés de kits de contrôle de qualité du lait local ; o Les relais font des démonstrations de contrôle de qualité du lait pour les autres collecteurs œuvrant sur les mêmes axes ; o 20 coopératives de transformateurs et revendeurs ont été identifiées, informées, sensibilisées pour leurs adhésions à la nouvelle fédération créée o Une rencontre de concertation trimestrielle des acteurs de la filière lait local a eu lieu et a permis de développer une relation gagnant/gagnant entre les éleveurs laitiers et les acteurs en aval de la filière		
Soutenir la conservation et la transformation du lait (T2A6).	o 30 transformatrices de lait local ont participé aux sessions de formation continue organisées avec le concours du Conseil régional de Sikasso (en raison de 10 par an) o 30 transformatrices de lait local ayant participées aux sessions de formation continue organisées avec le concours du Conseil régional de Sikasso, sont équipées en kits de contrôle de la qualité du lait et d'hygiène	30 transformatrices ont été formées sur les techniques de transformation, l'hygiène et le contrôle de la qualité du lait local	Les 30 transformatrices de lait local ont participées aux sessions de formation continue

Promouvoir commercialement le lait local et ses produits dérivés (T2A7).	○ Des journées portes ouvertes sur le lait local se tiennent chaque année de façon tournante au niveau des chefs-lieux de trois pôles économiques ; ○ La couverture médiatique des journées par radio, télé et journaux est assurée ; ○ Des conférences publiques et se tiennent sur des thèmes relatifs au lait local, lors des journées ; ○ Un concours meilleures vaches laitières sont organisé par évènement.	Des journées portes ouvertes sur le lait local se tiennent chaque année	Des journées portes ouvertes sur le lait local se tiennent chaque année
Assurer le suivi et d'améliorer la qualité du lait local en collaboration avec la DNSSA (T4A1).	○ 24 éleveurs laitiers, 15 mini laiteries, 12 centres de services aux éleveurs et l'unité industrielle Ika Nono sont audités chaque année par rapport à l'hygiène, la qualité et la sécurité sanitaire du lait local et produits dérivés destinés à la consommation sur le marché local et national		
Animer et de renforcer les capacités des producteurs de lait local ainsi que des autres acteurs de la filière (T5A2).	○ La formation et le renforcement des capacités de 21 animateurs et deux cadres de la FERLAIT sont assurés par des prestataires sur base annuelle pour la durée du programme. ○ 30 éleveurs relais, en raison d'un relais par coopérative, sont équipé en kit de démonstration chaque année (2023 et 2024) pour faciliter la transmission de savoirs et savoirs faire aux autres éleveurs de leurs coopératives ; les coopératives des éleveurs relais bénéficient de leur action de transmission de savoirs et savoirs faire maîtriser avec le concours des animateurs/conseillers agricoles de la FERLAIT ○ Trois éleveurs relais sont primés chaque année sur la base de leurs performances dans l'accomplissement de leur rôle au sein de leurs coopératives ; l'émulation est stimulée entre éleveurs relais ; la prime reçue (un bidon pour lait en aluminium et 07 kg de semences fourragères) renforce les capacités des relais primés dans leur rôle d'éleveur modèle et de transmission de savoirs et savoir-faire en élevage laitier.	21 animateurs et deux cadres de la FERLAIT ont reçus la formation sur - La chaîne de production laitière, l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments. - La vie coopérative en lien avec les textes OHADA. - Les techniques d'animation. - Les techniques de suivi de l'insémination artificielle des vaches laitières. - Les techniques de cultures fourragères	

		- L'hygiène et contrôle de la qualité du lait.	

4. Partenariat avec l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ)

Objectif : Appuyer l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions de Sikasso et de Ségou

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024	Ecart /Taux de réalisation
Promouvoir la communication sur l'insertion professionnelle des jeunes dans les filières d'opportunités	Plan de communication élaboré et mise en œuvre	○ Plan de communication élaboré et mise en œuvre		
Former des jeunes à l'entreprenariat et élaboration de plans d'affaires	Formation de 900 jeunes à l'entreprenariat et à l'élaboration des plans d'affaires	194 jeunes en Formation initiale qualifiante dont 99 filles) pour être aussi formés en entrepreneuriat et être accompagnés dans l'élaboration de leur plan d'affaires ; 124 jeunes en FPA dont 18 filles) pour être aussi formés en entrepreneuriat et être accompagnés dans l'élaboration de leur plan d'affaires ; La formation de 318 jeunes sur 600 à l'entreprenariat et appui à l'élaboration de plans d'affaires		(-282 jeunes non formés)
Suivre l'insertion professionnelle des jeunes.	Des bases de données sont élaborées et mises à jour Des missions de suivi trimestriels sont réalisées	Supervision et la mise en place d'une Base De Données Réalisation des missions de suivi trimestrielles	Supervision des bases de données	

5. Partenariat avec le Comité régional de concertation des ruraux de Sikasso (CRCR)

Objectif : Valoriser 12 Aménagements hydroagricoles (AHA) et renforcer la place des femmes dans les filières lait local et pomme de terre et dans les associations professionnelles

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024
Valoriser des Aménagements Hydro Agricoles	13 COFO et 12 CG formés sur les outils pour la sécurisation foncière ; Les exploitants des 12 AHA bénéficient de parcelles pour la production de la pomme de terre	Formation initiale des membres de 12 CoFos et CG (339 membres dont 78 femmes) sur l'utilisation des outils de sécurisation foncière : Nianziédougou, Mima, Doumanaba, Fonfona, Manssala, Diéba, Gueleketiguila, Zantoumana, Gassorola, Nongon Souala,Tiankoro, Kouo 12 CoFos et CG suivis et accompagnés à travers les rencontres	○ 243 participants dont 32 femmes membres des 13 COFO et 12 CG, formés sur les outils de sécurisation foncière (PV du conseil de famille pour l'attribution de parcelle, Attestation de donation, attestation de prêt) ; ○ 13 COFO disposent de règlement intérieur ; ○ 13 COFO et 12 CG disposent de plan d'action sommaire suivi par l'équipe technique du CRCR ○ Plus de 300 ha repartis entre 1 047 producteurs dont 575 femmes pour la production de pomme de terre ○ 6 GPS acquis pour l'accompagnement des organes de gestion dans la répartition des parcelles
Mettre en place un dispositif CRCR d'animation, de conseil, d'assistance technique et de gestion.	Une équipe d'assistance technique (6 animateurs et 2 coordinateurs) accompagne les organes de gestion au niveau des AHA et conduisent les activités genres Les capacités opérationnelles du CRCR sont renforcées et les activités de l'action sont mis en œuvre de manière efficace.	Mise en place du dispositif d'animation rurale et mise en place du centre d'information rural (radio) Des actions favorisant le renforcement de la place des femmes dans les filières et dans les associations professionnelles ont été réalisées Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'insertion socioéconomique des femmes et des jeunes dans les deux filières Formation des animateurs/conseillers agricoles, des responsables des structures partenaires de mise en œuvre sur le genre	2 132 personnes dont 798 femmes accompagnées, informées et sensibilisées sur : - La connaissance des rôles et responsabilités de CoFo et CG - Le suivi de la répartition des parcelles entre les bénéficiaires au niveau des AHA avec les GPS (1 047 personnes dont 575 femmes bénéficiaires de parcelles) ; - Le respect du quota des femmes pour les terres aménagées : 8 engagements signés par les autorités villageoises - La mobilisation des ressources internes pour l'entretien des ouvrages (700 000 FCFA à Gassorola, 135 000 FCFA à Doumanaba ; 205 000 FCFA à Diéba) - Le suivi des femmes bénéficiaires en kit d'élevage de caprins, 6 GPS acquis pour la mise en œuvre des activités de répartition des parcelles
Soutenir une meilleure participation et rémunération des femmes dans les	65 femmes ont bénéficié des kits d'élevage pour développer des AGR ; Suivi des caprins est assuré par les animateurs du CRCR		65 femmes ont bénéficié de kit composé de :130 caprins, 65 mangeoires, 65 abreuvoirs, 130 sacs d'aliment et un lot de produits vétérinaires ; 70% des 130 caprins en gestation et 27 chevreaux obtenus

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024
filières lait et pomme de terre.	en synergie avec ceux de la FERLAIT 30 femmes ont renforcé leurs capacités en entreprenariat dans la valorisation des produits des 2 filières et ont amélioré leurs régimes alimentaires Les expériences en matière de production, de conservation et de commercialisation sont partagées avec 54 producteurs des nouvelles zones de production		01 visite réalisée au niveau de 02 unités de transformation et 01 parcelle de production de pomme de terre ; · 30 femmes ont pris part à cette visite ; Les connaissances des femmes sont améliorées sur les techniques de transformation du lait et de la pomme de terre 01 visite inter paysanne réalisée au niveau d'un grand bassin de production de pomme de terre (Doumanaba) 54 producteurs dont 27 femmes ont pris part à cet échange d'expériences ; Les connaissances des nouveaux producteurs sont renforcées sur les techniques de production, de conservation et de commercialisation de la pomme de terre
Renforcer la place des femmes dans les associations professionnelles et interprofessionnelles.	300 femmes formées en alphabétisation fonctionnelle ;		12 animateurs endogènes dont 3 femmes sont formés /recyclés pour la formation des auditrices ; 14 destinations des femmes membres des coopératives 309 femmes sont formées en alphabétisation fonctionnelle au niveau de 12 centres ; 07 conventions signées avec 07 CAP pour le suivi des centres ; 07 rapports de suivi des centres par les CAP sont disponibles
L'objectif est de renforcer les capacités des parties prenantes sur les questions de genre.	Les capacités de l'équipe d'assistance technique des faitières sont renforcées sur les thématiques genres pour la prise en compte des activités genres dans les filières lait local et pomme de terre		66 animateurs et 04 cadres des faitières (CRCR, CRIPT, FERLAIT et UNCGR) sont formés sur les stratégies d'insertion durable des femmes, de capitalisation d'expériences et de suivi des changements au niveau des filières pomme de terre et lait local ; La prise en compte du genre dans les activités des faitières est assurée par les animateurs sur le terrain.

6. Partenariat avec l'Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF)

Objectif : Appuyer le dispositif national et régional de suivi-évaluation de l'emploi et de la formation professionnelle

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024
Assurer un renseignement des indicateurs	Les données relatives aux indicateurs sont collectées, analysées et traitées Une enquête sur l'insertion professionnelle de la cohorte 2022 a été réalisée Des ateliers de restitution des enquêtes ont été réalisés Une enquête de satisfaction des jeunes sortis de formation et employés par ces actifs et la satisfaction des employeurs est réalisée	Une enquête de référence a été réalisée Trois indicateurs d'effet intermédiaire sont renseignés : - Taux de croissance de l'emploi dans les maillons des deux chaînes de valeurs lait local et PdT ; - le taux d'insertion professionnelle avec un revenu décent, dans les filières lait local et PdT, des jeunes ayant suivi un parcours de formation-insertion dans le cadre du programme, désagrégé par sexe et - Le taux de satisfaction des actifs des filières lait local et PdT ayant suivi un plan de formation continue pour renforcer leurs compétences professionnelles.	Renseignement d'autres indicateurs L'enquête sur l'insertion professionnelle de la cohorte réalisée avec l'enrôlement de 315 jeunes dont 185 de la formation initiale qualifiante et 130 jeunes de la formation par apprentissage Atelier de restitution des enquêtes a été prévue pour avril 2024

7. Partenariat avec l'institut national d'ingénierie de formation professionnelle (INIFORP)

Objectif : Appuyer le dispositif national d'ingénierie de la formation professionnelle

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024
Élaborer et/ou adapter sept référentiels de formation en FIQ (Formation Initiale Qualifiante) et cinq programmes en atelier	12 fiches emploi-métier dont 10 à élaborer et 2 à mettre à jour 10 rapports AST Sept référentiels de formation comprenant chacun : un programme de formation, un guide pédagogique, un guide d'évaluation et un GOPM	Elaboration de 7 référentiels Formation Initiale Qualifiante (FIQ) et 5 référentiels de certification pour la Formation Par Apprentissage (FPA) Les fiches emplois-métiers ont été élaborés Les ateliers d'Analyse de la Situation de Travail (AST) ont été réalisés Production des rapports d'analyse en situation de travail (AST) pour quatre programmes de formation (producteur de lait,	Cinq référentiels en apprentissage ont été traduits en langues bambanankan

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024
	Cinq programmes de formation en atelier traduits en langue locale	producteur de fourrages, transformateur de lait et produits dérivés, producteur de pomme de terre et de semences)	
Former les formateurs des centres de formation professionnelle et les maîtres d'apprentissage à l'Approche par Compétence (ACP)	150 formateurs de centres et 75 maîtres d'apprentissage formés en APC (pédagogie et évaluation) Rapports et sessions de formation	76 formateurs et 73 maîtres d'apprentissage	
Implanter les référentiels de formation pour la Formation Initiale Qualifiante (FIQ) dans les centres de formation	20 formateurs de centre et 20 gestionnaires de centre formés dans les thématiques précitées Rapport des sessions de formation Rapports de suivi de l'implantation des programmes	4 missions de suivi de l'implantation des programmes de formation ont été réalisées	20 gestionnaires et formateurs de centre sont renforcées en matière de planification de la formation, la gestion des formateurs, l'utilisation des documents d'évaluation et de suivi à l'APC
Elaborer des référentiels de certification pour la formation par apprentissage (FPA)	Cinq référentiels de certification	5 référentiels de certification sont disponibles auprès de la DNFP	
Elaborer des documents techniques d'évaluation (DTE) pour la Validation des Acquis de l'Exportation (VAE) des maîtres d'apprentissage et mentors	Cinq DTE dans les filières d'opportunités d'emploi pour les jeunes sont disponibles	5 documents Techniques d'Evaluation (DTE) sont élaborés	
Former des animateurs des faîtières en techniques d'animation	51 animateurs formés en technique d'animation Supports pédagogiques Rapports des sessions de formation	Formation réalisée au niveau de chaque faîtière	

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Principaux résultats obtenus en juin 2023	Principaux résultats obtenus en déc 2024
Renforcer les compétences techniques des formateurs, maîtres d'apprentissage et/ou mentors	100 formateurs, maîtres d'apprentissage et/ou mentors ont renforcé leurs compétences techniques Supports pédagogiques Rapports des sessions de formation	Activité annulée car ne relevant pas des compétences de l'INIFORP	
Développer et intégrer dans les programmes de formation professionnelle de modules complémentaires	Trois modules de formation (alphabétisation, outils bureautique et digital)	Activité révélée redondante avec des activités confiées à d'autres partenaires	

IKA NONO Sarl Mali est une unité industrielle de transformation laitière qui s'est installée à Sikasso, précisément dans la zone industrielle. Elle a été créée en octobre 2017, sous l'initiative de privés maliens à la suite d'une étude de faisabilité réalisée par PAFA 1. L'entreprise a été mise en marche depuis 2018. Les activités de production et de commercialisation ont effectivement démarré en novembre 2019 à partir de Sikasso pour s'étendre à l'ensemble du territoire national (Koutiala, Bougouni, Ségou et Bamako). Les objectifs de production étaient les suivantes :

L'unité IKANONO a été installé avec comme objectifs :

Production journalière minimum 650L/ jour,

Production journalière maximum 5000L avec une possibilité d'agrandissement

Durant sa courte durée de vie, il n'a jamais dépassé les 355L/jour.

Tableau : Quantité de lait collecté par IKANONO de 2019 à 2021

Année	Provenance	Quantité	Total/ an	Moyenne/ jours
2019	Sikasso	6.814	6 814	18,92
2020	Sikasso	99.941	103.387	287,18
	Bamako	3.446		
2021	Sikasso	72.558	127.888	355,24
	Koutiala	5.691		
	Bamako	49.639		

Les causes d'échec de IKANONO :

- ✓ Le problème manageriel a été le principal : le gérant n'ayant aucune expérience dans le lait ni dans la vie paysanne voulait génère l'usine à distance.
- ✓ La mauvaise organisation de la chaine de collecte : le lait étant un produit périssable, toutes les infrastructures nécessaires pouvant assurer la collecte de lait du milieu rural dans les bonnes conditions devais être mis en place.

Propositions de solutions pour la réouverture de IKA NONO

- Refaire l'étude de faisabilité
- Ouvrir le capital à d'autres acteurs dont FERLAIT CRS
- Insisté sur la labélisation des produits issus de IKA NONO

Principales réalisations du PAFA I	Avancées pendant PAFA II & défis
▪ Appuis à l'approvisionnement en semences locales et semences importées de France (Elite) sous l'égide du CRIPT et en collaboration avec une société d'importation de semences et le Laboratoire national de semences	▪ 30- 80 tonnes de semences locales à partir des semences de pré-base importées sur 5 ha en moyenne ▪ Campagne 2022-2023 production de 132 tonnes de semences de Pdt avec 10 ha ▪ Campagne 2023-2024 : 459 tonnes de semences attendues en février 2025 (avec 27 ha)
▪ 12 AHA réalisés au niveau des cercles de la zone d'étude pour booster la production de semences	▪ Attribution des terres aux femmes et jeunes au niveau des AHA grâce à l'opération parcellaire conduite sous l'égide du CRCR ▪ Couverture de tous les cercles de la région de Sikasso par la production de pomme de terre avec un grand potentiel d'augmentation des superficies cultivées et des rendements
▪ Meilleure organisation des commerçantes et commerçants de pomme de terre grâce une expertise spécialisée en marketing et commerce	▪ PAFA II, n'a pas continuer des accompagnements conséquents en faveur des commerçants comme c'était le cas pendant la phase 1. Ces derniers font face à des contraintes d'accès aux financements et de mise en relations avec les marchés locaux et sous-régionaux
▪ Réhabilitation de magasins de stockage de semence (130 tonnes)	▪ Un projet de nouvelle construction de 4 magasins (50 tonnes chacun) est en cours (depuis avril 2024) mais connait un grand retard. ▪ Ces aménagements de froid coûtent chers ▪ Il y a un projet de construction de 2 chambres froides solaires en régie (50 tonnes/chambre). L'entreprise est connue ▪ 1 ha de semences de PdT génère environ : 18 millions. Avec le CRIPT peut maintenir un dispositif léger de conseil agricole et être autonome
▪ Augmentation des capacités de stockage au sein des coopératives pour les pommes de terre de consommation	▪ PAFA I a accompagné la construction des hangars améliorés pour le stockage (50 tonnes /hangars) avec pour résultat la réduction de taux de pertes de 25 à 15% ▪ Le PAFA II a prévu en ABSD de construire de 4 chambres de groupage et une chambre froide solaire dans le cercle de Sikasso (dans les grandes zones de production) ▪ Ce projet connaît des retards, car ces chambres étaient initialement prévues pour stocker les semences de la campagne en cours (février et mars 2025). En réponse, le CRIPT envisage déjà un plan B d'urgence consistant à louer des chambres froides privées, initialement destinées aux pommes de terre de

Principales réalisations du PAFA I	Avancées pendant PAFA II & défis
	consommation. Ce plan implique l'achat d'équipements de réfrigération pour atteindre des températures optimales (3-5°C) adaptées à la conservation des semences, entraînant ainsi des dépenses supplémentaires
▪ Amélioration des conditions de vente (contrats, délais, présentation des produits, etc.) et la qualité des pommes de terre (emballage, hygiène, calibrage etc.)	▪ Le PAFA I avait introduit des sacs portant le logo du CRIPT pour la semence et les pommes de terre de consommation, que les commerçants achetaient directement au CRIPT. Cependant, le PAFA II n'a pas poursuivi cette initiative réussie, qui avait bien fonctionné pour la vente des produits dans la sous-région. En effet, l'usine de fabrication des emballages a fermé, et les exigences pour commander des emballages en Chine nécessitent des fonds importants, car il faut acheter une grande quantité d'emballages pour rester compétitif
▪ Appuis apportés à la mise en place de la Fédération régionale des producteurs, de pomme de terre de Sikasso qui compte 250 coopératives de producteurs et huit unions	▪ Le PAFA I a permis la mise en place l'interprofession (CRIPT) avec 250 Coopératives et 8 Unions. Avec PAFA II, le nombre de coopératives est maintenu et porté à 254 structurées en 9 Unions et mises aux pas avec la lois OHADA.
▪ Financement des PPIP	▪ PAFA I a financé des PPIP (porteurs de projets) par l'ABSD avec succès, ce qui boosté les initiatives de transformation de pomme de terre. Ce mécanisme a changé avec PAFA II et l'on constate un échec des mécanismes actuels de financements mis en place

- Annuaire statistique de l'emploi et de la formation professionnelle, 2022. Rapport final.
- Bilan et compte de résultat 2019 du CRIPT
- COMPTE RENDU DU BILAN ANNUEL 2021 DU CENTRE DE COLLECTE DE LAIT DE SIKASSO
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & APEJ
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & APEJ/Avenant N°1
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & CRCR
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & CRCR/Avenant N°1
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & CRCR/Avenant N°2
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & CRIPT
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & CRIPT/Avenant N°1
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & CRIPT/Avenant N°2
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & FERLAIT
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & FERLAIT/Avenant N°1
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & FERLAIT/Avenant N°2
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & INIFORP
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & ONEF
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & ONEF
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & ONEF/Avenant N°2
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & UNCGR
- Convention de délégation de fonds et de mise en œuvre entre LuxDev & UNCGR/Avenant N°1
- CONVENTION DE FINANCEMENT N° MLI/021 - 21 2711
- CONVENTION DE FINANCEMENT N° MLI/021 - 21 2711/Avenant N°1
- Convention de mise en œuvre entre LuxDev & DRPSIAP
- Document technique et financier MLI/026
- Fiche - Leçons apprises et plan d'action post évaluation actualisée
- Manuel des procédures de financement des projets productifs d'initiatives privées individuelles ou collectives par les Conseils régionaux de Ségou et de Sikasso pour le soutien aux chaines de valeurs et à l'insertion des jeunes dans les filières d'opportunité d'emplois
- Manuel procédures Appui Budgétaire Sectoriel Décentralisé
- MLI026 Exécution financière au 31/12/2024. Version Excel
- MLI/026-Plan opérationnel N°5 PAFAII (01.01.2025-30.06.2025)
- NOTE TECHNIQUE/ État des lieux de la mise en place et du fonctionnement de l'unité de transformation de lait local à Sikasso « IKA NONO »
- Plan Stratégique de la Fédération Régionale des Unions de Sociétés Coopératives des Producteurs de Lait de Sikasso (FERLAIT) pour la période 2018- 2027 (Version corrigée)
- Procédures de financement des projets productifs
- Rapport d'activité janvier 2022 à décembre 2023. CDFMO ONEF & LuxDev
- RAPPORT ANNUEL 2022 CDFMO MLI/026-21 2738-UNCGR
- Rapport d'analyse des indicateurs de la formation professionnelle 2022. Rapport final
- Rapport narratif intermédiaire (8) CRIPT du mars au juin 2024.

- Rapport d'autoévaluation de la CDFMO-CRCR
- Rapport d'autoévaluation de la CDFMO-CRIPT
- Rapport d'autoévaluation de la CDFMO-FERLAIT
- Rapport d'autoévaluation de la CDFMO-UNCGR
- Rapport d'avancement 2021 /MLI/026
- Rapport d'avancement 2022/MLI/026
- Rapport d'avancement 2023/MLI/026
- Rapport d'avancement 2024 PAFAII/Résultats. Version Excel
- Rapport d'évaluation intermédiaire MLI/026 (2021-2023)
- Rapport final/Enquête pour la détermination des valeurs atteintes en 2022 des indicateurs ciblés du programme d'appui aux filières agropastorales (PAFA, phase 2)
- Rapport financier CRIPT au 30 juin 2024
- Rapport financier FERLAIT du 23 sept 2021 au 30 juin 2024
- Rapport narratif global CDFMO MLI/026.21 2685. Appui au dispositif national d'ingénierie de la formation professionnelle pour la période 31/08/2021 au 30/04/2024
- Rapport narratif CDFMO N°MLI/026.21 2699/APEJ sur la période du 15 février au 31 décembre 2022
- Rapport narratif CDFMO N°MLI/026.21 2699/APEJ sur la période du 01 janvier au 31 août 2023
- Rapport narratif CDFMO N°MLI/026.21 2699/APEJ sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2023
- Rapport narratif final CDFMO MLI/026-21.2738/UNCGR sur la période de mars 2022 à juillet 2024
- Rapport narratif CDFMO N°MLI/026 21 2695 FERLAIT-LuxDev du 23 septembre 2021 au 30 juin 2024
- Rapport narratif global CDFMO MLI/026.21 2685/INIFORP sur la période du 31/08/2021 au 30/04/2024
- Rapport provisoire/ Enquête de référence de l'indicateur « taux de croissance de l'emploi dans les maillons des deux chaines de valeurs lait local et pomme de terre » dans la région de Sikasso (Programme MLI/026)
- Rapport technique et financier
- Rapport technique intermédiaire N°05 / CRCR
- Rapport/Enquête pour la détermination des valeurs atteintes en 2023 des indicateurs concernés du Programme d'appui aux filières agropastorales dans la région de Sikasso (PAFA, phase II)
- Règlement intérieur Scoop-CA FERLAIT
- Statuts CRIPT
- Statuts SCFKPPTZ
- Statuts Scoop-CA-FERLAIT
- Statuts SCOOPS- P. L. K.
- Statuts SC-Y.P.P.T.M.S
- Statuts Union Nationale des Centres de Gestion Rurale
- STATUTS/ Règlement intérieur FERPTS
- Stratégie nationale de développement de la filière pomme de terre du mali (SNDPT 2021-2025)

Échelle d'évaluation	
1	Excellents résultats, significativement meilleurs que prévus
2	Résultats au-dessus de la moyenne, dans certains domaines les, performances sont meilleures que prévues
3	Résultats atteints mais possibilités d'amélioration
4	Résultats non atteints, besoin évident d'amélioration
5	Drapeau rouge, le projet/programme doit être revu / restructuré d'urgence
6	Le projet/programme a échoué, ou la situation s'est détériorée

Date: 18.09.2025
Préparé par : BAYAR et WILBA

MANAGEMENT RESPONSE

Relative au rapport d'évaluation finale du Programme d'Appui aux Filières Agropastorales de Sikasso - PAFA II (01.01.2021 – 31.12.2025)

1. Contexte et justification

La deuxième phase du PAFA (PAFA II) s'étend du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025. Toutefois, la contribution du Luxembourg a pris fin au 30 juin 2025, en raison de son retrait du Mali. Le PAFA II a fait suite au PAFA I (du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019). La Suisse a planifié les 6 derniers mois de la 2ème phase et a lancé les processus de définition de la troisième phase du PAFA en partie basée sur cette évaluation finale.

En partenariat avec le Luxembourg, la Suisse soutient les exploitations familiales, le secteur privé et les collectivités, chacun dans son rôle, dans le développement des filières pomme de terre et lait dans la région de Sikasso, générant ainsi des opportunités d'emplois et de revenus durables, en particulier pour les femmes et les jeunes. Le programme soutient ainsi le développement économique et la stabilité politique.

Sous l'objectif général suivant : *Contribuer à l'augmentation du revenu des exploitations familiales agro-pastorales, des petites entreprises et des personnes vulnérables dans le Sud du Mali* ; les résultats attendus sont au nombre de 3 :

1. Les produits de qualité des filières lait et pomme de terre arrivent sur les marchés de façon compétitive,
2. Les différents maillons des deux filières sont professionnalisés et inclusifs, en garantissant le renouvellement de leurs compétences
3. Les performances des privés, de la société civile, des organisations professionnelles et des institutions publiques, chacun dans son rôle sont renforcées.

Cette évaluation finale fait suite à une évaluation intermédiaire / à mi-parcours (mai – juillet 2023).

Et comme l'indiquait déjà cette évaluation à mi-parcours : *« Il est à noter que le PAFA II évolue depuis 2021, dans un contexte sanitaire, politique et une situation sécuritaire du Mali en général et dans la région de Sikasso en particulier, difficile et complexe. Les acteurs font preuve d'adaptation face à ce contexte avec des implications y compris sur la gestion journalière du PAFA II. »* , et la situation ne s'est pas améliorée depuis, également en termes d'approvisionnement énergétique.

2. Appréciation globale du rapport

La DDC a contribué aux termes de références et à la note de cadrage, et participé au briefing initial des consultants, puis à leur débriefing en fin de mission, et encore à la restitution finale le 26.02.2025. Le rapport final nous est parvenu le 04.04.2025.

Les consultants ont produit un rapport exhaustif, avec cependant quelques redondances au niveau des recommandations, celles-ci auraient pu être mieux regroupées par thématiques ce qui les aurait rendues plus percutantes. Les objectifs étaient d'évaluer l'atteinte des résultats du programme PAFA II, mais aussi son montage et de fournir des pistes d'orientations pour la phase suivante (PAFA III).

La revue externe a donné au programme les notes suivantes :

Efficacité : 3 / Pertinence : 2 / Cohérence : 2,5 (moyenne des notes des cohérences - interne et externe) / Efficience : 2 / Durabilité : 3 / Impact : 2.

1 étant la meilleure note (*résultats excellents. Dépassant sensiblement les attentes)* et 6 la pire (*l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée)*.

Les résultats qui n'ont pas encore été atteints à fin 2024 (date de fin initiale de la phase 2 du PAFA), sont dus en grande partie au faible taux d'exécution de l'Appui Budgétaire Sectoriel Décentralisé (ABSD) pour des projets structurants (largement rattrapé sur les 6 premiers mois de 2025) ainsi qu'à d'importants retards de mise en œuvre des projets productifs d'initiative privée (PPIP) lié aux choix des partenaires et des approches.

Une majorité des recommandations, conjointement avec celles de l'évaluation à mi-parcours du PAFA II, ainsi que les 2 rapports d'évaluation dans leur ensemble seront extrêmement utiles dans la formulation du PAFA III.

3. Position du bureau de coopération par rapport aux recommandations du rapport

Recommandation 1 - modalité : *Encourager les APO et restreindre l'ABSD en se concentrant exclusivement sur les investissements publics (routes, barrages, etc.) et des aspects « softs » ; tout en assurant un dimensionnement adéquat des ressources humaines du Conseil Régional en fonction des éléments à gérer. Il est également crucial d'impliquer de manière active les directions du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) durant les phases de conception et de mise en œuvre du programme.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
	X	

Position : La recommandation est partiellement acceptée, car il y a probablement une certaine incompréhension par les évaluateurs du mécanisme ABSD, un mécanisme soutenu par la DDC depuis plusieurs années. Les modalités de financement utilisées dans le programme – à savoir l'Appui Budgétaire Sectoriel Décentralisé (ABSD), les Accords de Partenariats Opérationnels (APO) et le financement en régie – doivent être considérées comme complémentaires et non substitutives. Pour la prochaine phase, il conviendra de redéfinir la fonction optimale de chacune de ces trois modalités, en anticipant et en respectant les étapes de mise en œuvre.

L'implication du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) dans le processus constitue déjà une condition préalable essentielle pour le développement et la mise en œuvre des programmes. Plus particulièrement, le mécanisme ABSD implique de facto le MEF ainsi que les services déconcentrés.

Recommandation 2 - modalité : *Suivre de manière attentive le plan d'action de la phase de prolongation du programme (construction des magasins de stockage, équipements de LABOSEM, équipements du CRIPT, équipements de FERLAIT, etc.) et définir un mécanisme de redevabilité post-projet, tout en décidant d'établir ou d'annuler certaines actions.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
X		

Position : La recommandation est jugée très pertinente, et les activités, surtout les marchés, sont suivis de manière rapprochée par LuxDev. Des rapports mensuels sur la mise en œuvre de l'ABSD sont établis et partagés avec les membres du CoPil. La planification pour le 1er semestre de 2025 avait été jugée ambitieuse lors du CoPil de novembre 2024 par la DDC, mais face à l'optimisme du Conseil Régional et de LuxDev, le CoPil n'avait pas souhaité de révision du plan opérationnel. Beaucoup de marchés ont été lancés dans le cadre de l'ABSD par le Conseil Régional et n'ont pas pu être terminés au 30.06.2025, date d'arrêt de la contribution du Luxembourg. Afin de permettre de terminer tout ce qui a été lancé durant le premier semestre, la DDC a accordé une prolongation de supplémentaire de 6 mois jusqu'au 31.12.2025.

Le 2ème semestre permettra également de mettre en place les accords de gestion déléguée (pour les infrastructures appartenant aux collectivités) ainsi que de finaliser les processus de gestion et la remise des fonds de garantie (PPIP et garantie bancaire de 5% sur les infrastructures).

Recommandation 3 – accès au marché **:** *Relancer la transformation du lait (IKA NONO) en adoptant une approche intégrée de Partenariat Public-Privé (PPP) et de Cluster, en collaboration avec les centres de collecte opérationnels.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
		X

Position : Le soutien du PAFA à IKA NONO a démarré en 2017 par une étude de faisabilité sur la mise en place d'une unité de transformation du lait local à Sikasso, suivi en 2018 d'une étude technique ayant abouti à la mise en place d'IKA NONO. L'investissement initial a mobilisé environ 360 millions de FCFA de fonds privés pour l'infrastructure, complétés par 115 millions de FCFA de la DDC via l'ABSD et en régie (chemin d'accès, équipements, formations, …). L'unité de transformation a fonctionné de novembre 2019 à novembre 2021, elle a cessé ses activités en raison de difficultés majeures à tous les niveaux (approvisionnement, transformation et commercialisation/distribution).

Des initiatives de relance ont été engagées à partir de janvier 2022 avec la FERLAIT (faitière principale) et le directeur d'IKA NONO. La FERLAIT devait initier un dialogue interacteur pour sécuriser l'approvisionnement d'IKA NONO en lait, mais aucune action n'a été entreprise. De même, malgré l'élaboration d'un plan de relance commandité par IKA NONO, la feuille de route qui devait accompagner le plan de relance, n'a pas non-plus été réalisée. Voir la note de synthèse de LuxDev de novembre 2022 et la note technique de LuxDev d'avril 2023.

Dans ce contexte, il apparait peu pertinent de continuer à mobiliser des acteurs peu motivés. En revanche, le PAFA II a soutenu la mise en place de six centres de services de lait à un niveau mezzo. Ces centres ont / auraient la capacité de transformé le lait. Les laiteries des coopératives pourraient également constituer des alternatives à explorer, et éventuellement à développer.

Enfin, un rapport d' « ETUDE PARTICIPATIVE DU SYSTEME DE MARCHE DE LA CHAINE DE VALEUR LAIT LOCAL DANS LA REGION DE SIKASSO » de mai 2024 réalisé dans le cadre du PAFA II propose également quelques pistes.

Recommandation 4 - PPP **:** *Renforcer l'approche filière, CDV et dynamiques interprofessionnelles (clusters avec les opérateurs qui veulent développer des initiatives concrètes).*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
X		

Position : La recommandation est jugée pertinente. Il existe certainement un potentiel additionnel à valoriser dans les centres de service de la filière laitière ainsi que dans les centres de groupage pour la pomme de terre déjà soutenus dans le cadre de la phase 2 du PAFA. Pour une prochaine phase, ce potentiel pourrait être renforcé à travers une approche « cluster » avec les différents opérateurs.

Par ailleurs, les rapports d'études suivants réalisés en mai 2024 dans le cadre du PAFA II :

- « ETUDE PARTICIPATIVE DU SYSTEME DE MARCHE DE LA CHAINE DE VALEUR POMME DE TERRE DANS LA REGION DE SIKASSO »
- « ETUDE PARTICIPATIVE DU SYSTEME DE MARCHE DE LA CHAINE DE VALEUR LAIT LOCAL DANS LA REGION DE SIKASSO »

proposent également des activités concrètes à développer dans la prochaine phase en termes du système de marché.

Recommandation 5 – valeur ajoutée de la transformation ***:*** *Analyser la faisabilité de projets de transformation non artisanaux du lait et des pommes de terre et soutenir leur mise en œuvre au travers de PPP (clusters avec les opérateurs qui veulent développer des initiatives concrètes).*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
	X	

Position : Sur la base de l'expérience IKA NONO et le peu d'engagement de la faîtière de la filière lait (FERLAIT), l'approche décentralisée à un niveau mezzo, au niveau des centres de service de la filière laitière, même si quelques peu artisanale, semble fonctionner – la récolte de lait et de sa conservation étant difficile lorsque les unités de transformation sont éloignées des producteurs. Cependant en lien avec la recommandation 4, ces structures peuvent certainement être renforcées au travers de PPP.

Pour la pomme de terre, la transformation n'est pour le moment pas rentable au Mali, selon certains il n'y a pas de marché et pour d'autres il n'y a pas la matière première de qualité requise pour la pomme de terre transformée.

Recommandation 6 – aspects techniques : *Assister le CRIPT et ses coopératives dans la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'affaires pour la production, le stockage et la vente des semences locales de pomme de terre, afin de favoriser le développement de la filière et leur autonomie financière.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
X		

Position : La recommandation est tout à fait dans l'esprit du développement des faîtières dans le cadre du PAFA II. Le développement d'un plan stratégique a été soutenu, mais un peu tardivement, ce qui explique le faible niveau de résultats concrets obtenus. Ce plan stratégique sera mis en œuvre durant le 2ème semestre de 2025 par le développement d'un plan d'action d'autonomisation financière pour ces prochaines années.

Recommandation 7 – assistance technique intensive : *Poursuivre des soutiens au CRIPT et à la FERLAIT en collaboration avec d'autres interventions et en parallèle à la mise en place de dynamiques de clusters.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
X		

Position : La recommandation est jugée pertinente. Toutefois, il convient de se demander si le niveau et le type d'intervention fait à ce jour (depuis presque 10 ans) a toujours été le bon – top-down, essentiellement par des formations et des appuis conseil. Le renforcement des unions de coopératives au niveau des centres de services et des centres de groupage déjà fonctionnels, en tenant compte de leurs besoins concrets exprimés de la part des faîtières (bottom-up), pourrait également contribuer au développement de ces dernières c. à d. que le niveau mezzo détermine ses besoins. La modalité du soutien concret au niveau des centres de services et des centres de groupage reste à être définie.

Recommandation 8 - employabilité : *Assurer le suivi de l'effectivité rapide du financement des projets PPIP en traitement par les IF.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
	X	

Position : La recommandation est jugée pertinente, avec une réserve. A ce stade, il est difficile de remettre en question les modalités et les partenaires qui ont ralenti la mise en œuvre effective des PPIP du programme. Les modalités et les partenaires choisis pour la validation, le financement et le suivi des PPIP se sont avérés peu performants / effectifs et doivent être reconsidérés pour la prochaine phase. La BNDA, un acteur commercial privé, n'a pas démontré d'intérêt réel pour l'inclusion financière, le montant trop petit et la garantie à 100% n'incitaient pas à faire le suivi des dossiers. Il serait plus judicieux dans le futur de collaborer avec des acteurs confirmés de l'inclusion financière tel que Soro Yiriwaso et Nyesigisso.

***Recommandation 9 - employabilité** : Assurer le suivi des 59 projets PPIP déjà financés + l'installation des nouveaux.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
X		

Position : La recommandation est pertinente en vue du faible nombre de réalisations fin 2024. De nouveaux partenaires (Soro Yiriwaso et Nyesigisso) pour le financement et le suivi des PPIP ont été mobilisés en 2025 et le nombre de PPIP financé est proche des 300 à fin juin (par rapport au 59 à fin 2024 - sur 4 ans). La gestion des garanties via l'ABSD et des dossiers par le Conseil Régional doit également être remise en question, à éventuellement remplacer par une structure privée (tel que le « Fonds de garantie pour le secteur privé – FGSP ») en APO – voir également la recommandation 10.

Les résultats en termes de succès (génération de revenu) des PPIP restent à être mesurés.

***Recommandation 10 - employabilité** : S'entendre sur dispositif de redevabilité post-projet (avec les IF et avec les projets PPIP) à établir et/ou annuler certaines actions.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
	X	

Position : La recommandation est jugée pertinente, mais pas simple à corriger à ce stade du programme. Il est par contre important de déterminer le futur du fonds de garantie auprès de la BNDA – approx. 300 000 Euro, sous responsabilité du CR, afin que ce fonds soit utilisé de manière performante au terme de la collaboration avec la BNDA. Une option serait de le replacer au niveau d'un autre acteur privé tel que le « Fonds de garantie pour le secteur privé – FGSP » (approche déjà pilotée par LuxDev à Ségou et Sikasso sur un autre programme) qui collabore avec les IF locales. Le CR établirait un accord de gestion délégués (APO) avec le FGSP.

***Recommandation 11 – inclusion (femmes et vulnérables)** : Capitaliser sur les questions de différenciation dans les critères de vulnérabilité afin d'établir des orientations pour des interventions ultérieure.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
X		

Position : La recommandation est jugée importante, et le peu d'inclusion des vulnérables est à déplorer, alors qu'ils/elles sont mentionné-e-s dans l'objectif général. Il y a lieu de mieux définir les personnes vulnérables à inclure dès la conception d'une phase / d'un programme. Voir également la recommandation 14 en termes de nouvelles filières à identifier.

***Recommandation 12 – changement climatique** : Mieux prendre en compte les énergies renouvelables (solaire) dans la conception et la mise en œuvre du programme et améliorer la gestion du « changement climatique » dans les aménagements hydroagricoles en i) assurant la gestion intégrée de l'eau dans les aménagements hydroagricoles à l'échelle du bassin et ii) introduisant des éléments de conseil sur les techniques de mitigation (champs écoles paysans dédiés, adaptation des calendriers culturaux et des variétés, techniques de conservation des sols (paillage ou de couverture).*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
X		

Position : La recommandation est absolument pertinente. Les paramètres liés au changement climatique ainsi que les solutions d'énergie renouvelable, n'avaient pas été pris en compte de manière prioritaire dans la formulation du PAFA II. La pénurie d'énergie ces 2-3 dernières années a déjà conduit le programme à intégrer des solutions solaires pour certaines infrastructures et équipements (chambres froides, citernes de lait). Le programme a aussi déjà commencé à promouvoir des pratiques agroécologiques telles que l'usage d'intrants organiques et des biodigesteurs dans les fermes d'élevage. Le PAFA III devra de manière beaucoup plus systématique intégrer les aspects liés au changement climatique.

Recommandations complémentaires plus précises pour une éventuelle phase 3 du PAFA

Bon nombre de recommandations susmentionnées devront également être intégrée de manières concrètes dans le PAFA III.

Recommandation 13 : *Assurer le suivi de la fonctionnalité des infrastructures prévues pendant la phase de prolongation (centres de groupage des pommes de terre, magasins de stockage de semences de pommes de terre, centres de services pour le lait local) ainsi que des PPIP.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
X		

Position : La recommandation fait tout à fait sens, La deuxième prolongation (juillet – décembre 2025) devrait permettre d'assurer le suivi de la fonctionnalité et du fonctionnement des infrastructures réalisées dont la grande partie a été réalisé durant la première moitié de 2025. Les centres de groupage / centres de service réalisés à travers l'ABSD restent propriété des collectivités (patrimoine de la collectivité), Cependant des accords de gestion déléguée doivent être mis en place par le conseil régional avec les faîtières bénéficiaires des structures (et non les communes/mairies) pour en assurer une gestion opérationnelle efficace.

Recommandation 14 : *Poursuivre la consolidation des acquis de la filière pomme de terre, développer les services et les valeurs dans la filière lait tout en faisant une étude de prospection des filières porteuses dans la région de Sikasso en vue de la diversification des filières agricoles à accompagner pendant la phase 3.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
	X	

Position : La recommandation fait sens avec cependant une réserve sur la diversification pour le PAFA III. La filière pomme de terre est effectivement en bonne voie tandis que la filière lait, moins traditionnelle de la région de Sikasso, reste fragile. Comme mentionné dans la recommandation 7, une approche de bas en haut (bottom-up) avec un renforcement des centres de services (au niveau des unions) pourraient être une solution. Peut-être même en combinaison avec l'approche PPIP.

Concernant le développement de nouvelles filières, cela prend du temps, la prochaine phase du PAFA sera de 3 ans avec un budget de 6.4 millions CHF, un budget plus modeste. Cependant en lien avec la recommandation 11, il serait pertinent de trouver au sein des filières actuelles ou dans une autre filière des activités à forte valeur ajoutée pour les plus vulnérables de la région de Sikasso. Des succès probants ont été réalisés ces derniers mois avec des caprins donnés à des femmes, qui grâce au potentiel de reproduction rapide, ont permis de générer un revenu durable pour un certain nombre de femmes.

Recommandation 15 : *Transformer les centres de collecte de pommes de terre et les centres de services de lait local en véritables plateformes commerciales destinées aux producteurs, commerçants et transformateurs. En centralisant les acteurs et les services autour de ces plateformes, il serait envisageable d'y déployer diverses activités supplémentaires, notamment en matière de formation professionnelle. De mise en relation, de logistique, de promotion des produits.*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
X		

Position : La recommandation est jugée très intéressante et va tout à fait dans le sens de ce qui a déjà été décrit en complément ou en approche dans plusieurs recommandations (3, 4, 5, 7 et 14)

Recommandation 16 : *Mettre en place une démarche institutionnalisée d'accompagnement à l'insertion des jeunes avec quatre 4 phases : (i) accueil, (ii) orientation (bilan de compétences), (iii) formations (technique et entrepreneuriale), (iv) accompagnement à l'insertion (financement et mentorat).*

Accepté	Avec Réserve	Rejeté
	X	

Position : La recommandation est pertinente avec une réserve sur le bilan de compétence, car les jeunes savent généralement déjà ce qu'ils/elles souhaitent entreprendre. La partie (iv) accompagnement à l'insertion (financement et mentorat) est un impératif pour maximiser le résultat des formations. Il s'agit d'une étape avec un réel potentiel de développement qui doit être priorisée et pour laquelle il est nécessaire de prévoir suffisamment de temps.

Conclusion

Nous considérons que cette évaluation finale du PAFA II apporte un éclairage utile sur les acquis et les limites du programme. Elle confirme des avancées réelles dans les filières pomme de terre et lait, même si un peu moindre dans cette dernière, tout en rappelant des défis persistants en matière d'inclusion, d'efficacité des modalités de financement et de durabilité des appuis, surtout au niveau des faîtières. Ces constats alimenteront directement la préparation de la phase 3 – à travers les analyses, les ateliers de concertation et l'élaboration du prochain document de programme – afin que les conclusions de l'évaluation se traduisent en choix stratégiques concrets. La DDC entend ainsi tirer pleinement parti de cet exercice, non seulement comme un moment de redevabilité, mais aussi comme une opportunité pour renforcer l'impact du programme au bénéfice des populations rurales.